

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION
 LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01 40 58 75 00
 Accueil commercial 01 40 15 70 10
 Télécopie 01 40 15 72 75

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RÈGLE à RENOMMER

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 et le tome III, Maquereau à Quotité, en novembre 2011 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans les trois premiers tomes.



**Message aux abonnés de l'édition papier
des documents administratifs**

Les documents administratifs sont dorénavant disponibles
en version électronique authentifiée sur :

www.journal-officiel.gouv.fr

Certains documents pourront ne plus être diffusés sur support papier

Le présent document fait l'objet d'une publication électronique et papier

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RÈGLE à RENOMMER

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- Reître ou Reitre*
- Relai*
- Remboitage ou Remboitage*
- Remboitement ou Remboitement*
- Remboîter ou Remboiter*
- Remue-ménage, pl. remue-ménages*
- Remue-méninge (sing.), pl. remue-méninges*
- Renaître ou Renaitre*
- Renfaîtage ou Renfaitage*
- Renfaîter ou Renfaiter*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

RÈGLE n. f. XI^e siècle, *reille* ; XIII^e siècle, *règle*. Emprunté du latin *regula*, de même sens, lui-même dérivé de *regere*, « diriger ».

I. Instrument rigide, long et droit, qui sert à guider la main pour tracer des lignes et à mesurer des longueurs. *Règle plate. Règle à quatre faces*, à section carrée. *Règle de bois. Une règle en métal, en plastique. Règle graduée, millimétrée. Dessiner une figure géométrique à l'aide de la règle et du compas. Règle de menuisier, de tailleur de pierre.* Spécialt. MATH. *Règle à calcul*, formée de deux parties coulissantes portant des graduations logarithmiques, qui était naguère utilisée pour effectuer certains calculs.

Expr. fig. et fam. *Faire tout par règle et par compas*, avec une grande exactitude, une extrême minutie.

Par anal. BÂT. Latte rectiligne, de bois ou d'aluminium, parfois munie de poignées, utilisée pour répartir et égaliser des enduits, du mortier, etc. *Règle de maçon, de plâtrier, de carreleur. Règle vibrante*, pourvue d'un moteur dont les vibrations permettent de lisser le béton d'une dalle, d'une chape, d'en expulser les bulles d'air, et d'augmenter ainsi sa résistance.

II. Ce qui guide ou gouverne l'action, la pensée.

1. Prescription émanant d'une autorité et s'imposant à tous les membres d'un même corps social ; principe, précepte d'ordre moral, religieux, philosophique. *Règle écrite, règle coutumière. Règle de droit. Cette règle n'admet aucune exception, aucune dérogation. Règle de conduite. Règle d'honneur. Les règles de la chevalerie. Il n'a pour règle que sa volonté, que son caprice.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. Au singulier. Ensemble de commandements, de recommandations d'ordre spirituel et pratique que les membres d'un ordre religieux sont tenus d'observer. *La règle des Bénédictins, des Franciscains. Suivre la règle de saint Augustin. Se relâcher de la règle primitive. Rétablir, restaurer la règle.* Vieilli. *Règle mitigée*, voir *Mitigé*.

2. Usage, pratique reconnus et constitués en norme dans une société. *Les règles de la bienséance, de la politesse, du savoir-vivre. Une simple règle de prudence. Des règles d'hygiène. Se conformer à la règle. La règle commune*, généralement admise.

Par méton. Au singulier. Bon ordre, discipline. *Il a rétabli la règle dans cet établissement. Une imagination sans règle ni frein. Faire tout sans règle ni mesure*, de manière désordonnée et excessive.

3. Principe, prescription relatifs à un domaine du savoir, à un art, à une activité, définis par l'étude, l'expérience, l'usage, et auxquels on doit se conformer. *Les règles de l'orthographe. Règle grammaticale. La règle des trois unités dans le théâtre classique. Les règles de la logique, de l'argumentation. Les règles de la composition musicale. Les règles de la perspective. Les règles du rugby, du bridge. Selon les règles typographiques en vigueur.*

sc. Formule définissant une loi scientifique ou procédé déterminant la marche à suivre pour parvenir à un certain résultat ou effectuer certains calculs. *Règle opératoire. Règle de proportion (vieilli), règle de trois*, dans une proportion dont on connaît trois nombres, méthode de détermination du quatrième nombre. *Règle des signes*, qui permet d'établir le signe d'un produit de nombres relatifs. *Selon la règle des signes, le produit de deux nombres négatifs est un nombre positif. Règle des partis*, voir *Parti I. Règle des phases*, expression mathématique qui traduit le comportement des systèmes chimiques en état d'équilibre. *Règle* est parfois suivi du nom du scientifique qui a énoncé une de ces formules. *Règle d'Ampère*, méthode qui donne le sens du champ magnétique créé par un courant électrique.

Titre célèbre : *Règles pour la direction de l'esprit*, de Descartes (publié en 1701).

4. Loc. et expr. *Être de règle*, se dit de ce qui est voulu par la loi, la bienséance ou l'usage. *Le silence est de règle dans cette communauté religieuse. Il est de règle que... Dans les règles, selon les règles*, conforme à tel précepte, principe ou usage ; comme il faut, comme il convient de faire. *Cette procédure est selon les règles. Il a posé sa candidature dans les règles. Cela a été fait dans les règles de l'art. Se faire une règle de, avoir pour règle de (suivi d'un infinitif)*, s'imposer telle ou telle obligation.

Être, se mettre en règle, en accord avec la loi, la coutume ou l'usage. *Vos papiers sont en règle. Se mettre en règle avec Dieu, se confesser. Se mettre en règle avec sa conscience*, satisfaire à ses obligations morales, religieuses. *Un avertissement, une réclamation, une protestation en règle*, faits dans les formes et recevables. *Une critique en règle*, qui n'omet rien et, par ext., particulièrement sévère. RELIG. CATHOL. *En règle*, se disait d'un bénéficiaire qui ne pouvait être conféré qu'à un religieux, par opposition à *En commende. Abbaye en règle.*

En bonne règle, pour la bonne règle, suivant la loi, l'usage, la bienséance. *En bonne règle, deux signatures sont nécessaires. Donnez-moi un reçu pour la bonne règle. Pour la bonne règle, vous ne devez poser aucune question. En règle absolue*, voir *Absolu. En règle générale*, dans la plupart des cas, le plus couramment. *C'est la règle (fam.)*, pour parler de ce qui se produit presque inmanquablement, de ce qui est prévisible, attendu. *Ce train est toujours en retard, c'est la règle. Règle d'or*, voir *Or.*

Jouer la règle, en termes de jeux, choisir la combinaison, la façon de faire la plus classique. *La règle du jeu*, à laquelle les joueurs sont tenus de se conformer.

Expr. proverbiales. *Il n'y a pas de règle sans exception. L'exception confirme la règle*, voir *Confirmer.*

Titre célèbre : *La Règle du jeu*, film de Jean Renoir (1939).

III. Ce qui se produit à intervalles réguliers (vieilli). N'est plus d'usage qu'au pluriel, dans la langue courante, pour désigner les menstrues. *La période des règles. Avoir ses règles. Retard, absence de règles.*

***RÉGLÉ, -ÉE** adj. XIII^e siècle, *riglé*. Participe passé de *régler*.

1. Qui porte des lignes droites parallèles tracées pour guider l'écriture ou la mise en page. *Le guide-âne est un papier réglé que l'on place sous une feuille vierge pour écrire droit. Un manuscrit réglé du Moyen Âge.*

Par anal. Dans des domaines spécialisés. ARCHIT. Se dit d'un appareil de pierres lorsque les lits sont horizontaux et réguliers, mais pas nécessairement de la même hauteur. Spécialt. *Un mur à assises réglées*, dont la disposition alternée est telle que le milieu de chacune des pierres, des briques, etc. correspond aux joints de la rangée inférieure et de la rangée supérieure. – GÉOM. *Surface réglée*, surface engendrée par le déplacement d'une droite soumise à des conditions géométriques précises. *Le cône, issu d'une droite qui décrit une courbe plane fermée et passe par un point fixe, est une surface réglée. Surface réglée d'un cylindre.*

2. Qui est soumis à des principes, à des habitudes ; par ext., sage, discipliné, ordonné. *Une vie réglée militairement. Ce jeune homme a une conduite réglée.* Ancienn. *Métiers réglés*, voir *Métier.*

3. Qui est assujéti à un ordre, à un rythme régulier ; qui se produit ou revient à intervalles égaux. *La marche réglée des astres, le cours réglé des saisons. Un pouls bien réglé. Fièvre réglée (vieilli)*, fièvre intermittente dont les accès sont réguliers. *Se rencontrer à jours réglés, à heures réglées. Troupes réglées (vieilli)*, troupes régulières. SYLVIC. *Coupe réglée*, voir *Coupe II.*

Par ext. Conclu, décidé. *Voilà une affaire réglée.*

Spécialt. Se dit d'une femme dont le cycle menstruel est établi. *Cette adolescente n'est pas encore réglée. Être bien, mal réglée*, avoir une menstruation régulière, irrégulière.

RÈGLEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *régler*.

I. Action de régler quelque chose. **1.** Fait d'organiser, de conduire selon un ordre donné (vieilli). *Décider du règlement d'une visite d'État.*

Par ext. Action de mener à bien une affaire, de résoudre un litige, un différend; résultat de cette action. *Le règlement d'une succession par un notaire. Le règlement à l'amiable d'une querelle.*

DROIT. *Le règlement des affaires contentieuses. Le règlement d'une communauté dissoute permet le partage des biens indivis. Le règlement d'un conflit de juridiction ou, vieilli, le règlement de juges. Règlement judiciaire*, désignait naguère la situation juridique d'un débiteur en cessation de paiement. *Le règlement judiciaire est devenu caduc après l'instauration de la procédure de redressement judiciaire en 1985.*

2. Action de payer, de s'acquitter de quelque chose; somme que l'on verse en paiement. *Règlement de l'impôt. Le règlement des charges de copropriété. Règlement en espèces, par chèque, par carte bancaire. En votre aimable règlement*, formule de la correspondance commerciale figurant au bas d'une facture, d'un appel de charges, etc. **BOURSE.** *Marché à règlement mensuel*, désignait naguère le marché dans lequel la livraison et le paiement de valeurs étaient reportés à une date, dite de liquidation, fixée à la fin du mois (on disait aussi *Marché à terme*). – **FINANCES PUBLIQUES.** *Loi de règlement*, loi de finances votée après la clôture de l'exercice et établissant le montant réel des recettes et des dépenses.

Loc. fig. *Règlement de compte ou de comptes*, acte, souvent violent, par lequel on met fin à un différend, on se venge.

Titre célèbre : *Règlement de comptes à O.K. Corral*, film de John Sturges (1957).

II. Ensemble de prescriptions, de dispositions, de mesures fixant l'ordre des choses et s'imposant aux membres d'un groupe, d'une collectivité, d'une société. *Le règlement en vigueur dans une communauté. Les statuts et règlements de l'Académie française. Le règlement intérieur d'un lycée. Règlements maritimes. Le règlement d'un concours, d'une épreuve sportive. Appliquer, observer, violer le règlement. Rappel au règlement, voir Rappel.* Par méton. Texte donnant à connaître cet ensemble de dispositions. *Consulter le règlement.*

Spécialt. **DROIT PUBLIC.** Texte de portée générale émanant de l'autorité exécutive ou administrative, portant sur des domaines qui ne concernent pas le législateur, ou complétant les textes législatifs en vue d'en assurer l'application. *Règlements nationaux, internationaux. Règlement de l'Union européenne*, que les pays membres sont tenus d'appliquer sans modifications. *Règlement de police, d'urbanisme. Règlement d'administration publique*, dont doit décider le Premier ministre après consultation du Conseil d'État afin de pourvoir à l'exécution d'une loi. *Un décret portant règlement d'administration publique.*

RÈGLEMENTAIRE adj. xviii^e siècle. Dérivé de *règlement*.

1. Qui appartient ou est relatif à un règlement. *Disposition, texte réglementaires.* **DROIT PUBLIC.** *Le pouvoir réglementaire*, s'exerçant par voie de décret ou d'arrêté. *Le président de la République, le Premier ministre, le préfet, le maire disposent du pouvoir réglementaire.*

2. Conforme à ce que prescrit le règlement. *Tenue, armement réglementaire. Pratiquer les sommations réglementaires. Les deux équipes sont à égalité à la fin du temps réglementaire.*

(On écrit aussi *Réglementaire*.)

RÈGLEMENTAIREMENT adv. xix^e siècle. Dérivé de *règlementaire*.

Conformément au règlement, selon les voies réglementaires. *Procéder réglementairement.*

(On écrit aussi *Réglementairement*.)

RÈGLEMENTATION n. f. xix^e siècle. Dérivé de *réglementer*.

Action de réglementer; ensemble des règlements s'appliquant à un domaine. *La réglementation du commerce extérieur. Réglementation relative au travail de nuit. Selon la réglementation en vigueur.*

(On écrit aussi *Réglementation*.)

RÈGLEMENTER v. tr. xviii^e siècle. Dérivé de *règlement*.

Soumettre à des règles, à des normes; définir le règlement régissant une activité, un établissement. *Réglementer les horaires d'une entreprise. Stationnement réglementé.* Absolt. *Il conviendrait de réglementer.*

(On écrit aussi *Réglementer*.)

RÉGLER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). xiii^e siècle. Dérivé de *régler*.

1. Marquer de lignes droites parallèles tracées à la règle et destinées à guider l'écriture ou la mise en page d'un écrit. *Autrefois, les élèves devaient régler leurs cahiers. Régler du papier à la main. Régler une feuille pour noter de la musique.*

Expr. fig. et fam. *Être réglé comme du papier à musique*, voir *Musique*.

2. Conduire, diriger suivant certaines règles, certains préceptes. *Régler ses mœurs, sa vie. La raison doit régler les passions. Régler la marche de son entreprise. Régler sur, conformer à. Régler son pas sur celui de son voisin. Régler sa conduite sur ce que dicte sa conscience.* Pron. *Se régler sur quelqu'un*, le prendre pour modèle.

Spécialt. Modérer, restreindre. *Régler sa dépense. Régler ses désirs, ses ambitions.* Pron. *Se régler*, se dit d'une personne qui s'assagit, met de l'ordre dans sa vie. *Il se dispersait trop, il commence à se régler.*

3. Déterminer l'ordre, l'ordonnance de quelque chose. *Régler un défilé, un ballet, le déroulement d'une séance. Régler la circulation*, organiser le passage et l'arrêt des véhicules.

Par ext. Résoudre une question délicate ou complexe, lui apporter une solution définitive. *Régler un litige, une querelle. Ne vous inquiétez de rien, tout est réglé.*

DROIT. Vieilli. *Régler de juges*, décider devant quels juges les parties procéderont. *Un arrêt va nous régler de juges.*

4. **COMPT.** *Régler un compte*, l'arrêter et en acquitter le solde.

Expr. fig. Fam. *Avoir un compte à régler avec quelqu'un*, vouloir s'expliquer avec lui ou chercher à se venger de lui. Pop. *Régler son compte à quelqu'un*, lui dire son fait ou le corriger souvent violemment et, par ext., le tuer.

Par ext. *Régler s'emploie couramment pour Payer. Cette facture a été réglée, n'a été réglée qu'en partie. Qui réglera l'addition?* Par méton. *Régler un fournisseur.* Absolt. *Il reviendra demain pour régler*, pour acquitter la somme due. *Régler en espèces, par virement bancaire.*

5. TECHN. Effectuer le réglage de quelque chose ; disposer, mettre en état un appareil, un mécanisme pour assurer son bon fonctionnement ou pour obtenir un effet déterminé. *Régler une montre, des éclairages, un moteur. Régler un thermostat sur vingt degrés. Un mécanisme réglé à cinquante tours par minute.* Par ext. *Régler un débit, un tirage.*

Expr. fig. et fam. *Être réglé comme une horloge, une pendule*, être très ponctuel ; ne jamais s'écarter de ses habitudes.

RÉGLET n. m. XIV^e siècle, *rieulet*. Diminutif de *règle*.

1. TYPOGR. Syn. vieilli de *Filet I*.

2. ARCHIT. Moulure plate, rectiligne, de section carrée.

3. TECHN. Nom donné à divers types de règles servant à effectuer des mesures, des relevés, des tracés, ou à vérifier la planitude d'une pièce de bois, d'acier, etc. *Réglet de charpentier, de menuisier.*

RÉGLETTE n. f. XV^e siècle, « aiguille de cadran ». Diminutif de *règle*.

1. Petite règle ; règle à quatre faces égales (en ce sens, on dit aussi *Carrelet*).

Par anal. TYPOGR. Petite lame de bois dur servant d'interligne ou de garniture ; tige de bois ou de métal qui était utilisée pour mettre à hauteur constante les paquets, les pages. – ÉLECTR. Dispositif qui sert de socle à un tube fluorescent et, par méton., longue ampoule en forme de tube. *Fixer une réglette au-dessus d'un miroir de salle de bains.*

2. Dans le langage de la presse. Personne qui dirige le service des correcteurs.

RÉGLEUR, -EUSE n. XVI^e siècle. Dérivé de *régler*.

TECHN. 1. Ancienn. Ouvrier, ouvrière qui réglait du papier, des registres, etc. Au féminin. Machine qui traçait des lignes sur le papier en feuilles.

2. Personne qui assure les différents réglages, le contrôle et la surveillance d'un mécanisme, d'une machine, d'un instrument de précision. *Régleur de machine-outil. Régleur sur presse.*

Au masculin. Système servant à régler un appareil, un dispositif. *Le régleur d'un appareil frigorifique. Un régleur de frein.*

RÉGLISSE n. f. XII^e siècle, *licorece*, puis *ricolece* et *ricolisse* ; XIV^e siècle, *réglisse*, avec influence de *règle*, car la réglisse était vendue sous forme de bâtonnet. Emprunté du latin *liquiritia*, altération, sous influence de *liquor*, du grec *glukurrhiza*, proprement « racine sucrée ».

1. BOT. Plante légumineuse papilionacée, aux racines rhizomateuses très développées et riches en sucre. *Réglisse officinale. Réglisse hérissée, réglisse de l'Oural.*

Par anal. Nom de diverses plantes dont l'aspect rappelle celui de la réglisse officinale, ou dont les racines ont une saveur douce, sucrée. *Réglisse d'Amérique* ou *liane à réglisse. Réglisse de montagne*, espèce de trèfle qu'on appelle aussi *Trèfle des Alpes. Réglisse sauvage*, espèce d'astragale.

2. La racine séchée de la réglisse officinale, que l'on consomme coupée en morceaux ou réduite en poudre. *La réglisse a des propriétés antispasmodiques, digestives et expectorantes. Mâcher de la réglisse, du bois de réglisse, un bâton de réglisse. Une infusion de réglisse et de menthe. Suc, jus de réglisse.*

Par méton. Pâte noire et sucrée, confectionnée à partir d'un extrait de cette racine, que l'on utilise en confiserie. *Un rouleau de réglisse. Des pastilles de réglisse.* Ellipt. *Manger de la réglisse.*

(Dans cette acception, s'emploie souvent aussi au masculin.)

RÉGLURE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *régler*.

PAPETERIE. Opération par laquelle on règle le papier ; ensemble de lignes droites parallèles ainsi tracées. *Les techniques de réglure. Réglure tracée à la pointe sèche, à la mine. Une réglure trop espacée. Papier à réglure lignée, quadrillée.*

RÉGNANT, -ANTE adj. XIV^e siècle. Participe présent de *régner*.

1. Qui exerce le pouvoir souverain dans un État monarchique, au moment où l'on parle ou dont on parle. *Le roi régnant. Prince, duc régnant*, qui règne sur une principauté, un duché. Par ext. *Maison, famille régnante*, dont le chef règne et dont d'autres membres sont, par voie d'hérédité, appelés à régner.

2. Fig. Qui fait autorité sur l'esprit du plus grand nombre ; qui prévaut. *Le goût régnant. Les idées régnantes.*

RÈGNE n. m. X^e siècle, au sens de « royaume ». Emprunté du latin *regnum*, « autorité royale, royauté ».

I. Le fait de régner. 1. Exercice du pouvoir souverain dans un État monarchique. *Le règne de Louis XI, de Charles Quint, de Catherine II. Le règne du pape Grégoire le Grand.*

Par méton. Période pendant laquelle un souverain exerce son pouvoir. *Un règne glorieux, pacifique. Le grand règne*, le siècle de Louis XIV. *Durant le règne, sous le règne de ce prince. Une fin de règne marquée par des intrigues. Interrègne*, voir ce mot. *Le long règne de Pie IX* (en ce sens, on dit aussi *Pontificat* ou, moins souvent, *Papauté*). Désignait aussi chacune des trois couronnes constituant la tiare du pape, parfois appelée *trirègne*.

Par anal. *Le règne d'un dictateur, d'un tyran.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Le règne de Dieu sur la terre*, le gouvernement de Dieu sur les hommes. « *Que votre règne arrive* » ou « *que ton règne vienne* », formule employée dans la prière du Notre Père.

Titre célèbre : *Chronique du règne de Charles IX*, de Prosper Mérimée (1829).

2. Fig. Domination, pouvoir sans partage, influence prépondérante. *Le règne d'un ministre, d'une favorite. Dénoncer le règne des technocrates. Le règne de la raison. Le règne du numérique.*

Spécialt. DROIT. *Le règne de la loi*, formule désignant l'obligation faite aux gouvernants et aux agents de l'État de se soumettre aux règles de droit posées par la Constitution et d'observer le principe de légalité. – PHIL. *Le règne des fins*, voir *Fin II*.

II. SC. (Par référence au sens ancien de « royaume ».) Chacune des grandes divisions qui figurent au sommet de la hiérarchie taxinomique, dans les différentes classifications scientifiques des êtres vivants. *Le règne animal, le règne végétal, le règne des champignons.* Vieilli. *Règne minéral*, désignait l'ensemble des minéraux.

RÉGNER v. intr. (se conjugue comme *Céder*). X^e siècle. Emprunté du latin *regnare*, « être roi ».

1. Exercer le pouvoir souverain dans un État monarchique. *Louis XIV régna de 1643 à 1715. Régner sur un pays, sur un peuple. Régner en despote. Le roi règne et ne gouverne pas*, formule par laquelle Thiers, hostile à la

politique de Charles X, résumait en 1830 le principe de fonctionnement d'une monarchie constitutionnelle. Par ext. *Cette maison, cette dynastie régna sur la France.*

Par anal. *Le dictateur, la junte qui règne dans ce pays.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Dieu qui règne sur la terre comme au ciel.*

2. Fig. Exercer une domination, une suprématie, une influence sans partage, en quelque domaine que ce soit. *L'Angleterre régna longtemps sur les mers. Il règne sur un empire de presse. Ce groupe industriel règne en maître sur le marché. Les usages qui règnent aujourd'hui. Voltaire a régné sur la vie intellectuelle de son temps.*

Expr. *Diviser pour régner* (traduction du latin *divide ut regnes*), faire naître la désunion entre ses adversaires, ses rivaux ou ses alliés pour mieux imposer son pouvoir. *Régner sur l'esprit de quelqu'un*, avoir un fort ascendant sur lui. *Régner sur les cœurs*, susciter l'affection ou l'amour de tous.

Par affaibl. Être installé, établi. *La corruption règne dans ce pays. Faire régner le silence dans une classe.* Loc. *La confiance règne*, se dit par antiphrase lorsqu'on a le sentiment de ne pas être cru ou d'inspirer à autrui de la méfiance. HIST. *L'ordre règne à Varsovie*, voir *Ordre*.

3. ARCHIT. S'étendre en longueur de façon continue sur une façade, un mur, etc. *Une corniche, une frise, un balcon règne le long du bâtiment. La galerie qui règne au-dessus du chœur.*

RÉGNICOLE (g et n se font parfois entendre séparément) n. m. XVI^e siècle. Composé à partir du latin *regnum*, « royaume », et *colere*, « habiter », avec influence du latin médiéval *regnicoles*, « habitants du royaume des cieux ».

Vieilli. Personne ayant la nationalité du pays qu'elle habite et qui, à ce titre, jouit des droits attachés à ce statut.

***RÉGOLITE** n. m. XX^e siècle. Composé à l'aide de *reg* et de *-lite*, tiré du grec *lithos*, « pierre ».

GÉOMORPHOLOGIE. Formation superficielle constituée de débris issus de la fragmentation d'une roche massive et restés en place.

REGONFLEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *regonfler*.

1. Action de gonfler une chose de nouveau, de l'emplir une nouvelle fois de gaz. *Regonflement d'un ballon captif, d'une montgolfière.* (On trouve aussi *Regonflage*.)

2. Le fait d'augmenter de volume. Se dit surtout de l'élévation des eaux dont le cours est freiné ou arrêté par quelque obstacle. *Le regonflement d'un fleuve.*

REGONFLER v. tr., intr. ou pron. XVI^e siècle, *reconfler*, puis *regonfler*. Dérivé de *gonfler*.

1. V. tr. Gonfler de nouveau quelque chose. *Les pneus de cette bicyclette ont besoin d'être regonflés.*

Fig. et fam. Rendre à quelqu'un de l'assurance, de l'énergie. *Ce succès l'a regonflé.*

2. V. intr. ou pron. Gonfler ou se gonfler une nouvelle fois. *Les voiles regonflent ou se regonflent au vent. Sa cheville a regonflé*, a enflé de nouveau.

REGORGEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *regorger*.

Le fait de regorger. *Le regorgement des égouts.*

REGORGER v. intr. (se conjugue comme *Bouger*). XIV^e siècle, au sens de « rendre par la gorge, vomir ». Dérivé de *gorge*.

1. En parlant d'un liquide, déborder. *Les pluies incessantes ont fait regorger les rivières.*

Par ext. Abonder, foisonner. *L'avoine regorge cette année.*

2. *Regorger de*, contenir en grande quantité, abonder en. *Cette province regorge de blé. Des magasins qui regorgent de marchandises. Absolt. Ses greniers regorgent.*

Par anal. *Un roman qui regorge de clichés.*

REGRAT n. m. XIV^e siècle. Déverbal de *regratter*.

Anciennt. Vente au détail et de seconde main de certaines denrées comme le sel, les grains, le charbon. *Sous l'Ancien Régime, le commerce de regrat était strictement réglementé.*

Par ext. Désignait aussi naguère la revente à bas prix de plats, de denrées achetés aux restaurants.

REGRATTAGE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *regratter*.

1. Anciennt. Charge de regrattier, de débitant de sel au détail, dans les pays de gabelle.

2. BÂT. Opération par laquelle on regratte un mur, une moulure, une sculpture.

REGRATTER v. intr. et tr. Attesté au XV^e siècle, mais probablement beaucoup plus ancien. Dérivé de *gratter*.

I. V. intr. **1.** Anciennt. Gagner de petites sommes d'argent en revendant au détail certaines denrées.

2. Fam. et très vieilli. Lésiner, rogner sur les plus modestes dépenses. *C'est un homme qui regratte sur tout.* (On dit plutôt aujourd'hui *Gratter*.)

II. V. tr. **1.** Gratter de nouveau. *Regratter une casserole.*

2. BÂT. Racler superficiellement des parements de pierre, des moulures, des sculptures pour les nettoyer, les rénover. *Regratter une façade au moyen d'une ripe.*

REGRATTIER, -IÈRE n. XII^e siècle. Dérivé de *regratter*.

1. Anciennt. Celui, celle qui faisait le commerce de regrat et, spécialt. dans les pays de gabelle, qui avait l'autorisation de vendre du sel en petites quantités.

2. Fam. et très vieilli. Personne qui cherche à économiser sur les moindres dépenses.

***RÉGRESSER** v. intr. XIX^e siècle. Tiré de *régression*, sur le modèle de *progresser*.

Revenir à un état antérieur de moindre développement, de moindre importance ; diminuer, décroître. *La forêt régresse. La production de blé a régressé. Faire régresser la criminalité, le chômage.*

MÉD. BIOL. En parlant d'un organe, d'un symptôme, d'une pathologie, etc., revenir à un stade antérieur de son évolution. *Son cancer a régressé.* – PSYCHOL. Revenir à un état de moindre maturité. *Cet enfant a régressé après avoir été séparé de sa mère.* – GÉNÉTIQUE. En parlant d'un caractère ou d'un organe, disparaître progressivement au cours de l'évolution. *Dans la lignée du cheval, les doigts latéraux ont régressé.*

RÉGRESSIF, -IVE adj. XIX^e siècle. Tiré de *régression*, sur le modèle de *progressif*.

1. Qui va en arrière, revient vers son point de départ. Ne s'emploie guère que dans des emplois spécialisés. GÉOL. *Érosion régressive*, phénomène par lequel le lit d'un cours d'eau est creusé de l'aval vers l'amont. – PHON. *Assimilation régressive*, voir *Assimilation*. – LINGUIST. *Dérivation régressive*, obtenue par la suppression d'un élément suffixal, par opposition à *Dérivation progressive*. « *Cane* », « *gribouille* » sont des dérivés régressifs de « *canard* », « *gribouiller* ». *Les déverbaux sont des*

dérivés régressifs. – LOGIQUE. Qui procède par régression, remonte des conséquences aux principes, des effets à la cause, du composé au simple, par opposition à *Progressif*. *Démarche analytique régressive*.

2. Qui est relatif à une régression, résulte d'une régression. MÉD. BIOL. *L'atrophie ou l'involution d'un organe sont des phénomènes régressifs. Évolution régressive d'une maladie.* – PSYCHOL. *Fixation régressive sur un objet.*

Fig. et péj. *Une politique régressive, qui va à l'encontre du progrès.*

RÉGRESSION n. f. XIV^e siècle, « retour ». Emprunté du latin *regressio*, « retour », lui-même dérivé de *regredi*, « revenir ».

1. Marche en arrière, retour vers le point de départ. Ne s'emploie guère que dans des emplois spécialisés. GÉOL. *Régression marine*, retrait de la mer qui entraîne un déplacement des côtes et une exondation des surfaces précédemment recouvertes, par opposition à *Transgression marine*. – LOGIQUE. Démarche par laquelle l'esprit va du complexe vers le simple, des conséquences aux principes, des effets à la cause. – RHÉTOR. Figure qui consiste à reprendre à la fin d'une phrase les mots employés à son commencement, en les utilisant dans un ordre inverse, comme dans « Du vent, de la pluie, des nuages, et, demain, des nuages, de la pluie, du vent », ou bien en les complétant, en les expliquant un à un, comme dans « Il repartit du tribunal soulagé mais déçu : soulagé car le procès était terminé ; déçu car le jugement n'était pas à son avantage ».

2. Retour vers un état antérieur de moindre développement, de moindre importance ; diminution sensible, affaiblissement. *L'épidémie est en régression, en voie de régression. Une période de régression économique.*

MÉD. BIOL. Retour d'un organe, d'un symptôme, d'une inflammation, etc. à un stade antérieur de son évolution. *Une régression physiologique, pathologique. Régression utérine*, ensemble de modifications qui permet à l'utérus de retrouver ses dimensions normales après l'accouchement (on dit aussi *Involution utérine*). *La régression d'une tumeur.* – PSYCHOL. Le fait, pour un sujet, de revenir à une étape antérieure de son développement. *Régression à l'état infantile.* Par méton. *Régression du langage, du comportement.* – GÉNÉTIQUE. Processus évolutif qui aboutit pour une espèce donnée à l'atrophie ou à la perte d'un organe, ou bien à la disparition ou à l'atténuation d'un caractère présent chez les espèces ancestrales. *On observe une régression du prognathisme au cours de l'évolution de la lignée humaine.*

REGRET n. m. XII^e siècle. Déverbal de *regretter*.

1. Douleur, chagrin que cause la perte, la mort d'un être aimé. *Sa disparition m'a causé un grand regret. Il laisse derrière lui des regrets unanimes. Regrets éternels*, inscription figurant parfois sur les tombes ou sur les couronnes mortuaires.

Par ext. Désigne surtout aujourd'hui le déplaisir, la nostalgie provoqués par la disparition de quelque chose, la nécessité de renoncer à un bien, à un avantage, à un état. *Le regret de l'enfance, du temps passé. Le regret de ne pas avoir pu conserver la maison de famille. Cet échec est mon grand, mon seul regret.*

Loc. vieillie. *Avoir regret à*, souffrir d'avoir perdu. *Avoir regret à ce qui n'est plus.*

2. Mécontentement de soi éprouvé lorsqu'on n'a pas rempli ses obligations, son devoir ou qu'on a conscience d'avoir failli. *Avoir regret de sa conduite. Je suis au regret d'avoir oublié cela. D'amers, de cuisants regrets. Un fugitif regret.*

Par affaibl. Contrariété que l'on ressent en quelque circonstance que ce soit. *Ils se quittèrent avec regret, sans l'ombre d'un regret. J'ai regret à le dire. Je ne l'ai pas encore rencontré, à mon grand, à mon vif regret.*

Loc. *A regret*, avec déplaisir, à contrecœur. *Nous partons à regret. Il n'a consenti qu'à regret.*

Dans des formules de politesse de la conversation ou de la correspondance. *C'est avec regret que nous avons appris... Nous avons le regret de vous annoncer... Je suis au regret de ne pouvoir vous donner satisfaction. Transmettre l'expression de ses regrets.* Ellipt. et fam. *Mille regrets, je ne pourrai venir.*

3. Par méton. Au pluriel. Lamentations, plaintes. *Ce sont des regrets inutiles, de vains regrets. Se répandre en regrets.*

Titre célèbre : *Les Regrets*, de Joachim du Bellay (1558).

REGRETTABLE adj. xv^e siècle. Dérivé de *regretter*.

1. Vieilli. Digne de regret, qui mérite d'être regretté (en parlant de personnes, on dit aujourd'hui *Regretté*). *Un emploi peu regrettable. Des avantages regrettables.*

2. Qui cause du déplaisir ; fâcheux. *Un incident, un malentendu regrettable. Il a commis là une regrettable erreur. Des paroles outrancières et regrettables. Il est regrettable que l'affaire n'ait pu être réglée.*

REGRETTER v. tr. XI^e siècle. Probablement tiré de l'ancien scandinave *grata*, « pleurer ».

1. Éprouver douloureusement la perte, l'absence de quelqu'un. *Nous le regretterons toujours. C'est un ami que je regrette. Personne ne le regrettera.*

Au participe passé, adjt. S'emploie devant un nom propre, un titre, une appellation pour évoquer un mort. *Notre regretté confrère.*

Par ext. Ressentir de la déception, de la nostalgie à voir disparaître quelque chose ou à en être privé. *Regretter les splendeurs passées. Regretter sa jeunesse. Regretter une occasion perdue.*

Expr. *Regretter son argent*, le dépenser à contrecœur, ou être fâché de l'avoir dépensé en vain. On dit aussi, à la forme négative, *Ne pas regretter son temps, sa peine*. Fig. et vieilli. *Regretter ses pas*, les efforts qu'on a fournis.

2. Se reprocher d'avoir fait ou de ne pas avoir fait quelque chose, de n'avoir pas agi ainsi qu'il l'aurait fallu. *Regretter sincèrement ses fautes. Je regrette de lui avoir parlé si rudement. N'avoir rien à regretter, ne rien regretter.* « *Non, rien de rien, non, je ne regrette rien* », paroles d'une chanson qu'Édith Piaf a rendue célèbre.

S'emploie parfois en guise de menace. *Ne vous mettez pas au travers de mon chemin, vous le regretteriez.* S'emploie aussi, à la forme négative, pour encourager, inciter à agir. *Acceptez cette offre, vous ne le regretterez pas, vous n'aurez pas à le regretter.*

3. Ressentir, exprimer de la contrariété, du mécontentement à propos de quelque chose. *Nous regrettons tous sa décision. Ils regrettent d'être mis devant le fait accompli. Impers. Il est à regretter que vous n'ayez pas été informé.*

S'emploie souvent dans des formules de politesse. En manière d'excuse. *Je regrette de vous avoir fait attendre.* Ellipt. Pour exprimer un refus courtois. « *Viendrez-vous ? – Je regrette, cela m'est impossible.* » Pour souligner son désaccord. *Je regrette, c'est non !*

***REGROSSIR** v. intr. XIX^e siècle. Dérivé de *grossir*.

Grossir de nouveau, reprendre du poids après en avoir perdu.

***REGROUPEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *regrouper*.

Action de regrouper ou de se regrouper ; résultat de cette action. *Un regroupement de producteurs en coopérative. Regroupement de dossiers, d'informations. Un regroupement de communes, un regroupement intercommunal.* (Dans ces emplois généraux, on rencontre aussi *Groupe-ment*.)

Spécialt. DROIT. *Regroupement familial*, procédure qui permet à un travailleur étranger possédant un titre de séjour de longue durée dans le pays où il réside de faire venir durablement auprès de lui certains membres de sa famille. – BOURSE. *Regroupement de titres*, opération qui consiste, pour une entreprise, un groupe, etc. dont la valeur nominale des actions ou des obligations est jugée trop faible, à diminuer le nombre de titres sans modifier le capital, ce qui permet l'augmentation de la valeur nominale de chacun de ces titres.

***REGROUPER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *grouper*.

1. Rassembler de nouveau les éléments dispersés d'un ensemble. *Regrouper les bêtes d'un troupeau. Regrouper des archives.* Pron. *Les troupes se regroupèrent pour l'offensive.*

2. Mettre ensemble, réunir, rapprocher (s'emploie en ce sens comme synonyme de *Grouper*). *La première édition du Dictionnaire de l'Académie française regroupait les mots par famille. Dans ce faubourg sont traditionnellement regroupés des artisans.* Pron. *Le personnel gréviste se regroupa devant l'usine.*

RÉGULARISATION n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *régulariser*.

1. Action de rendre conforme à la loi, aux règles en vigueur ; résultat de cette action. *La régularisation d'un acte juridique. La régularisation des comptes.* Par méton. *La régularisation des sans-papiers.*

2. Action de rendre plus régulier, d'atténuer des variations ; résultat de cette action. *La régularisation du trafic routier. Il est vain d'espérer la régularisation du cours du pétrole.* Spécialt. GÉOGR. *Régularisation littorale*, simplification du tracé de la côte, due à des phénomènes d'érosion et de sédimentation.

RÉGULARISER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *regularis*, « qui sert de règle, canonique ».

1. Rendre conforme à la loi ou à la règle en vigueur ce qui n'a pas été fait dans les conditions prévues. *Régulariser une dépense, un compte financier. Régulariser la situation administrative d'un étranger* ou, par méton., *régulariser un étranger.*

Spécialt. *Régulariser sa situation* ou, absol. et fam., *régulariser*, en parlant de personnes qui vivaient ensemble, se marier.

2. Rendre plus régulier. *Régulariser le débit d'un fleuve. Les bêtabloquants sont utilisés pour régulariser le rythme cardiaque.*

RÉGULARITÉ n. f. XIV^e siècle. Dérivé savant du latin *regularis*, « qui sert de règle, canonique ».

1. Conformité à la loi, au règlement, aux usages. *La régularité d'une procédure, d'une opération financière, d'une élection. Pour la régularité de cet acte, deux signatures sont nécessaires. Une personne d'une grande régularité de mœurs, de conduite* (vieilli), qui obéit scrupuleusement aux règles morales.

Spécialt. Vieilli. Exacte observance de la règle d'un ordre religieux. *Rétablir la régularité dans un monastère.*

2. Respect des règles, des normes établies en certain domaine. *La régularité d'une tragédie classique. La régularité d'une forme grammaticale.*

3. Juste proportion, harmonie qui naît le plus souvent d'une disposition symétrique. *La régularité des traits du visage. Un bâtiment dont l'ordonnance manque de régularité.*

Spécialt. GÉOM. Propriété d'une figure dont les angles et les côtés sont égaux entre eux. *La régularité du carré, du triangle équilatéral.*

4. Qualité de ce qui se répète de façon régulière, périodique ou constante. *Vérifier la régularité du pouls d'un malade. La régularité du phénomène des marées, du mouvement des astres. Ces points de broderie sont d'une parfaite régularité.* En parlant d'une personne. *Il fait preuve de régularité dans son travail.* Expr. *Agir avec une régularité d'horloge, de métronome.*

RÉGULATEUR, -TRICE adj. et n. XVI^e siècle. Dérivé savant du latin *regulare*, « diriger, régler ».

I. Adj. Qui assure la régulation d'un système, d'un phénomène, d'une activité. *Mécanisme régulateur. Action régulatrice. L'hypophyse est un centre régulateur des sécrétions hormonales. La Cour de cassation est une cour régulatrice*, qui veille à l'application uniforme de la loi.

Spécialt. CH. DE FER. *Gare régulatrice*, voir *Gare II*. – ARCHIT. DESSIN. *Tracé régulateur*, schéma géométrique utilisé pour mettre en rapport les proportions des éléments figurés par les plans et les élévations ou pour établir la structure d'une composition picturale. – GÉNÉTIQUE. *Gène régulateur* ou *gène de régulation*, voir *Régulation*.

II. N. m. 1. Appareil ou dispositif de régulation. *Un régulateur de pression, d'intensité. Le régulateur de vitesse d'une voiture*, dispositif qui permet de maintenir automatiquement la vitesse à une valeur donnée. *Le régulateur d'un orgue*, appareil qui règle le débit d'air des tuyaux.

HORLOGERIE. Pièce qui régularise le mécanisme d'une montre ou d'une horloge et, spécialt., balancier qui régularise le mouvement d'une horloge à poids. Désigne aussi une horloge de précision dont la marche parfaitement régulière sert d'étalon.

2. Ce qui régularise le fonctionnement de quelque chose ; ce qui agit sur le développement d'un processus. *Les océans sont des régulateurs climatiques. La libre concurrence a un rôle de régulateur économique. Régulateur de croissance*, substance organique qui inhibe ou stimule la croissance des végétaux.

3. Personne ou organisme qui assure la régulation d'une activité, d'un système complexe, qui contrôle leur fonctionnement, oriente leur évolution. *Régulateur du commerce, de la publicité.*

Spécialt. CH. DE FER. Agent responsable de la circulation des trains, qu'il adapte aux circonstances. – MILIT. Officier remplissant une charge de coordination du mouvement aérien, ou sous-officier s'occupant des opérations de transport aérien.

***RÉGULATION** n. f. XV^e siècle, au sens de « pouvoir, domination » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *réguler*.

Le fait de contrôler et de corriger les données variables d'un système, d'un phénomène pour les rendre conformes à une norme, pour maintenir leur valeur d'équilibre. *Régulation naturelle, automatique. Dispositif, commande de régulation. Régulation d'un chauffe-eau. Des capteurs de densité et de vitesse permettent la régulation du trafic routier. La régulation des flux migratoires par un système*

de quotas. *Régulation des naissances*, maîtrise et limitation des naissances, en particulier au moyen de méthodes contraceptives.

ÉCOLOGIE. Modification de l'effectif et de la répartition territoriale d'un peuplement animal, résultant d'un processus naturel ou d'une intervention humaine. *La régulation d'une population de sangliers par des battues.* – **PHYSIOL.** Mécanisme nerveux ou hormonal assurant l'équilibre physiologique de l'organisme par le maintien des constantes biologiques, physiques ou chimiques de celui-ci. *L'insuline, hormone pancréatique, assure la régulation de la glycémie. Régulation de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle. Régulation thermique*, qui assure le maintien de la température corporelle chez les animaux homéothermes (on dit aussi *Thermorégulation*). – **GÉNÉTIQUE.** *Régulation génétique* ou *régulation de l'expression des gènes*, mécanisme qui stimule ou inhibe l'expression des gènes d'une cellule en fonction de son rôle, du milieu dans lequel elle se trouve, et du stade de développement de l'organisme auquel elle appartient. *Gène de régulation*, gène responsable de ce mécanisme (on dit aussi *Gène régulateur*). – **MARINE.** *Régulation du compas*, réglage d'un compas, qui corrige par un dispositif magnétique la déviation causée par les masses métalliques du navire.

Par ext. Contrôle d'une activité, d'un système complexe visant à s'assurer de leur bon fonctionnement, à orienter leur évolution (dans cet emploi, la *régulation* s'oppose à la *réglementation*, qui est générale, préalable, impersonnelle et permanente). *Une autorité de régulation.* Entre dans la dénomination d'institutions chargées par l'État d'assurer ce contrôle. *La Commission de régulation de l'énergie.*

RÉGULE n. m. XVII^e siècle. Emprunté du latin *regulus*, « jeune roi, roitelet », parce que les alchimistes pensaient que l'antimoine pouvait être transformé en or, considéré comme le roi des métaux.

1. CHIM. Vieilli. Nom générique qui était donné au métal extrait de certains minéraux. *Les régules d'antimoine, d'arsenic, de cobalt sont aujourd'hui simplement appelés antimoine, arsenic, cobalt.*

2. MÉTALL. Alliage à base d'antimoine, de plomb, de zinc ou d'étain. *Le régule est utilisé comme antifriction et prévient l'usure de pièces comme les coussinets. Le régule a été employé dans la statuaire et la décoration pour imiter le bronze.*

***RÉGULER** v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin *regulare*, « diriger, régler », lui-même dérivé de *regula*, « règle ».

Assurer la régulation d'un phénomène, d'une activité, d'un système. *Le rein régule la composition des liquides physiologiques de l'organisme. La vitesse régulée d'un moteur. Réguler le cours du cacao. Réguler les marchés financiers par l'établissement de règles précises.* Pron. *Dans cette chaudière, la pression se régule automatiquement.*

RÉGULIER, -IÈRE adj. XII^e siècle, *riuler, reguler*. Emprunté du latin *regularis*, « qui sert de règle, canonique ».

1. Conforme à la loi, au règlement, aux usages en vigueur. *Une procédure régulière. Un acte régulier. Un travailleur étranger en situation régulière. Un homme régulier dans les moindres choses*, qui agit consciencieusement, avec droiture.

Spécialt. **RELIG. CHRÉTIENNE.** Soumis à la règle d'un ordre religieux, par opposition à *Séculier*. *Un religieux régulier* ou, subst., au masculin, *un régulier*. *Les chanoines réguliers de Saint-Victor. Clergé, prêtre régulier*, voir ces mots. Par méton. *Lieux réguliers*, qui sont à l'intérieur de la clôture. *Bénéfice régulier*, voir *Bénéfice*. – **MILIT.** *Armée*

régulière, armée qui obéit à des statuts définis et à un gouvernement ou à une autorité publique reconnus par les États. *Des troupes régulières* (on a dit aussi *Troupes réglées*). *Des soldats réguliers* ou, subst., *des réguliers*.

2. Qui obéit aux normes, qui est permis par les règles, dans un domaine particulier. *Un combat régulier. Un coup régulier*. Subst., au féminin, dans la locution adverbiale familière *À la régulière*, sans tricher.

VERSIFICATION. *Des vers réguliers. Des stances régulières.* – **GRAMM.** *Une construction régulière*, dont la syntaxe est conforme aux règles de la langue. *Des verbes réguliers*, qui obéissent aux règles générales de conjugaison et sont les plus nombreux. « *Tables* » est un pluriel régulier. *Une déclinaison régulière.*

3. Qui est jugé harmonieux, bien proportionné, le plus souvent en raison de la disposition symétrique des éléments qui le composent. *L'ovale régulier d'un visage. Une écriture régulière. La façade régulière du palais Mazarin.*

GÉOM. *Polygone régulier*, dont les angles et les côtés sont égaux entre eux. *Les polygones réguliers sont inscriptibles dans un cercle. Polyèdre régulier*, dont toutes les faces sont des polygones réguliers. *Le cube est un hexaèdre régulier.* – **BOT.** *Fleur régulière*, dont les différentes parties sont organisées selon une symétrie radiaire. *La mauve, l'oxalis et l'asphodèle ont des fleurs régulières. Corolle régulière.*

4. Qui se répète périodiquement, habituel, par opposition à *Occasionnel* ; qui se caractérise par sa constance, son uniformité. *Des réunions régulières, tous les jeudis. Une collaboration régulière à un périodique. La pratique régulière du piano. Une ligne maritime régulière. Des revenus réguliers. Mener une vie régulière*, soumise à des habitudes, à des horaires. *Le mouvement régulier d'un métronome. Une respiration régulière. Placer des sentinelles à intervalles réguliers.*

Par ext. *Les salariés réguliers et les travailleurs intérimaires d'une entreprise. Un élève régulier*, dont le travail et les résultats sont constants.

Subst., au féminin. Pop. Femme légitime ou maîtresse en titre. *Ma régulière.*

RÉGULIÈREMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *régulier*.

1. Conformément à la loi, à la règle, aux usages. *Un président régulièrement élu. Un verbe qui se conjugue régulièrement.*

2. Selon un rythme constant, à intervalles réguliers ; de manière uniforme. *Son cœur ne bat pas régulièrement. Des ifs plantés régulièrement le long d'une allée.*

3. De manière habituelle. *Il déjeune régulièrement à une heure.*

***RÉGURGITATION** n. f. XVI^e siècle, « débordement d'un liquide ». Dérivé de *régurgiter*.

1. MÉD. Remontée dans la bouche des aliments ingérés, sans nausée ni spasme. *La régurgitation d'une gorgée de lait est normale chez le nourrisson.*

2. ZOOL. Retour dans la bouche, la gueule ou le bec d'un animal du contenu partiellement digéré de l'estomac. *Chez les ruminants, la régurgitation est une des étapes de la digestion. Le héron cendré nourrit par régurgitation ses oisillons restés dans le nid.*

Spécialt. *Pelote de régurgitation*, petit amas de débris alimentaires non digestibles que rejettent certains oiseaux, particulièrement les rapaces (on dit aussi *Pelote de réjection*).

3. PATHOL. Reflux du sang artériel dans le cœur dû à une insuffisance valvulaire.

***RÉGURGITER** v. tr. XVI^e siècle, « regorger ». Dérivé savant du latin *gurgus, gurgitis*, « tourbillon d'eau, gouffre ; gosier », sur le modèle d'*ingurgiter*.

1. MÉD. Rejeter un aliment par régurgitation. *Un bébé qui régurgite sa bouillie.*

Fig. *Régurgiter une leçon*, la réciter sans l'avoir comprise (en ce sens, on dit aussi, familièrement, *Dégurgiter*).

2. ZOOL. Faire revenir de la nourriture dans la bouche, la gueule ou le bec, à partir de l'estomac, pour ruminer ou pour alimenter ses petits. *Les ruminants régurgitent l'herbe fermentée pour la mâcher. La louve régurgite la viande qu'elle a prédigérée et que ses petits ingèrent en lui léchant les commissures de la gueule.*

RÉHABILITATION n. f. XV^e siècle, *rehabilitation*. Dérivé de *réhabiliter*.

1. DROIT. Rétablissement d'une personne dans ses droits. *Réhabilitation judiciaire*, accordée sur décision d'une cour d'appel aux condamnés qui, ayant purgé leur peine, en font la demande, après un délai variable selon la nature de la peine, et à condition qu'ils n'aient pas subi d'autre condamnation. *Réhabilitation légale*, accordée de plein droit après un délai déterminé par la nature de la peine. *Réhabilitation commerciale d'un failli*, accordée de plein droit après acquittement intégral des sommes dues, ou prononcée par le tribunal. *Le consentement unanime des créanciers rend possible la réhabilitation du débiteur. La réhabilitation de César Birotteau, dans le roman de Balzac.* Spécialt. En droit ancien. Restitution à un noble de ses titres et privilèges. *Réhabilitation de noblesse. Lettres de réhabilitation.*

S'emploie, dans la langue courante, au sujet d'une personne injustement condamnée dont le procès est révisé et la condamnation annulée. *L'arrêt de 1906, qui cassa le verdict de la condamnation pour trahison du capitaine Dreyfus, est resté dans l'histoire sous le nom de « arrêt de la réhabilitation ».* Par ext. Recouvrement de l'estime, de la considération, de la faveur publique. *La réhabilitation sociale d'un homme déchu.* Fig. *La réhabilitation de l'histoire dans l'enseignement est nécessaire.*

2. BÂT. Action de réhabiliter un bâtiment, un quartier. *La réhabilitation suppose notamment des travaux d'électricité, de chauffage, d'isolation thermique et phonique. La réhabilitation des quartiers anciens d'une ville.*

RÉHABILITER v. tr. XIII^e siècle, *rehabilitare*. Dérivé d'*habilitare*.

1. DROIT. Rétablir un ancien condamné, un failli dans les droits dont il a été déchu, lui octroyer une réhabilitation. *Être réhabilité cinq ans après l'exécution de sa peine. Réhabiliter un débiteur qui s'est acquitté de l'intégralité de ses créances.* Spécialt. En droit ancien. Restituer à quelqu'un ses titres et prérogatives de noblesse. *Ses ancêtres avaient dérogé, il se fit réhabiliter dans sa noblesse.*

Se dit aussi, dans la langue courante, d'une personne qui a été à tort déclarée coupable et dont le procès est révisé et la condamnation annulée. *Voltaire a lutté pour que le protestant Jean Calas soit réhabilité.* Par méton. *Réhabiliter la mémoire d'un défunt.*

Par ext. Faire recouvrer à quelqu'un la considération, l'estime publique qu'il avait perdue. *Cet acte courageux l'a réhabilité dans l'opinion publique.* Pron. *Par cette action, il s'est réhabilité aux yeux de ses concitoyens.*

Fig. *Réhabiliter les peintres pompiers. Un métier réhabilité.*

2. BÂT. Remettre en état un bâtiment, notamment en le mettant en conformité avec les normes en vigueur en matière de sécurité, d'isolation, de confort, etc. *Réhabiliter un immeuble ancien.* Par ext. *Réhabiliter un quartier, un îlot*

insalubre, le réaménager par la création et la modernisation d'équipements, de logements afin de lui redonner de l'attrait et de la valeur, et d'attirer de nouveaux habitants.

RÉHABITUER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*habiter*.

Réaccoutumer ; faire reprendre une habitude perdue. *Réhabituer un convalescent à la marche. Réhabituer un animal à la vie sauvage.* Pron. *Se réhabituer à se lever tôt. Se réhabituer à un lieu.*

***REHAUSSE** n. f. XVI^e siècle. Déverbal de *rehausser*.

TECHN. Élément que l'on ajoute à un objet pour en augmenter la hauteur totale, pour le surélever. *Une rehausse de conduit de fumée.*

REHAUSSEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rehausser*.

Action de rehausser ; surélévation, exhaussement. *Le rehaussement d'une muraille, d'un trottoir. Le rehaussement d'un tarif.*

REHAUSSER v. tr. XII^e siècle, « soulever de nouveau ». Dérivé de *hausser*.

1. Mettre plus haut, surélever. *Rehausser l'appui d'une fenêtre de vingt centimètres. Rehausser un enfant sur une chaise.* Pron. *Se redresser. Se rehausser dans son fauteuil.*

Spécialt. Augmenter le prix, le coût de quelque chose. *Le prix du blé a été rehaussé. Rehausser la valeur d'une action.*

Fig. Renforcer. *Un exploit qui rehaussa son prestige.*

2. Mettre en relief quelque chose, lui donner plus d'éclat en utilisant divers moyens, notamment des effets de contraste. *Autrefois, les femmes rehaussaient la blancheur de leur teint par des mouches. Rehausser d'or une moulure, une boiserie.* BX-ARTS. Exécuter des rehauts. *Rehausser un dessin. Une sanguine rehaussée de blanc.*

Par anal. CUIS. *Rehausser un plat*, lui donner plus de goût par des épices, des aromates.

***REHAUSSEUR** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *rehausser*.

Siège amovible qui permet de surélever un enfant assis à l'arrière d'une automobile et de l'attacher avec la ceinture de sécurité.

REHAUT n. m. XVI^e siècle. Déverbal de *rehausser*.

1. BX-ARTS. Le plus souvent au pluriel. Touche, généralement de couleur claire, qui fait ressortir l'éclat de certaines parties et donne une impression de relief. *Des rehauts de craie, de gouache. Des rehauts d'or.*

2. TECHN. Pièce, généralement circulaire, qui borde le cadran d'une montre, d'une horloge.

***RÉHOBOAM** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *rehoboam*, du nom de *Réhoboam* ou *Roboam*, fils de Salomon et roi de Juda.

Bouteille de champagne dont la contenance équivaut à celle de six bouteilles ordinaires, soit 4,5 litres.

***RÉHYDRATATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réhydrater*.

Action de réhydrater, de se réhydrater ; résultat de cette action. *La réhydratation de la peau.*

***RÉHYDRATER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *hydrater*.

1. PHYSIOL. Redonner de l'eau, du liquide à un organisme ou à un individu qui en manque. *Réhydrater un malade, un enfant.* Pron. *Se réhydrater après un effort.*

2. Ajouter de l'eau, du liquide à une substance desséchée ou lyophilisée pour la reconstituer. *Réhydrater des morilles séchées. Réhydrater un sérum.*

***RÉIFICATION** n. f. xx^e siècle. Dérivé de *réifier*.

PHIL. Le fait de réduire à l'état de chose une œuvre de l'esprit, un concept, un être humain. *Selon la pensée marxiste, la réification, qui cantonne les relations humaines à une valeur d'échange entre les biens, est un trait distinctif de la société capitaliste.*

***RÉIFIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). xx^e siècle. Composé à l'aide du latin *res, rei*, « chose », et *facere*, « faire ».

PHIL. Réduire une œuvre de l'esprit, un concept, un être humain à l'état de chose.

***RÉIMPLANTATION** n. f. xix^e siècle. Dérivé de *réimplanter*.

1. Nouvelle implantation. *La réimplantation de vignes en Angleterre.*

2. CHIR. Opération consistant à remettre un organe, un membre sectionné à sa place initiale ou dans une disposition convenable. *Réimplantation de l'uretère.*

***RÉIMPLANTER** v. tr. xix^e siècle. Dérivé de *implanter*.

1. Implanter, établir de nouveau. *Réimplanter une entreprise sur des friches industrielles.* Pron. *Cette tradition s'est peu à peu réimplantée.*

2. CHIR. Remettre en place par réimplantation. *Réimplanter un doigt, une main.*

RÉIMPORTATION n. f. xix^e siècle. Dérivé de *réimporter*.
ÉCON. Action de réimporter ; résultat de cette action.

RÉIMPORTER v. tr. xviii^e siècle. Dérivé de *importer*.

ÉCON. Faire revenir dans leur pays d'origine des marchandises qui en avaient été exportées. *Les produits temporairement expédiés hors de l'Union européenne, notamment en vue de leur présentation au public, de leur réparation, de leur perfectionnement, peuvent être réimportés sans être taxés.*

RÉIMPOSER v. tr. xv^e siècle. Dérivé de *imposer*.

Imposer de nouveau. *Réimposer une tâche, une obligation à quelqu'un.*

Spécialt. IMPRIMERIE. Faire une nouvelle imposition, pour déplacer des pages ou modifier les marges. *Vingt exemplaires ont été réimposés au format in-quarto.* – FISC. Imposer un nouveau prélèvement ou une taxe complémentaire.

RÉIMPOSITION n. f. xix^e siècle. Dérivé de *réimposer*.

Nouvelle imposition. *La réimposition d'un ouvrage pour une édition de luxe.*

RÉIMPRESSION n. f. xv^e siècle. Dérivé de *impression*.

Action de réimprimer ; résultat de cette action. *À la différence d'une réédition, une réimpression n'exige pas de nouvelle composition. Ce livre est en cours de réimpression.*

Par méton. L'ouvrage réimprimé. *Il possède une réimpression récente de cet essai.*

RÉIMPRIMER v. tr. xv^e siècle. Dérivé de *imprimer*.

Imprimer de nouveau un ouvrage sans changer sa composition. *Réimprimer un livre épuisé.*

REIN n. m. xii^e siècle, « région lombarde ». Issu du latin *renes*, « reins, lombes ».

1. ANAT. Chez l'Homme et les Vertébrés, chacun des deux organes situés symétriquement, de part et d'autre de la colonne vertébrale, dans la région lombarde, qui, en filtrant le sang, éliminent les déchets azotés par l'élaboration de l'urine et régulent l'équilibre hydrominéral de l'organisme. *Les reins sont reliés à la vessie par les uretères. Calices, bassinets d'un rein. Le hile du rein. Rein flottant, voir Flottant. Ablation, greffe d'un rein. Rein artificiel, appareil qui sert à pratiquer une hémodialyse en cas d'insuffisance rénale. On consomme les reins d'animaux comme le veau, l'agneau ou le porc sous le nom de rognons.*

2. Au pluriel. Désigne la partie basse du dos. *Avoir mal aux reins. Un tour de reins* (fam.), un lumbago. *La chute des reins*, la cambrure de la colonne vertébrale. *Une belle chute de reins. Donner un coup de reins*, produire un brusque effort par une subite tension des muscles lombaires. *Briser les reins à un animal, à une personne. Se rompre les reins*, se briser la colonne vertébrale.

Expr. fig. *Mettre à quelqu'un l'épée dans les reins*, le harceler, ne lui laisser aucun répit. *Se ceindre les reins*, voir *Ceindre*. *Sonder les reins et les cœurs*, dans l'Écriture sainte, se dit de Dieu qui voit jusqu'au tréfonds de l'être ; par ext., s'emploie en parlant de quelqu'un qui cherche à percer le sentiment d'autrui. Fam. *Avoir les reins solides*, avoir suffisamment de puissance, de richesse ou de résistance pour se risquer dans une entreprise difficile. *Casser les reins à quelqu'un*, briser sa carrière, son ascension.

3. ARCHIT. TECHN. Partie latérale de l'extrados d'une voûte ou d'un arc, qui supporte la poussée. Par ext. Remplissage de maçonnerie qui appuie sur cette partie de la voûte ou de l'arc.

RÉINCARCÉRATION n. f. xviii^e siècle. Dérivé de *incarcération*.

DROIT. Action de réincarcarer ; le fait d'être réincarcaré.

RÉINCARCÉRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). xviii^e siècle. Dérivé de *incarcérer*.

DROIT. Incarcérer de nouveau, remettre en prison. *Réincarcarer une personne qui n'a pas respecté les obligations de sa libération conditionnelle.*

RÉINCARNATION n. f. xix^e siècle. Dérivé de *incarnation*.

Dans certaines philosophies ou religions, passage de l'âme, au terme de l'existence, d'un corps humain à un autre ; renaissance d'un être sous une forme différente, qu'elle soit humaine, animale ou végétale. *Chaque réincarnation serait la conséquence des actes commis pendant la vie.*

Par ext. Croyance ou doctrine selon laquelle un tel phénomène existe. *Les bouddhistes croient à la réincarnation.*

Par méton. Chacune des formes successives en lesquelles s'incarne une âme. *Le dalai-lama est considéré comme la réincarnation de ses prédécesseurs.* Fig. *Ce personnage est une réincarnation moderne de Prométhée.*

RÉINCARNER (SE) v. pron. xix^e siècle. Dérivé de *incarner*.

Dans certaines philosophies ou religions, connaître une réincarnation, renaître sous une autre forme. *Selon Platon, dans le mythe d'Er, les âmes se réincarnent au bout de mille ans. Des esprits réincarnés.*

Fig. *On a souvent dit que l'esprit de TERENCE s'était réincarné en Molière.*

RÉINCORPORER v. tr. XIV^e siècle, *reincorporer*. Dérivé d'*incorporer*.

Incorporer de nouveau. *Cet apanage fut réincorporé au domaine de la Couronne. À la déclaration de guerre, il fut réincorporé dans le régiment où il avait fait ses classes.*

REINE n. f. XI^e siècle, « femme du roi ». Issu du latin *regina*, de même sens, lui-même dérivé de *rex, regis*, « roi ».

1. Épouse légitime et déclarée d'un roi. *À l'avènement d'Henri II, Catherine de Médicis devint reine de France. Reine douairière, reine régente. Vice-reine, voir ce mot. La reine mère, voir Mère I. La feuë reine. La maison de la reine*, l'ensemble des personnes qui sont à son service. *Les filles de la reine*, ses demoiselles d'honneur. Entre dans la composition de divers noms de lieux. *Bourg-la-Reine. La Chapelle-la-Reine.*

Désigne aussi la souveraine d'un royaume. *Le mari de la reine est appelé prince consort. La reine de Saba. La reine Cléopâtre. Victoria I^{re} fut reine de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de 1837 à 1901.*

Spécialt. MYTH. *La reine des dieux*, Héra, pour les Grecs, Junon, pour les Latins. *La reine des enfers*, Perséphone, pour les Grecs, Proserpine, pour les Latins. – ANTIQ. ÉGYPTIENNE. *La vallée des Reines*, nécropole égyptienne de la rive ouest du Nil. – RELIG. CHRÉTIENNE. Titre donné à la Vierge Marie. *La bienheureuse Vierge Marie Reine. La reine du ciel, la reine de l'univers, la reine des anges.* – HIST. *L'affaire du collier de la Reine*, dont fut victime Marie-Antoinette, à la fin de l'Ancien Régime.

Par anal. JEUX DE CARTES. Carte qui représente une figure féminine couronnée, dite aussi *Dame. Avoir le roi et la reine d'atout.* – JEU D'ÉCHECS. Pièce la plus puissante du jeu, qu'on appelle aussi *Dame. Le fou de la reine*, qui se trouve en début de jeu auprès de cette pièce.

Expr. *Être reçue en reine, comme une reine*, avec magnificence. *Avoir un port de reine*, une allure altière et imposante.

Loc. adj. *À la reine.* CUIS. Se dit d'un mets où il entre de la volaille et des ingrédients de choix. *Bouchée à la reine. Consommé à la reine.* Anciennt. *Pain à la reine*, petit pain au lait. – ARTS DÉCORATIFS. *Chaise, fauteuil à la reine*, siège à dossier ovale et plat, presque droit, qui fut mis à la mode par Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV. *Porcelaine à la reine*, porcelaine du XVIII^e siècle, fabriquée dans une manufacture parisienne placée sous le patronage de Marie-Antoinette.

Titres célèbres : *La Reine des neiges*, conte de Hans Christian Andersen (1835) ; *La Reine Margot*, d'Alexandre Dumas (1845) ; *La Reine morte*, d'Henry de Montherlant (1942).

2. Fig. Femme qui occupe une position éminente dans un domaine. *La reine de l'élégance, la reine de la mode. La reine de la fête, du bal*, personne en l'honneur de qui la fête, le bal sont donnés ou qui y est la plus remarquée. *Reine de beauté*, jeune fille ou jeune femme qui, dans un concours de beauté, a été jugée la plus belle. *Reine de la fève* ou, simplement, *reine*, celle qui trouve la fève dans sa part de galette des Rois ou celle à qui le roi offre la couronne.

Spécialt. Terme d'affection donné à une femme aimée. *Ma petite reine.*

Par ext. Ce qui domine, l'emporte sur d'autres choses. (Toujours à propos de noms féminins.) *L'opinion est la reine du monde. La rose est tenue pour la reine des fleurs.* En apposition. *Le cent mètres est l'une des épreuves reines des Jeux olympiques.*

Fam. et vieilli. *La petite reine*, la bicyclette.

3. ZOOLOGIE. Nom donné à la femelle reproductrice d'un groupe d'insectes sociaux. *La reine des abeilles est nourrie de gelée royale. La reine des guêpes. Chez la fourmi rousse, il peut y avoir plusieurs reines dans une même fourmilière. La reine des termites.*

REINE-CLAUDE n. f. (pl. *Reines-claude*). XVII^e siècle. Abréviation de *prune de la reine Claude* ou de *prune reine-claude*, du nom de l'épouse de François I^{er}.

Prune ronde, souvent assez grosse, dont la chair jaune ou verdâtre est sucrée et parfumée. *Une reine-claude juteuse. Confiture de reines-claude.*

***REINE-DES-PRÉS** n. f. (pl. *Reines-des-prés*). XVII^e siècle. Composé à l'aide de *reine*, de l'article défini contracté *des* et du nom *prés* au pluriel.

Nom usuel de la spirée ulmaire, plante herbacée vivace qui croît dans les lieux humides, à fleurs blanches odorantes disposées en grappes rameuses, souvent utilisée en herboristerie. *Un marécage empli de reines-des-prés en fleur.*

REINE-MARGUERITE n. f. (pl. *Reines-marguerites*). XVIII^e siècle. Composé de *reine* et de *marguerite*.

Nom usuel de certaines variétés d'aster, aux fleurs vivement colorées. *Les reines-marguerites peuvent être rouges, violettes, jaunes, à la différence des marguerites, qui sont blanches.*

REINETTE n. f. XVI^e siècle, *pomme de reinette* ; XVII^e siècle, *reinette*. Dérivé de *reine*.

Nom donné à certaines variétés de pommes, en général d'automne ou d'hiver, de forme et de couleur diverses, très estimées pour leur chair parfumée. *Reinette blanche. Reinette grise. Reinette franche. Reinette d'Angleterre, du Canada, du Mans. Reine des reinettes*, à la peau jaune irrégulièrement striée de rouge orangé et à la chair ferme et légèrement acidulée. *Compote de pommes de reinette* ou, simplement, *de pommes reinette*. « *Pomme de reinette et pomme d'api* », paroles d'une chanson enfantine.

***RÉINSCRIPTION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé d'*inscription*.

Nouvelle inscription.

***RÉINSCRIRE** v. tr. (se conjugue comme *Écrire*). XIX^e siècle. Dérivé d'*inscrire*.

Inscrire de nouveau. *Réinscrire un élève dans un établissement scolaire. Réinscrire une devise effacée au fronton d'un bâtiment.* Pron. *Elle ne s'est pas réinscrite au cours de danse cette année.*

***RÉINSÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIX^e siècle. Dérivé d'*insérer*.

1. Insérer de nouveau. *Réinsérer une annonce dans un journal.*

Spécialt. CHIR. Pratiquer une réinsertion. *Réinsérer un ligament.*

2. Réintégrer une personne dans la société, la réadapter à la vie sociale. *Réinsérer d'anciens détenus par le travail.* Pron. *Il a réussi à se réinsérer.*

***RÉINSERTION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réinsérer*.

Action de réinsérer ou de se réinsérer ; résultat de cette action. *La réinsertion sociale de jeunes délinquants. Une réinsertion professionnelle.*

Spécialt. **CHIR.** *Réinsertion d'un tendon, d'un muscle, etc.* opération qui consiste à les remettre en place, à les fixer à nouveau.

RÉINSTALLATION n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *réinstaller*.

Nouvelle installation.

RÉINSTALLER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*installer*.

Installer de nouveau. *On l'a réinstallé dans ses fonctions. Il a dû réinstaller un logiciel de traitement de texte.* Pron. *Il vient de se réinstaller à Paris.*

REINTÉ, -ÉE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *rein*.

CHASSE. Se dit d'un chien dont les reins sont larges et élevés en arc. *Les chiens reintés sont plus forts que ceux dont les reins sont étroits.*

***RÉINTÉGRANDE** n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *reintegranda*, « qui doit être réintégré », adjectif verbal de *reintegrare*, « recommencer, restaurer ».

DROIT. Action possessoire que le propriétaire ou le détenteur d'un immeuble, victime d'une voie de fait, peut introduire pour être rétabli dans sa jouissance. (On dit plus souvent *Action en réintégration*.)

RÉINTÉGRATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *reintegratio*, « renouvellement, rétablissement ».

Action de réintégrer; résultat de cette action. *La réintégration de l'instruction civique dans les programmes scolaires. La réintégration d'un joueur dans une équipe. Cet ouvrier illégalement licencié a obtenu sa réintégration. La réintégration d'un ancien détenu dans ses droits civiques.*

DROIT. *Action en réintégration*, action possessoire que le propriétaire ou le détenteur d'un immeuble, victime d'une voie de fait, peut introduire pour être rétabli dans sa jouissance (on dit aussi parfois *Réintégrande*).

RÉINTÉGRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *reintegrare*, altération du latin classique *reintegrare*, « recommencer, restaurer », lui-même dérivé de *integer*, « intact, entier ».

1. Intégrer de nouveau un élément dans l'ensemble auquel il appartenait initialement; rétablir une personne dans sa situation antérieure, lui permettre de jouir de nouveau de ce dont elle a été dépossédée. *En 1988, le tennis a été réintégré parmi les disciplines olympiques. On vient de le réintégrer dans son corps d'origine ou, simplement, de le réintégrer. Réintégrer quelqu'un dans la nationalité française. Le poème « Hombres », jugé licencieux, ne figurait pas dans la première édition des œuvres complètes de Verlaine, mais fut réintégré dans les éditions ultérieures.*

2. S'établir de nouveau dans un lieu que l'on avait quitté. *Réintégrer le domicile conjugal. Le fleuve qui avait débordé a réintégré son lit.*

***RÉINTRODUCTION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *réintroduire*.

Action de réintroduire; résultat de cette action. *La réintroduction du loup dans le Mercantour. La réintroduction d'un usage ancien.*

***RÉINTRODUIRE** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*introduire*.

Introduire de nouveau. *Réintroduire une espèce végétale. Réintroduire l'étude du grec et du latin dans les programmes scolaires.*

RÉINVENTER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*inventer*.

Inventer de nouveau. *Des procédés industriels oubliés depuis longtemps ont été récemment réinventés.*

Par ext. Renouveler une chose en profondeur, lui donner une envergure nouvelle. *Beethoven a réinventé la forme sonate.* Expr. *Réinventer le monde*, concevoir un monde autre qui sera meilleur, ou s'imaginer qu'on va changer le monde.

***RÉINVESTIR** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*investir*.

ÉCON. Investir de nouveau. *Réinvestir des fonds, une partie de ses bénéfices dans la recherche.*

***RÉINVITER** v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*inviter*.

Inviter de nouveau une personne. *Ils sont odieux, je ne les réinviterai jamais.*

***REIS** (se prononce *ré-isse* ou *rèysse*) n. m. XVI^e siècle, *raiz, reys, reis*. Emprunté, par l'intermédiaire du turc *reis*, « chef, capitaine », de l'arabe *ra'is*, « chef, raïs ».

HIST. Titre donné à certains dignitaires ou officiers de l'Empire ottoman. *Le reis effendi présidait aux affaires étrangères.*

***RÉITÉRATIF, -IVE** adj. XV^e siècle. Dérivé de *réitérer*.

Qui réitère, renouvelle. S'emploie surtout dans le domaine juridique. *Confirmer une promesse de vente en signant un acte réitératif.*

RÉITÉRATION n. f. XV^e siècle. Dérivé de *réitérer*.

Le fait de réitérer; répétition, redoublement volontaires. *La réitération d'un ordre. La réitération en forme authentique d'un accord, d'un contrat.*

Spécialt. **RELIG. CATHOL.** *La réitération d'un sacrement*, le fait de l'administrer une seconde fois en cas d'incertitude sur sa validité.

RÉITÉRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *reiterare*, de même sens, lui-même dérivé de *iterare*, « recommencer, reprendre de nouveau ».

Répéter ce que l'on a déjà fait, redoubler à dessein une action, un propos, avec une volonté impérative ou dans une intention d'insistance, de solennité. *Réitérer un refus, une sommation. Réitérer des promesses. Des accusations réitérées.*

Par ext. Recommencer, renouveler. *Il est prêt à réitérer l'expérience. En dépit d'échecs réitérés, Emile Zola se présenta vingt-cinq fois à l'Académie française.*

REÏTRE ◇ n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'allemand *Reiter*, « cavalier ».

HIST. Cavalier allemand mercenaire, qui servit en particulier dans les troupes françaises du XV^e au XVII^e siècle. *Un régiment de reîtres. Gustave Moreau a dessiné de nombreuses études d'un reître entouré de captives.*

Par anal. Pég. Homme brutal, soudard. *Quel reître !*

REJAILLIR v. intr. XIII^e siècle, *regalir*, « résonner », puis *rejaillir*, au sens de « sauter en arrière ». Dérivé de *jaillir*.

En parlant de liquides. Jaillir avec force, à la suite d'une pression, ou être renvoyé en sens inverse après avoir heurté un obstacle. *L'eau rejaillit de la fontaine. La pluie rejaillissait sur le trottoir.*

Fig. Atteindre indirectement, s'étendre à. *L'honneur de cette action rejaillit sur lui. La renommée de cet athlète rejaillit sur son pays.*

REJAILLISSEMENT n. m. xvi^e siècle. Dérivé de *rejaillir*.
Action, mouvement de ce qui rejaillit.

***RÉJECTION** n. f. xvi^e siècle. Emprunté du latin *rejectio*, « action de rejeter ».

Rejet, refus (vieilli). Ne s'emploie plus guère qu'en zoologie, dans la locution *Pelote de réjection*, petit amas de débris alimentaires non digestibles que rejettent certains oiseaux, particulièrement les rapaces (on dit aussi *Pelote de régurgitation*). *Les pelotes de réjection d'une chouette, d'une buse*.

REJET n. m. xiii^e siècle. Déverbal de *rejeter*.

1. Action de jeter au-dehors ; évacuation, renvoi vers l'extérieur. *Rejet de vapeur, de gaz. Le rejet en mer de résidus d'hydrocarbures par dégazage est interdit.*

Par méton. Ce qui est rejeté ; déchet. *Les rejets de terre de la taupe. Les rejets industriels, domestiques.*

Spécialt. ARBOR. Nouvelle pousse d'une plante ligneuse, qui apparaît au niveau de la souche, du tronc ou des branches, et qui est souvent consécutive à un recépage (on dit aussi *Rejeton* ou, parfois, *Jet*). *Un rejet de l'année. Des rejets de souche. Des rejets de vigne. Des rejets de hêtre, de saule. Couper les rejets pour favoriser la croissance d'un arbre.* – CHASSE. Piège à collet dont le ressort est constitué par une pousse qu'on a courbée en arceau sans l'avoir détachée de la branche ou de la souche dont elle est issue.

2. Report, renvoi à une certaine distance, déplacement. Surtout dans des domaines spécialisés. GÉOL. *Le rejet d'une faille*, l'amplitude du déplacement des couches de terrain provoqué par une faille. – GRAMM. RHÉTOR. Renvoi d'un terme à la fin d'une proposition ou d'une phrase. *En allemand, le rejet du verbe s'impose dans la proposition subordonnée. En français, le rejet est une figure de style.* – PROS. Procédé qui consiste à renvoyer un mot ou un groupe de mots bref, syntaxiquement lié à ce qui précède, au-delà de la limite métrique de l'hémistiche ou du vers ; la position qui en résulte. *Il y a un rejet dans les vers de Chénier « Mon âme vagabonde à travers le feuillage / Frémira [...] ». Contre-rejet*, par lequel un mot ou un groupe de mots bref, syntaxiquement lié à ce qui suit, est placé avant la fin de l'hémistiche ou du vers. *Dans les vers de Baudelaire « Deux guerriers ont couru l'un sur l'autre ; leurs armes / Ont éclaboussé l'air de leurs et de sang », « leurs armes » est en contre-rejet.*

Fig. *Le rejet d'une faute sur autrui.*

3. Action de repousser ; refus d'admettre, d'accepter. *Le rejet d'une marchandise défectueuse. Le rejet d'une hypothèse. Le rejet d'une proposition de loi. Le rejet d'une candidature. Attitude, phénomène de rejet.*

Spécialt. LINGUIST. *Marques de rejet*, signes, termes par lesquels le locuteur indique sa réserve vis-à-vis des paroles qu'il prononce ou écrit. *Les guillemets, les expressions comme « prétendu », « soi-disant » peuvent servir de marques de rejet.* – DROIT. *Le rejet d'un appel, d'un pourvoi. Arrêt de rejet, voir Arrêt.* En droit constitutionnel. *Motion de rejet préalable*, décision par laquelle l'Assemblée réunie en séance refuse de délibérer sur un texte au motif qu'il est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles. – MÉD. *Rejet d'une greffe* ou, simplement, *rejet*, réaction immunitaire de l'organisme qui ne tolère pas l'organe ou le tissu greffé en raison d'une incompatibilité tissulaire.

REJETABLE adj. xvi^e siècle. Dérivé de *rejeter*.

Qui peut être rejeté. *Le volume d'eau rejetable par un barrage hydroélectrique.*

REJETER v. tr. (se conjugue comme *Jeter*). xii^e siècle, *regieter*. Issu du latin *rejectare*, « renvoyer », lui-même dérivé de *jactare*, « jeter ».

I. Jeter de nouveau. *L'enfant a rejeté son jouet par terre.*

II. Jeter au-dehors, renvoyer vers l'extérieur. *La mer a rejeté sur le rivage les débris du naufrage. Une usine qui rejette des produits polluants. Par euphémisme. Ce malade rejette toute la nourriture qu'il absorbe, il la vomit.*

Absolt. ARBOR. Produire des rejets. *Étêter une plante pour la faire rejeter. Rejeter de souche* ou, simplement, *rejeter*.

III. Renvoyer à une certaine distance, déplacer.
1. Reporter plus loin, à un autre endroit. *Rejeter en fin de volume les indications bibliographiques. Flaubert rejette fréquemment l'adverbe en fin de phrase.*

Fig. Faire retomber sur une autre personne. *Rejeter un tort, la responsabilité sur autrui.*

Pron. Se reporter sur autre chose faute de mieux, se rabattre.

2. Repousser, renvoyer en arrière ou sur le côté. *Se lever en rejetant les couvertures. Elle rejeta ses cheveux d'un mouvement de tête. Une casquette rejetée sur la nuque.*

Pron. Se reculer, se porter en arrière. *Se rejeter au fond d'une voiture. Le piéton se rejeta en arrière pour éviter un vélo.*

3. Jeter, remettre une chose là où on l'avait prise. *Rejeter un poisson dans l'eau ou à l'eau.*

IV. Refuser d'admettre quelque chose, ne pas l'accepter, l'écartier. *Cet antiquaire a rejeté des objets dont la provenance lui semblait douteuse. Rejeter une requête. Rejeter des conseils. Rejeter un mot cru.* DROIT. *La Cour de cassation a rejeté le pourvoi.* – MÉD. Développer, lors de la greffe d'un organe ou d'un tissu, une réaction immunitaire qui en empêche l'assimilation, du fait d'une incompatibilité tissulaire.

Par ext. *Sa famille et ses amis l'ont rejeté.* Dans le style biblique. *Le Seigneur l'a rejeté.*

REJETON n. m. xvi^e siècle. Dérivé de *rejeter*.

1. BOT. AGRIC. Nouvelle pousse d'un arbre, d'une plante qui se développe au niveau du tronc ou de la tige, de la souche ou du pied, ou à leur proche voisinage. *Produire des rejetons. Les rejetons d'un peuplier, d'un lilas. La canne à sucre, le bambou et le bananier se multiplient principalement par rejetons. Le rejeton qui pousse sur la partie aérienne d'une plante ligneuse est aussi appelé « rejet » ou, parfois, « jet ».*

2. Fig. et litt. Descendant, enfant. *Il est le rejeton d'une illustre famille.* Fam. et plaisant. *Ils ont envoyé leur rejeton en colonie de vacances.*

REJOINDRE v. tr. (se conjugue comme *Joindre*). xiii^e siècle. Dérivé de *joindre*.

1. Réunir des parties d'un ensemble qui avaient été séparées. *Rejoindre les lèvres d'une plaie.* Par anal. *Ce tragique évènement rejoignit les deux frères.*

2. En parlant d'une chose, atteindre, rencontrer en un endroit, aboutir à un point. *Ce chemin de terre rejoint la route. Cet escalier rejoint la cour intérieure de l'immeuble.* Pron. *Les frondaisons de ces tilleuls se rejoignent au-dessus d'une allée en berceau. Dans une représentation en perspective, les droites figurant les parallèles se rejoignent en un point de fuite.*

Fig. Présenter une concordance, une similitude avec une autre chose. *Sa proposition rejoint celle des syndicats.* Pron. *Nos avis se rejoignent sur cette question.* Par ext. *Je vous rejoins sur ce point.*

3. Aller retrouver quelqu'un. *Il a rejoint des amis au café. Il rejoindra sa famille dans la soirée.* Pron. En 1945, les armées américaine et russe se rejoignirent sur l'Elbe.

Spécialt. Rattraper quelqu'un ou quelque chose qui a pris les devants. *Rejoindre et dépasser un concurrent. Se hâter pour rejoindre le groupe.*

Fig. *Rejoindre un parti politique. Un élève qui rejoint la tête de classe en cours d'année.*

4. Regagner un lieu, le rallier. *Rejoindre son poste. Le chalutier rejoignit son port d'attache.* MILIT. *Rejoindre le camp, l'armée. Cet officier a reçu l'ordre de rejoindre son corps* ou, absolt., *de rejoindre.* – VÉN. En parlant d'un chien, s'arrêter ou revenir en arrière pour s'assurer de la voie qu'il suit.

***REJOINTOIEMENT** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *rejointoyer*.

BÂT. Action de rejointoyer ; résultat de cette action. *Restaurer une façade en procédant au rejointoiement des pierres. Un mortier de rejointoiement.*

REJOINTOYER v. tr. (se conjugue comme *Broyer*). XIV^e siècle. Dérivé de *jointoyer*.

BÂT. Regarnir les joints d'un ouvrage avec du mortier, du ciment ou du plâtre, pour le restaurer. *Rejointoyer un mur de briques, un pavage.*

REJOUER v. intr. et tr. XII^e siècle. Dérivé de *jouer*.

1. V. intr. Jouer de nouveau, se remettre à jouer. *Il voulait rejouer et perdit tout ce qu'il avait gagné. Après son opération, il a pu rejouer au tennis.*

2. V. tr. Jouer une nouvelle fois. Dans le domaine des sports, des jeux. Recommencer un match, une partie ; faire un nouveau coup. *Ils ont dû rejouer le match. Le point est à rejouer. Rejouer carreau au deuxième pli. Rejouer la même somme, miser une nouvelle fois le même montant.*

Dans le domaine des spectacles. Exécuter de nouveau un morceau de musique, reprendre une pièce de théâtre. *En bis, le soliste joua le dernier mouvement de la sonate. On va très prochainement rejouer cette comédie.* Pron. à valeur passive. « *Ruy Blas* » se rejoue actuellement.

Fig. *Il ne me jouera pas deux fois le même tour.*

***RÉJOUÏ, -IE** adj. et n. XIII^e siècle. Participe passé de *réjouir*.

1. Adj. Qui éprouve ou manifeste de la joie, de la gaieté, du plaisir. *Une mine toute réjouie. Des convives réjouis.* Par affaibl. Dans des formules de politesse. *Vous m'en voyez réjouï.*

2. N. Fam. Personne opulente et épanouie, de belle et franche humeur. *Un bon gros réjouï. Les figures de réjouis de la peinture flamande.*

RÉJOUR v. tr. et pron. XII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *esjoïr*, de même sens, lui-même dérivé de *jour*.

I. V. tr. 1. Mettre en joie, rendre heureux ; procurer du plaisir. *Sa guérison a réjouï sa famille. Ses plaisanteries ont réjouï l'auditoire. Cela ne me réjouï pas, mais je le ferai.* Absolt. *Voilà un succès qui réjouï.*

Par ext. Plaire, charmer, flatter. *Réjouï l'œil. Cette lecture réjouï l'esprit.*

Prov. *Le bon vin réjouï le cœur de l'homme*, il reconforte.

2. Vieilli. Régaler, offrir un divertissement. *Le roi a réjouï la cour durant plusieurs jours.*

II. V. pron. 1. Éprouver de la joie, du plaisir, de la satisfaction. *C'est une bonne nouvelle, réjouïssons-nous. Je me réjouï à cette idée. Se réjouï d'un bon résultat. Se réjouï*

aux dépens d'autrui. Je me réjouï qu'il soit venu ou, plus rarement, *de ce qu'il est* ou *de ce qu'il soit venu.* Dans l'Écriture sainte. *Réjouïssiez-vous !* invitation à rendre grâce à Dieu.

Par affaibl. Dans des formules de courtoisie. *Je me réjouï avec vous de cet heureux évènement. Personne ne s'en réjouï plus que moi.*

2. Passer le temps agréablement, se divertir, se distraire. *Se réjouï avec des amis.*

RÉJOUISSANCE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *réjouissant*.

1. Démonstration de joie, liesse. *L'heure est à la réjouissance. « Noël ! » était un cri de réjouissance.*

Par méton. Au pluriel. Festivités. *Des réjouissances publiques, familiales. Des réjouissances de cour, des réjouissances populaires. Donner lieu à des réjouissances.* Loc. fam. Souvent iron. *Le programme des réjouissances, ce qu'il est prévu de faire.*

2. BOUCHERIE. Ancienn. Nom donné à l'os que les bouchers ajoutaient à la viande de qualité et vendaient au même prix, ainsi appelé en raison de la liesse que suscita dans le peuple l'ordonnance d'Henri IV exigeant que les bas morceaux fussent pesés sans les os.

RÉJOUISSANT, -ANTE adj. XV^e siècle. Participe présent de *réjouir*.

Qui réjouit, très plaisant. *Un conte réjouissant. Ce numéro d'acteur est particulièrement réjouissant.* Par litote. *La nouvelle n'est pas réjouissante.*

***REJUGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVI^e siècle. Dérivé de *juger*.

Juger une nouvelle fois. *L'affaire sera rejugée en appel.*

RELÂCHE n. m. et f. XII^e siècle. Déverbal de *relâcher*.

I. N. m. (Se rencontre aussi au féminin.) 1. Interruption momentanée d'un travail, d'un effort ; période de repos, de détente. *S'accorder un moment de relâche. Prendre un peu de relâche. Se donner du relâche (vieilli).*

Spécialt. Rémission d'un mal, d'une douleur. *Cette maladie ne lui laisse pas de relâche.*

Loc. adv. *Sans relâche*, sans cesse, continuellement. *Étudier sans relâche. Poursuivre sans relâche un ennemi.*

2. Suspension temporaire, régulière ou exceptionnelle, des représentations d'un spectacle. *Dans ce théâtre, le mardi est jour de relâche* ou, plus rarement, *le jour du relâche. La troupe a fait relâche pendant l'été.*

II. N. f. MARINE. Pour un navire, action de relâcher, de faire escale dans un port ou un abri. *Le bateau a fait relâche à Cherbourg. Entre Marseille et Alexandrie nous avons fait trois relâches. Un port de relâche. Relâche forcée, imposée au capitaine du navire par quelque fortune de mer ou tout autre incident.* Par méton. Lieu où l'on relâche. *Une bonne relâche.*

RELÂCHEMENT n. m. XII^e siècle. Dérivé de *relâcher*.

Le fait de relâcher ou de se relâcher ; état de ce qui devient moins tendu, moins serré qu'il ne l'était auparavant. *Le relâchement des cordes d'un violon.* MÉD. Diminution de la tonicité, de l'élasticité de certains tissus. *Le relâchement des muscles.* Par euphémisme. Vieilli. *Relâchement du ventre, diarrhée.*

Fig. *Le relâchement des liens familiaux.*

Par ext. Diminution de la vigueur, de la constance dont on fait preuve dans l'accomplissement d'une tâche, de ses obligations. *Noter un certain relâchement dans le travail d'un élève.* S'emploie parfois, en bonne part, pour désigner

le repos qui suit un effort. *Un relâchement nécessaire, bien mérité.* Par méton. *Le relâchement de l'attention au volant est cause d'accidents. Le relâchement de la discipline, de l'autorité. Le relâchement des mœurs.*

RELÂCHER v. tr., intr. et pron. XII^e siècle. Dérivé de lâcher.

I. V. tr. 1. Détendre quelque chose, le rendre plus lâche, moins serré qu'il ne l'était. *Relâcher une courroie, un garrot, une corde. Relâcher la pédale d'embrayage.* Par euphémisme. Vieilli. *Avoir les intestins relâchés, avoir la diarrhée.*

Par ext. Laisser diminuer l'intensité, la vigueur, la fermeté dont on doit faire montre. *Relâcher sa vigilance. Ne pas relâcher ses efforts.*

Au participe passé, adjt. Qui manque de rigueur, d'ordre ; qui manifeste une certaine négligence. *Morale, discipline relâchée. Une attitude relâchée. Une écriture relâchée, un style relâché.*

2. Rendre la liberté à une personne, à un animal qu'on retenait contre sa volonté. *Relâcher un otage. Faute de preuves, on a dû le relâcher. Relâcher des oiseaux.*

3. Vieilli. Suivi de la préposition *de*. Renoncer à quelque chose totalement ou en partie. *Il a beaucoup relâché de ses exigences, de ses prétentions.*

II. V. intr. MARINE. S'arrêter, faire escale en un lieu, souvent en fonction des nécessités de la navigation ou d'incidents imprévus. *La tempête les obligea à relâcher. Le navire a relâché à Brest.*

III. V. pron. Se détendre, devenir plus lâche. *Ces cordes se sont relâchées. Les muscles se relâchent après l'effort.*

Fig. *Les liens qui les unissaient semblent se relâcher.*

En parlant d'une personne. Faire preuve de moins de rigueur, de moins de zèle. *Se relâcher dans son travail.* Par ext. *Sa vigilance se relâche.*

I. RELAIS ◇ n. m. XIII^e siècle. Déverbal de l'ancien français *relayer*, « abandonner, laisser en arrière », avec influence de l'ancien français *relais*, « délai, rémission », lui-même déverbal de *relaisser*.

1. VÈN. Groupe de chevaux ou meute de chiens qu'on poste sur le parcours d'une chasse et qui sont destinés à remplacer ceux qui ont commencé la poursuite. *Un cheval de relais. Relais de chiens. Donner un relais, lancer une meute de remplacement après la bête que l'on court. Relais volant, groupe de chiens qui, mené par un homme à cheval ou à pied, suit la chasse pour aider la meute en cas de besoin.*

2. Désignait autrefois un ou plusieurs chevaux frais, de selle ou d'attelage, que l'on tenait disponibles de distance en distance le long des routes, pour remplacer ceux qui avaient servi jusque-là. *Trouver des relais, des chevaux de relais de quatre lieues en quatre lieues.*

Par méton. Établissement où l'on trouvait ces chevaux, et qui faisait souvent office d'auberge. *Relais de poste, de coche, de chasse. Ils dînèrent au troisième relais.* Désigne encore certains établissements hôteliers. *Un relais de campagne. Un relais routier.*

3. Ensemble de personnes qui en relaient d'autres dans l'accomplissement d'un travail, d'une tâche ; succession des moyens qu'on emploie pour mener à bien une entreprise. *Un relais de messagers, de courriers. Ces équipes travaillent en relais, par relais. Des camions ont, par relais, convoyé les marchandises.* Spécialt. SPORTS. *Course de relais* ou, simplement, *relais*, course se disputant sur une distance généralement divisée en quatre portions égales, parcourues chacune par un membre différent des équipes en compétition. *La course de relais est une discipline*

olympique en athlétisme, en natation et en ski nordique. Courir le relais 4 x 100 mètres. Expr. fig. *Passer le relais, céder la place à son coéquipier dans ce type de course et, par ext., transmettre la charge d'une affaire à quelqu'un d'autre. Prendre le relais, remplacer quelqu'un dans ce qu'il fait ; succéder à quelque chose dans un processus. Quand vous serez fatigué de conduire, je prendrai le relais.*

Par anal. BANQUE. En apposition. *Crédit relais, prêt relais, accordé à un client, dans l'attente de fonds provenant, le plus souvent, de la vente d'un bien immobilier, pour contribuer au financement d'une nouvelle acquisition.*

4. TECHN. Mécanisme, dispositif transmettant de l'énergie ou des signaux d'une source émettrice vers un ou plusieurs récepteurs, pour déclencher une réaction, communiquer des informations, etc. *Un relais électrique, électronique. Des relais électromécaniques permettent notamment d'ouvrir et fermer un circuit et de provoquer des commutations. Relais hertzien, dispositif qui capte et retransmet des ondes hertziennes. Installer des relais de télévision, de téléphonie.* En apposition. *Station relais. Satellite relais, antenne relais.*

5. Par anal. Personne qui joue un rôle d'intermédiaire ; moyen permettant de transmettre des informations, d'établir des relations. *Il s'est fait le relais de l'opinion publique auprès du ministre. La télévision sert de relais aux thèses du gouvernement. Cet organisme servira de relais entre les deux institutions.*

II. RELAIS n. m. XVII^e siècle. Déverbal de *relaisser*.

1. DROIT. Terrain que la mer ou un cours d'eau abandonne définitivement en se retirant. S'emploie surtout dans l'expression *Les lais et relais de mer.*

2. TEXTILE. Petite ouverture laissée dans une tapisserie lorsque l'on change la couleur du fil. *Les relais sont repris à l'aiguille sur l'envers de la tapisserie.*

***RELAISSER (SE)** v. pron. XII^e siècle. Dérivé de *laisser*, au sens de « s'arrêter ».

VÈN. En parlant d'un animal de chasse épuisé par une longue poursuite, s'arrêter de courir et s'aplatir au ras du sol pour se dissimuler. Au participe passé, adjt. *Un lièvre relaissé.*

RELANCE n. f. XIX^e siècle. Déverbal de *relancer*.

1. SPORTS. Action de lancer de nouveau une balle, un ballon et, par ext., d'amorcer une nouvelle offensive. *La relance du ballon par le gardien de but.*

2. Nouvelle sollicitation, démarche que l'on réitère pour obtenir quelque chose. *Relance par téléphone. Une lettre de relance.*

3. Le fait de donner un nouvel essor, un nouvel élan. *La relance de l'économie. Viser la relance de la consommation par la hausse des salaires. Mener, engager une politique de relance.*

4. JEUX. Action de miser une somme supérieure à celle que ses adversaires ont mise ; cette somme elle-même. *Faire une relance de mille euros. Renchérir sur la relance précédente.*

RELANCER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XII^e siècle. Dérivé de *lancer*.

1. Lancer de nouveau ; lancer quelque chose en le renvoyant vers son point de départ. *Le pêcheur relance sa ligne, ses filets. Relancer la balle à son partenaire.*

2. VÈN. Lancer de nouveau un animal de chasse, le forcer de quitter le lieu où, ayant distancé les chiens, il vient de se reposer un moment. *On relança le cerf jusqu'à trois fois.*

3. Poursuivre quelqu'un avec insistance pour l'inciter à acquiescer un engagement, une obligation ; faire de nouvelles démarches auprès de lui. *Ce créancier est allé le relancer jusque chez lui. N'ayant pas de réponse, je me suis décidé à le relancer.*

4. Donner un nouvel essor, une nouvelle vigueur à ce qui tend à décroître, à faiblir. *Relancer la production d'un pays. Relancer les investissements. Ce film a relancé la carrière de cet acteur. Relancer la conversation.*

Se dit aussi pour Remettre en marche, en fonctionnement. *Relancer un moteur, une machine.*

5. Intrans. JEUX. Proposer un nouvel enjeu, supérieur à celui de ses adversaires. *Ce joueur a relancé de cent euros.*

RELAPS (le *p* et le *s* se font entendre), **RELAPSE** adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *relapsus*, de même sens, lui-même dérivé de *labi*, « glisser, trébucher ».

DROIT CANON. Qui est retombé dans l'hérésie qu'il avait abjurée. *Jeanne d'Arc fut condamnée comme relapse. Laps et relaps, voir Laps.* Subst. *Un relaps, une relapse.*

Fig. Qui réitère une faute, un crime.

RELATER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé savant du latin *relatus*, « rapport, récit », lui-même tiré de *relatum*, supin de *referre*, « porter en arrière, rapporter ».

Rapporter, raconter avec précision. *Relater des événements de façon chronologique. Ces faits ont été relatés par différents témoins. Les « Commentaires de la guerre des Gaules » relatent les campagnes de César en Gaule transalpine.*

DROIT. Consigner, mentionner. *Relater les naissances sur le registre d'état civil. L'acte relaté ci-dessus.*

RELATIF, -IVE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *relativus*, « qui est en rapport avec ».

1. Qui est en relation, en lien avec une chose ; qui n'est pas envisagé en soi. 1. Qui a trait, se rapporte à une personne ou à une chose. *Une étude relative aux chômeurs, au chômage de longue durée. Les questions relatives à la défense nationale. Cette clause est relative à la précédente.*

2. Considéré, envisagé dans son rapport à un élément du même genre. Surtout dans des domaines spécialisés. MUS. *Gammes relatives, gammes majeure et mineure ayant les mêmes altérations à la clef. Les gammes de fa majeur et de ré mineur, qui ont un si bémol à la clef, sont des gammes relatives. Tonalités relatives.* Subst. L'une de ces deux gammes, de ces deux tonalités considérée par rapport à l'autre. *La relative ou le relatif de sol majeur est mi mineur.* – MATH. *Nombre entier relatif, nombre entier auquel on affecte un signe (+) ou (-), ou qui est égal à zéro. – 400, – 2, +10, +1 500 sont des nombres entiers relatifs. L'ensemble des nombres entiers relatifs ou, subst., des relatifs, est noté \mathbb{Z} .*

3. Qui n'est pas à considérer en soi, qui vaut dans certaines conditions et non dans l'absolu. *Une vérité relative. Toute connaissance humaine est relative. Tout est relatif, s'emploie pour mettre en perspective un fait, un événement, pour en atténuer l'importance.* Subst. *Avoir le sentiment, le sens du relatif.*

Spécialt. DROIT. *Majorité relative ou simple*, le plus grand nombre de voix, par opposition à *Majorité absolue* et à *Majorité qualifiée*. – PHIL. *Fin relative*, qui est le moyen d'une autre fin, supérieure, par opposition à *Fin en soi*. – PHYS. *Mouvement relatif*, mouvement d'un corps défini

par rapport à un repère qui n'est pas fixe, par opposition à *Mouvement absolu*. *Erreur relative*, voir *Erreur*. – SC. *Géochronologie relative*, voir *Géochronologie*. *Humidité relative*, voir *Humidité*.

Par ext. Incomplet, imparfait ; passable. *Vivre dans une aisance relative. Il a emporté la première manche avec une relative facilité.* Parfois ironique quand il est postposé. *Il est d'une amabilité relative, très relative.*

II. GRAMM. *Pronom, adverbe, adjectif relatif* (ou *déterminant relatif*), qui introduit et rattache à la proposition principale une proposition subordonnée, dite relative, dans laquelle il assure une fonction grammaticale de sujet, de complément d'objet, etc. *Les pronoms relatifs peuvent être simples, comme « qui », « que », « quoi », « dont », « où », composés, comme « lequel », « auquel », « duquel », etc. « Où » est parfois appelé adverbe relatif. Dans « la mère de la plaignante, laquelle plaignante était mineure au moment des faits... », « laquelle » est un adjectif relatif.* Subst. *Un relatif.*

Une proposition subordonnée relative ou, subst., *une relative*, une proposition subordonnée introduite par un relatif (pronom, adverbe, adjectif relatif), dite adjectivale si ce dernier possède un antécédent dans la principale, et substantive s'il n'en possède pas. « *Les fleurs que j'ai cueillies se sont fanées* » comporte une relative adjectivale et « *Qui m'aime me suive* », une relative substantive. *On distingue, au sein des relatives adjectives, les relatives explicatives, qui donnent un renseignement sur l'antécédent, et les relatives déterminatives, qui restreignent la portée de l'antécédent dans le contexte. Dans la phrase « Ces trois élèves, qui ont triché, seront interdits d'examen », la relative est dite explicative, mais dans la phrase « Les élèves qui ont triché seront exclus de l'établissement », elle est déterminative.*

Superlatif relatif, par opposition à *Superlatif absolu*. *Dans « Ce candidat est le plus brillant de sa promotion », « le plus brillant » est un superlatif relatif.*

RELATION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *relatio*, « action de porter de nouveau », « rapport », lui-même dérivé de *referre*, « porter en arrière, rapporter ».

1. Action de relater ; récit, narration d'événements, dont l'auteur a le plus souvent été le témoin. *Une relation fidèle, exacte des faits. La relation d'une insurrection.*

Titre célèbre : *Relation d'un voyage de Paris en Limousin*, lettres de Jean de La Fontaine (écrites en 1663).

2. Rapport, lien qui unit deux ou plusieurs choses, deux ou plusieurs phénomènes, connexion qu'on peut établir entre différents faits. *Y a-t-il une relation entre ces incidents ? En grammaire, la préposition « à » peut exprimer une relation spatiale ou temporelle. Une relation de cause à effet, de causalité.*

Loc. verb. *Être, mettre en relation*, être, mettre en rapport. *Mettre en relation les marées et les cycles lunaires.*

Spécialt. PHYSIOL. *Fonctions de relation* par lesquelles un organisme vivant entre en contact avec son milieu. *Dans le règne animal, les fonctions de relation comprennent les fonctions motrices et les fonctions sensorielles, telles que l'audition, l'olfaction et la vision.* – MATH. PHYS. Lien qui unit plusieurs éléments ou variables, appartenant à un ou à plusieurs ensembles ; formule, fonction, équation exprimant ce lien. *Relation binaire*, qui unit deux termes. *Les fonctions et les applications sont des relations binaires entre deux ensembles. Relation métrique*, qui permet d'exprimer les longueurs des segments d'une figure géométrique les unes en fonction des autres. *Le théorème de Pythagore traduit une relation métrique. Relation d'équivalence, d'ordre*, voir *Équivalence, Ordre. La relation de Chasles*, qui permet d'effectuer la somme de deux vecteurs. *La relation de Chasles*

est notée $\overline{AB} + \overline{BC} = \overline{AC}$. La relation d'Einstein, qui exprime le lien entre la masse et l'énergie, s'écrit $E = mc^2$. Les relations de conjugaison et de grandissement, en optique, qui permettent de déterminer la position et la taille d'une image que donne d'un objet un système optique, tel qu'une lentille ou un miroir. – LOGIQUE. Jugement ou proposition de relation, qui pose un rapport unissant le sujet et son prédicat. *A la proposition de relation, du type « Pierre est le père de Paul », s'oppose la proposition d'inhérence, du type « Pierre est un homme ».* – PSYCHAN. Relation d'objet, mode d'interaction avec le monde extérieur qui se manifeste dans le rapport que le sujet entretient avec certains objets. – GRAMM. Adjectif de relation, qui exprime un rapport entre le nom qu'il complète et le nom dont il est dérivé (on dit aussi Adjectif relationnel). « Ministériel » dans « un arrêté ministériel » et « polaire » dans « l'étoile polaire » sont des adjectifs de relation. Contrairement aux adjectifs qualificatifs, les adjectifs de relation ne peuvent être modifiés par un adverbe d'intensité. Relation de présupposition, voir Présupposition.

3. Lien qui existe ou se crée entre deux ou plusieurs personnes. Avoir, entretenir de bonnes relations avec quelqu'un. Des relations conflictuelles, mondaines. Avoir des relations charnelles, sexuelles. Une relation épistolaire, qui s'établit par le biais d'une correspondance écrite. Les relations familiales, hiérarchiques. Des relations de bon voisinage. Une relation de maître à esclave.

Loc. Être en relation ou en relations avec quelqu'un, être en contact avec lui. Mettre en relation différentes personnes, les présenter les unes aux autres. Par relations, grâce à des liens personnels, directs ou indirects. Il a obtenu cet emploi par relations.

Par méton. Personne que l'on côtoie, que l'on fréquente sans lui être étroitement lié. Le cercle, le réseau de ses relations est très étendu. Faire jouer, faire agir ses relations. Loc. Avoir des relations, connaître des personnes influentes.

Par anal. Rapport, lien qu'entretiennent entre eux des groupes constitués, des peuples, des nations. Être chargé des relations avec la clientèle, avec la presse. Les relations publiques, ensemble de moyens qu'un groupe, une entreprise, une institution mettent en œuvre afin de se faire connaître et de promouvoir leurs actions. Les relations politiques, économiques, culturelles unissant deux pays. Les relations extérieures, qu'entretient un pays avec les pays étrangers. Les relations diplomatiques, établies entre les États par l'intermédiaire de leurs représentants. Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle écrivirent en 1964 une « Introduction à l'histoire des relations internationales ». De 1981 à 1986, le nom officiel du ministère des Affaires étrangères était ministère des Relations extérieures. Les relations franco-allemandes.

Spécialt. BIOL. Relations entre espèces, qui unissent différentes espèces vivant dans un milieu donné. La symbiose et le parasitisme sont deux types de relations entre espèces. Relation phylogénétique, voir Phylogénétique.

*RELATIONNEL, -ELLE adj. XIX^e siècle. Dérivé de relation, avec influence de l'anglais relational.

Didact. Qui consiste en relations, qui concerne les relations. Troubles relationnels.

GRAMM. Adjectif relationnel, syn. d'Adjectif de relation (voir Relation).

RELATIVEMENT adv. et loc. prép. XIV^e siècle. Dérivé de relatif.

1. Adv. De manière relative, par opposition à *Absolument* ; assez, passablement. *Il est relativement libre de son temps. Un climat relativement ensoleillé. Des phénomènes relativement rares.*

2. Loc. prép. *Relativement à*, par rapport à, en comparaison de ; au sujet de, en ce qui concerne. *Il faut considérer sa taille relativement à son âge. Il l'a conseillé relativement à son procès.*

*RELATIVISER v. tr. XX^e siècle. Dérivé de relatif.

Considérer une chose comme n'ayant qu'une valeur relative, restreindre son importance. *Relativiser la portée de certains événements. Il faut relativiser le rôle qu'il a joué dans cette conspiration.*

*RELATIVISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé de relatif.

PHIL. Doctrine ou attitude qui conteste la possibilité de parvenir à une perception ou à une connaissance objective de la réalité extérieure. *Le relativisme du sophiste grec Protagoras est illustré par sa célèbre formule « L'homme est la mesure de toute chose ».*

Par ext. Désigne toute théorie selon laquelle les croyances, les valeurs, les comportements varient selon les époques et les sociétés. *Relativisme religieux. Relativisme historique*, d'après lequel l'historien s'abstient de juger les événements, les usages, les représentations ou les valeurs du passé en fonction des seuls critères universels, mais s'efforce de les replacer dans leur époque et leur contexte culturel et moral.

*RELATIVISTE adj. XIX^e siècle. Dérivé de relatif.

1. PHIL. Qui prône le relativisme ; qui se rattache, qui est propre au relativisme. *Un penseur relativiste. Subst. Les relativistes s'opposent à la fois aux dogmatiques et aux sceptiques.*

Par ext. *Ce sociologue a adopté une perspective relativiste.*

2. PHYS. Qui concerne la relativité ; qui est établi selon les lois de la relativité. *Mécanique, dynamique relativiste.*

RELATIVITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de relatif.

1. Caractère de ce qui est relatif, qui n'a de valeur que dans certaines conditions. *La relativité des savoirs. La relativité du concept de vérité, de justice. La relativité des lois.*

2. PHYS. Principe de relativité, principe énoncé par Galilée, qui postule que les lois de la nature, en termes de lois physiques, sont identiques pour tous les observateurs de l'Univers quel que soit le référentiel d'inertie. *Théories de la relativité*, théories formulées par Albert Einstein, qui s'appliquent de façon significative aux particules se déplaçant à des vitesses très élevées et qui sont fondées sur le fait que la vitesse de la lumière dans le vide, notée c , est constante. *Relativité restreinte*, théorie qui concerne les objets en mouvement à vitesse constante et selon laquelle la durée d'un phénomène et les dimensions des corps impliqués dans ce phénomène dépendent de la position et du mouvement relatif de l'observateur. *Dans la théorie de la relativité restreinte, l'équation $E = mc^2$ établit l'équivalence entre l'énergie E et la masse m . Relativité générale*, théorie qui concerne les objets en accélération et qui établit que, pour un espace limité, les effets de la gravitation et ceux de l'accélération sont équivalents.

RELAVER v. tr. XIII^e siècle. Dérivé de *laver*.

Laver de nouveau. *Relaver du linge*. Pron. *Se relaver les mains*.

RELAVURE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *relaver*.

Vieilli. Nouvelle utilisation d'une eau qui a déjà servi. Surtout fig. et péj. En parlant d'un ouvrage de l'esprit. *Ce n'est là que de la relavure*.

***RELAXANT, -ANTE** adj. XX^e siècle. Participe présent de *relaxer*.

Qui procure le relâchement d'une tension physique et nerveuse, qui détend. *Un climat relaxant, une cure relaxante*. Subst., au masculin. *Un relaxant musculaire*.

RELAXATION n. f. XIV^e siècle, *relanssacion*, « relâchement ». Emprunté du latin *relaxatio*, « détente, repos », lui-même dérivé de *laxare*, « étendre, élargir ».

1. Détente physique et mentale. *La complète, profonde relaxation du corps*. Par méton. Méthode visant à obtenir une telle détente. *Suivre des séances de relaxation*.

Spécialt. MÉD. S'est dit pour *Relâchement musculaire*. *La relaxation fait suite à la phase de contraction*.

2. DROIT. Vieilli. Action de mettre en liberté un détenu.

***RELAXE** n. f. XVII^e siècle. Déverbal de *relaxer*.

DROIT. Décision d'un tribunal correctionnel ou d'un tribunal de police qui met hors de cause la personne poursuivie. *Demander, plaider la relaxe*.

RELAXER v. tr. XII^e siècle, « pardonner » ; XIV^e siècle, « acquitter ». Emprunté du latin *relaxare*, « desserrer, relâcher », lui-même dérivé de *laxare*, « étendre, élargir », avec influence de l'anglais *to relax*, pour la forme pronominale.

1. Mettre en état de décontraction, de relâchement. *Relaxer ses muscles* (vieilli).

Pron. *Se relaxer*, se détendre.

2. DROIT. Prononcer la relaxe d'un prévenu. *L'accusé a été relaxé en première instance, en appel*.

RELAYER v. intr. et tr. (se conjugue comme *Balayer*). XIII^e siècle, au sens de « changer de chiens pendant la chasse ». Dérivé de l'ancien verbe *laier*, « laisser ».

I. V. intr. Lors d'un trajet à cheval, en diligence, remplacer les chevaux fatigués par des chevaux frais. *Relayer toutes les deux heures. Vous ne sauriez faire une si grande traite sans relayer. Ils relayèrent au village suivant*.

II. V. tr. 1. Remplacer quelqu'un dans une action, dans une tâche. *Je vous relaierais pour le second quart. Le coureur a été relayé en tête du peloton par son équipier*. Pron. *Se relayer à la barre. Ils se relayèrent toute la nuit au chevet du malade*.

2. TÉLÉCOMM. Transmettre des informations provenant d'un émetteur en direction de récepteurs. *Un satellite permettant de relayer les programmes télévisés*.

***RELAYEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle, au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *relayer*.

1. N. m. Ancienn. Personne chargée de l'entretien des relais de chevaux.

2. N. SPORTS. Nom donné à chacun des équipiers d'une course de relais. *Le deuxième relayeur a laissé échapper le témoin*.

***RELECTURE** n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *lecture*.

1. Action de lire de nouveau ; résultat de cette action. *Cet ouvrage gagne à la relecture*.

Spécialt. Action de relire un texte, un manuscrit, pour en vérifier le bien-fondé, l'exactitude, et corriger d'éventuelles erreurs. *La relecture d'une copie, d'un discours. Procéder à la relecture d'un jeu d'épreuves avant de donner le bon à tirer*.

2. Nouvelle interprétation d'une œuvre et, par ext., d'une période, d'un événement. *Une relecture critique d'Aristote. La relecture des mythes antiques. Michelet a proposé une relecture lyrique du Moyen Âge*.

RELÉGATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *relegatio*, de même sens, lui-même dérivé de *legare*, « envoyer ».

1. DROIT ROMAIN. Exil durant lequel le condamné était assigné à résidence sans perdre ses droits politiques et civils.

2. DROIT PÉNAL. Ancienn. Peine supplémentaire appliquée à certains récidivistes après l'accomplissement de leur peine principale, obligeant le condamné à résider définitivement sous autorité de l'administration pénitentiaire sur le territoire d'une colonie puis, à partir de 1939, dans un département de la métropole. *Être condamné à la relégation, à la relégation perpétuelle. La relégation, instituée par la loi de 1885, fut supprimée en 1970 et remplacée par la tutelle pénale, elle-même supprimée en 1981*.

3. SPORTS. Passage dans une division inférieure. *Cette équipe doit craindre une relégation en championnat départemental*.

RELÉGUER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *relegare*, « éloigner d'un lieu », lui-même dérivé de *legare*, « envoyer ».

1. DROIT ROMAIN. Exiler un citoyen en l'assignant à résidence sans le déposséder de ses droits politiques et civils. *Ovide fut relégué par Auguste à Tomes, sur les bords du Pont-Euxin*.

2. DROIT PÉNAL. Ancienn. Condamner à la relégation. *Reléguer un criminel dans un bagne en Guyane. Au participe passé, subst. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les relégués étaient contraints de demeurer dans les colonies*.

3. Mettre à l'écart. *Les derniers arrivés furent relégués en bout de table. On a relégué cette armoire au grenier*.

Fig. Rejeter quelqu'un ou quelque chose à une place peu importante, ne lui attribuer qu'un rôle secondaire. *Il l'ont relégué au rang de simple conseiller. Reléguer ses sentiments au second plan*.

4. SPORTS. Le plus souvent au passif. Faire descendre une équipe dans une division inférieure. *Leur club a été relégué en deuxième division*.

RELENT n. m. XIII^e siècle. Forme substantivée de l'ancien adjectif *relent*, « qui a une odeur de renfermé », lui-même issu du latin *lentus*, « lent » et « tenace ; visqueux ».

Odeur désagréable et persistante. *Un relent d'égout. Des relents de cuisine, de marée*. Fig. *Cette politique a des relents de colonialisme*.

***RELEVABLE** adj. XIV^e siècle, au sens de « qui a besoin d'être relevé ». Dérivé de *relever*.

Qui peut être redressé, mis en position verticale. *Un siège équipé d'un dossier relevable*.

RELEVAGE n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *relever*.

1. Action de remettre en position droite ; résultat de cette action. Surtout dans des emplois techniques. *Le relevage de wagons couchés sur la voie. Le relevage d'un poids lourd accidenté.*

2. TRAV. PUBL. Système permettant d'amener des eaux à un niveau supérieur à leur niveau initial d'écoulement. *Une pompe de relevage. (On dit aussi Relèvement.)*

RELEVAILLES n. f. pl. XII^e siècle. Dérivé de *relever*.

RELIG. CHRÉTIENNE. Ancienn. Cérémonie de bénédiction d'une femme qui revient à l'église après son accouchement. *Une messe de relevailles.*

Par ext. et vieilli. *Le jour des relevailles, celui où une femme relève de couches.*

RELÈVE n. f. XIX^e siècle. Déverbal de *relever*.

Action de remplacer une personne, une troupe, une équipe par une autre ; résultat de cette action. *L'heure de la relève a sonné. Cérémonie de relève de la garde. La relève de l'équipe de nuit par l'équipe de jour.* Par méton. La personne, l'équipe qui prend la place de la précédente. *La relève n'était pas encore arrivée.*

Loc. verb. *Assurer, prendre la relève de quelqu'un, remplacer quelqu'un dans un travail, une fonction, prendre sa suite. Son fils a pris sa relève à la tête de la société. La relève sera assurée par les nouvelles générations.*

HIST. *La relève, dispositif mis en place en 1942 par le gouvernement de Vichy, qui visait à échanger les prisonniers français en Allemagne contre des travailleurs volontaires. En 1943, la relève est remplacée par le Service du travail obligatoire.*

Titre célèbre : *La Relève du matin*, d'Henry de Montherlant (1920).

RELEVÉ n. m. XII^e siècle. Participe passé substantivé de *relever*.

1. Action de dresser un état, une liste de choses ; le document ainsi obtenu. *Établir un relevé détaillé, exhaustif des dépenses. Faire le relevé des occurrences d'un mot dans un texte. Un relevé de notes. Un relevé d'identité bancaire ou, par abréviation, un RIB. Un relevé de compte, sur lequel figurent les opérations effectuées par le titulaire du compte bancaire. Procéder au relevé d'un compteur, noter les chiffres qu'il indique.*

Spécialt. TOPOGRAPHIE. Action de rendre compte de la configuration et des particularités de relief d'un terrain ; plan, croquis qui en résulte. *Un relevé cartographique, géodésique.* – ARCHIT. Représentation en plan, en coupe et en élévation d'un édifice existant. – BX-ARTS. Copie faite à main levée, souvent à l'aquarelle, d'une œuvre d'art ancienne pour en étudier certains aspects. *Un relevé de mosaïques, de peintures murales. Le relevé d'une fresque.*

2. CHORÉGR. Mouvement exécuté sur place qui consiste pour le danseur à se dresser sur les pointes ou les demi-pointes. *Le relevé sur pointes demande un long apprentissage.*

3. VÈN. Moment où un animal quitte sa reposée pour aller se nourrir.

4. MARÉCHALERIE. Travail qu'effectue le maréchal-ferrant en enlevant le fer d'un cheval et en le reposant avec de nouveaux clous. *Un fer neuf n'est pas nécessaire, il ne faut qu'un relevé.*

5. CUIS. Ancienn. Dans le service à la française, mets léger qui suivait certains plats. *On servit du poisson comme relevé de potage.*

***RELEVÉ, -ÉE** adj. XII^e siècle. Participe passé de *relever*.

1. Qui est dirigé, orienté vers le haut. *Un chapeau aux bords relevés. Porter les cheveux relevés.* ÉQUIT. *Pas relevé, pas du cheval qui lève très haut les pieds. Air relevé, allure, obtenue par dressage, d'un cheval qui lève très haut les pieds. La cabriole, la courbette et la pesade sont des airs relevés.*

Fig. Noble, élevé ; qui sort de l'ordinaire. *Avoir des sentiments relevés. Un style, un langage relevé. Ces préoccupations ne sont guère relevées. Un homme de condition relevée (vieilli), qui appartient à la noblesse.*

2. CUIS. Dont le goût est souligné par un assaisonnement, des épices, des condiments. *Un plat relevé. Une sauce peu relevée.*

RELEVÉE n. f. XII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *relever*.

Vieilli. L'après-midi. S'employait surtout dans la langue juridique. *L'audience de relevée. À deux heures de relevée.*

RELÈVEMENT n. m. XII^e siècle, « résurrection » ; XIII^e siècle, « action de se relever ». Dérivé de *relever*.

1. Action de rehausser. 1. Action de redresser ce qui était tombé, de le remettre en position verticale ; résultat de cette action. *Le relèvement d'un mur, d'une statue. Fig. Le relèvement de l'économie d'un pays.*

2. TRAV. PUBL. Syn. de *Relevage*. *Une station, une opération de relèvement des eaux.*

3. Fig. Augmentation, accroissement d'un montant, d'un prix. *Le relèvement des taux d'intérêt, des cotisations sociales.*

II. Action de recenser par écrit, d'établir la liste détaillée d'un ensemble de choses ; la liste ainsi obtenue (vieilli). *On a travaillé au relèvement de toute la dépense.*

Spécialt. MARINE. AÉRON. Opération consistant à déterminer l'angle que fait avec le méridien local la direction d'un point fixe sur terre, d'une balise, d'un astre ; le résultat ainsi obtenu. *Le relèvement d'un cap, d'une île. Porter sur une carte le relèvement de trois amers non alignés permet de déterminer la position du navire. Angle de relèvement, l'angle mesuré suivant cette méthode. Compas de relèvement, voir Compas.* – TOPOGRAPHIE. Technique consistant à déterminer les coordonnées d'un point à partir des angles formés par le méridien local et les directions respectives de trois points connus situés dans des plans horizontaux.

RELEVER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Amener*). XII^e siècle. Emprunté du latin *relevare*, « soulever, soulager, alléger », lui-même dérivé de *levis*, « léger ».

I. V. tr. A. Remettre en position verticale. 1. Remettre quelqu'un debout, le redresser. *Le seigneur releva son vassal agenouillé. Relever un enfant qui a fait une chute. Relever un blessé.*

Pron. Se remettre debout, sur ses pieds. *Aidez-moi à me relever. Elle se releva d'un bond à ce bruit. Ses insomnies la conduisent à se relever la nuit, à quitter son lit. Dans l'Écriture sainte. Se relever d'entre les morts, ressusciter.*

2. Remettre droit ce qui était tombé, lui rendre sa position verticale d'origine. *Relever une chaise renversée, une statue mise à bas. Relever des murailles en ruines, les reconstruire.* Pron. *L'embarcation qui penchait se releva lentement.* Avec un sens passif. *Ces accouvoirs peuvent se relever.*

Spécialt. MARINE. *Relever un navire*, le remettre à flot. – TRICOT. *Relever une maille*, refaire une maille tombée ; reprendre sur l'aiguille une maille d'un rang placé en bordure d'ouvrage pour en commencer une nouvelle partie. *Relever les mailles pour faire une encolure*.

3. Fig. Remettre quelqu'un ou quelque chose dans une position favorable, dans un état de prospérité d'où il était déchu. *Relever une maison, une famille. Relever un pays. Relever le courage de quelqu'un* (vieilli), lui redonner de la force, de l'énergie. *Relever un titre* (vieilli), un nom, reprendre un titre de noblesse, un nom après qu'il est tombé en désuétude. Spécialt. FÉOD. *Relever le fief*, s'acquitter, pour pouvoir jouir d'un fief, des obligations qui lui sont afférentes auprès du seigneur dont il dépend, notamment du paiement de certaines redevances. – VÉN. *Relever le défaut*, voir *Défaut*.

Pron. Revenir à un état plus favorable, se remettre d'une épreuve. *Se relever d'un cuisant échec. Pensez-vous qu'il puisse se relever d'un tel malheur ?*

B. Ramasser. *Relever les morts au soir de la bataille. Relever les copies. Relever son courrier*. Par méton. *Relever sa boîte aux lettres. Relever un piège à rat. Le pêcheur part relever ses filets, ses casters*.

Expr. fig. *Relever le gant, le défi*, accepter un défi (par allusion à la coutume des chevaliers qui jetaient leur gant à ceux qu'ils voulaient combattre).

C. Porter à un niveau supérieur, mettre plus haut. 1. Diriger, orienter vers le haut. *Elle releva sa jupe pour ne pas la mouiller. Relever ses manches*, les retrousser sur ses avant-bras et, fig., se préparer avec ardeur à une tâche qui exige beaucoup de travail, d'énergie. *Relever ses cheveux en chignon. Relever les vitres d'une voiture, des stores*. Pron. *La barrière du passage à niveau se relève automatiquement après le passage d'un train*.

Expr. fig. *Relever la tête, le front*, refuser de s'avouer vaincu.

ÉQUIT. *Relever un cheval*, agir par la main et l'éperon pour qu'il redresse la tête.

2. Rehausser, surélever. *Relever un terrain de quelques dizaines de centimètres. Relever un plancher*. ORFÈVRE. *Relever en bosse*, voir *Bosse*.

Fig. Augmenter un montant, une valeur, un prix. *Relever les salaires, les taux de change*.

3. Fig. Donner plus de relief, d'éclat à quelque chose, le mettre en valeur. *Relever un plafond de dorures. Son récit était relevé d'anecdotes piquantes*. Vieilli. Faire valoir, louer une chose. *Vous relevez trop le peu que j'ai fait*.

Spécialt. CUIS. Donner un goût plus prononcé à un plat. *Relever une sauce avec des épices*.

D. Noter, consigner. 1. Faire remarquer, souligner. *Cette parole malheureuse ne méritait pas d'être relevée. Relever une impertinence*, y répondre avec vivacité. Absolt. *J'ai bien saisi le sous-entendu mais j'ai préféré ne pas relever*.

Par méton. Vieilli. *Relever quelqu'un*, le reprendre vivement.

2. Mettre par écrit ; dresser, établir une liste. *Relever les noms des participants. Relever les inscriptions d'une stèle. Relever les mesures d'un bâtiment. Relever des empreintes*. Par méton. *Relever un compteur d'électricité, de gaz*, etc., noter les chiffres qui y figurent et qui correspondent à la quantité consommée.

Spécialt. MARINE. AÉRON. Effectuer le relèvement d'un amer. *Relever une balise, un phare*. – ARCHIT. Représenter un édifice en plan, en coupe et en élévation.

E. Mettre une nouvelle personne, une nouvelle troupe, une nouvelle équipe à la place d'une autre pour assurer la continuité d'une tâche, d'un service ; assurer le remplacement, la relève de quelqu'un. *Relever une division, une*

compagnie. Relever une sentinelle. Relever le quart, le timonier. L'équipe médicale de jour sera bientôt relevée par celle de nuit. Pron. *Ils se relevaient d'heure en heure*.

F. Libérer d'un engagement, d'un contrat, d'une obligation juridique. *Relever quelqu'un de ses charges, de son serment. Relever un plaignant d'une interdiction, d'une déchéance. Ce moine demande à être relevé de ses vœux, à se faire relever de ses vœux*.

Par ext. *Relever quelqu'un de ses fonctions*, le révoquer.

II. V. intr. 1. Se remettre d'une faiblesse, d'une maladie ; se porter mieux. *Relever de couches, d'une grippe. On ne doute pas qu'il en relève* (vieilli).

2. FÉOD. Être dans la mouvance d'une seigneurie, dans le vasselage d'un seigneur. *Ce fief, cette terre ne relève que du roi*.

Par ext. Être du ressort, dépendre de quelque chose, lui être subordonné. *Cette affaire relève de la cour d'assises. Voilà qui ne relève pas de ma compétence*. Par anal. *Ce fonctionnaire relève directement du ministre. Il ne veut relever de personne*.

Fig. Appartenir à un domaine donné. *Son texte relève plus du pamphlet que de la critique. Cette accusation ne relève que du mépris*, ne mérite que le mépris.

RELEVEUR, -EUSE adj. et n. XIII^e siècle, d'abord dans l'expression *releverres d'eglises*, « celui qui reconstruit des églises ». Dérivé de *relever*.

I. Adj. m. ANAT. *Muscle releveur*, qui permet de relever, d'élever certaines parties du corps. *Le muscle releveur de la paupière supérieure* ou, ellipt. et subst., *le releveur de la paupière supérieure* (on dit aussi *Muscle élévateur*).

II. N. 1. N. m. MÉD. Instrument utilisé en laryngologie pour relever la luette ou l'épiglotte, en ophtalmologie pour écarter les paupières.

2. N. Employé chargé de faire des relevés, d'enregistrer certaines données. *Le releveur des compteurs d'électricité*.

RELIAGE n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *relier*.

Action de relier des cuves, des tonneaux, d'y mettre ou remettre des cercles.

RELIEF n. m. XI^e siècle. Emprunté de *relief*, troisième personne du singulier de l'indicatif présent de *relever* en ancien français, pour les sens I et II, et avec influence de l'italien *rilievo*, pour le sens III.

I. Le fait de relever, de rétablir. HIST. À l'époque féodale. Droit, variant selon les coutumes, que le vassal payait à son seigneur pour relever le fief lors d'une mutation. Sous l'Ancien Régime. *Lettres de relief*, lettres de réhabilitation de noblesse.

II. Au pluriel. Ce qu'on ôte de la table après le repas, ce qui reste des mets qu'on a servis. *Les reliefs d'un festin*.

III. Saillie, élévation. 1. Ce qui fait saillie sur une surface unie. *Ce point de broderie forme sur la toile un léger relief. Le relief d'une médaille*.

Loc. *En relief. Des caractères en relief. Le braille est une écriture en relief. Carte en relief*, voir *Carte. Plan en relief* ou *plan-relief*, voir *Plan III. Un ornement taillé, gravé en relief. Appliquer en relief des fils de verre sur un vase. Des céramiques décorées de figures en relief*.

Par méton. BX-ARTS. S'emploie surtout dans les noms composés *Haut-relief, Bas-relief, Demi-relief*, désignant des ouvrages de sculpture dont les motifs forment sur un fond une saillie plus ou moins marquée.

Spécialt. FORTIFICATIONS. Hauteur à laquelle s'élève un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit. *Le relief d'un bastion*.

2. Forme saillante que présente un sol. *Un ballon est un relief de hauteur moyenne dans les Vosges. Les creux et les reliefs d'un paysage. Une région de reliefs, de montagnes, de collines.*

Par ext. Ensemble des saillies et des dépressions observables en un endroit de la surface de la Terre ou d'un autre astre. *Un relief montagneux, tourmenté, accidenté. Le relief de la France, des Alpes. Le relief sous-marin. Le relief de la Lune.*

GÉOMORPHOLOGIE. *Relief faillé. Relief de plissement. Relief volcanique*, qui résulte directement de l'activité des volcans. *Relief structural*, qui résulte de la nature des roches constituant les terrains géologiques et de leur comportement sous l'action combinée de la tectonique et de l'érosion, par opposition au *Modelé*, qui est principalement façonné par l'érosion. *Les reliefs tabulaire, monoclinale comptent parmi les reliefs structuraux ; les reliefs glaciaire, karstique sont des modelés. Relief jurassien, relief appalachien, etc.*, dont les caractéristiques structurales sont définies à partir d'observations faites dans le Jura, les Appalaches, etc.

3. Fig. Vivacité, éclat, force distinguant une personne ou une chose, notamment lorsqu'elle est placée au voisinage de quelque autre. *Ces teintes ont plus de relief que les anciennes. Son maquillage donne du relief à sa beauté. Ce style manque de relief. Le jeu de cet acteur donne du relief au personnage qu'il incarne.*

Loc. *Mettre en relief*, faire ressortir, souligner. *Mettre un mot en relief par une anaphore.*

4. Spécialt. BX-ARTS. Effet obtenu par l'agencement des touches et des ombres, qui crée des plans différents et donne ainsi l'illusion que les figures ou les objets représentés se détachent du fond. *Le clair-obscur permet d'obtenir de beaux reliefs.* Par anal. *Le relief d'un cliché photographique.*

RELIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XII^e siècle. Dérivé de *lier*.

1. Lier de nouveau, en refaisant ou en resserrant un nœud, une attache. *Relier une gerbe de blé, une botte de foin.*

2. Réunir entre eux divers éléments, les assembler. *Relier les douves d'un tonneau par des cercles* ou, par méton., *relier un tonneau.*

Spécialt. *Relier les cahiers d'un livre*, les coudre ensemble pour constituer un volume. Par méton. *Relier un livre*, assembler ses cahiers et les emboîter dans une couverture, souvent rigide, qui sert de protection et d'ornement. *Faire relier un livre en basane, en maroquin. Absolt. Cet artisan relie adroitement.* Au participe passé, adjt. *Ouvrage relié en deux volumes. Une Bible reliée. Un Stendhal relié pleine peau.*

3. Joindre une chose à une autre ; rattacher deux ou plusieurs choses entre elles. *Ces câbles relient l'appareil à un circuit électrique. Cette pièce relie la bielle au vilebrequin.* Par méton. *Un usager relié à l'internet.*

Relier des points par une ligne. La diagonale relie deux sommets opposés d'un parallélogramme. Relier des charges explosives par un cordeau détonant.

En parlant de voies de communication. *L'avenue des Champs-Élysées relie l'Arc de triomphe à la place de la Concorde. L'île de Ré est reliée au continent par un pont. Le canal de Panama relie deux océans.*

Fig. Établir un rapport, mettre en relation. *Ces paragraphes doivent être reliés par une phrase de transition. Plus rien ne le relie au passé. Pron. Cette affirmation se relie mal à la précédente.*

RELIEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, *relieour*, au sens de « botteleur » ; XIV^e siècle, au sens de « tonnelier ». Dérivé de *lier*.

Celui, celle dont le métier est de relier des livres ou qui conçoit des reliures d'art. *L'atelier du relieur. Ces livres sont encore chez le relieur. Fer de relieur*, outil qui sert à frapper les ornements en creux ou en relief sur les reliures.

RELIGIEUSEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *religieux*.

Conformément aux principes, aux préceptes, aux rites d'une religion. *Vivre religieusement. Se marier religieusement.*

Fig. Avec respect, recueillement ; en montrant un scrupule extrême. *Écouter religieusement quelqu'un. Son souvenir est religieusement conservé par ses élèves.*

RELIGIEUX, -EUSE adj. et n. XII^e siècle. Emprunté du latin *religiosus*, « scrupuleux », puis « religieux ».

I. Adj. 1. Relatif à la religion ou à une religion. *Le fait religieux. L'art religieux. La peinture religieuse du quattrocento. La musique religieuse baroque. Lutter contre le fanatisme religieux. Les autorités religieuses. Les interdits religieux. Doctrine, instruction religieuse. Mariage religieux et mariage civil. Un édifice religieux.*

2. Qui vit conformément aux préceptes, aux prescriptions de sa religion ; qui est constitué, fondé pour servir une religion. *Un homme religieux. Une communauté religieuse.*

Dans les Églises chrétiennes. *Institut religieux*, société établie selon les règles canoniques. *Maison religieuse*, bâtiment abritant une communauté d'hommes ou de femmes qui ont voué leur vie à Dieu ; cette communauté elle-même. *Congrégation religieuse. État de vie religieux ou état religieux*, voir *État*. *Embrasser la vie religieuse*, entrer dans un ordre, une congrégation. *Porter l'habit religieux.* HIST. *Les ordres religieux et militaires*, voir *Militaire*.

3. Empreint de respect ; qui témoigne d'un scrupule, d'une exactitude extrêmes. *Parler dans un silence religieux. Exécuter une tâche avec un soin religieux.*

II. N. 1. Personne qui fait profession de servir une religion. *Un religieux catholique, juif, musulman. Un religieux tolérant, fanatique. Une assemblée de religieux.*

Dans l'Église chrétienne. Celui, celle qui s'engage par des vœux à suivre la règle d'un institut, d'un ordre, d'une congrégation. *Les religieux de Saint-Benoît, les Bénédictins. Les moines, les moniales sont des religieux qui ont prononcé des vœux solennels. Les religieux, les religieuses d'un monastère, d'un couvent, d'une abbaye. Religieux cloîtré. Religieux défroqué. L'expulsion des religieuses de Port-Royal, en 1709. En Union soviétique, les religieux des îles Solovki furent persécutés.*

Titre célèbre : *La Religieuse*, de Diderot (écrit en 1760, publié en 1796).

Par anal. COUT. *Plis à la religieuse* ou, en apposition, *plis religieuse*, plis fins, piqués à l'horizontale et se recouvrant partiellement. *Les plis à la religieuse ornaient autrefois le bas de la robe des communiantes.* – ZOOL. En apposition. *Mante religieuse*, nom usuel d'un insecte carnassier des régions tempérées, de l'ordre des Orthoptères, qui capture ses proies avec ses pattes antérieures, et dont la position, lorsqu'elle est à l'affût, rappelle celle de la prière.

2. N. f. Pâtisserie composée de deux choux superposés de taille différente, fourrés de crème pâtissière aromatisée et glacés au fondant. *Religieuse au café, au chocolat.*

RELIGION n. f. XII^e siècle, « monastère ; état monastique », puis « ensemble de croyances ». Emprunté du latin *religio*, « scrupule, respect », puis « croyance religieuse, religion ».

1. Ensemble de relations qu'établissent et entretiennent les individus avec des forces ou des êtres auxquels ils attribuent une réalité surnaturelle et un caractère sacré. *Science et religion. Philosophie de la religion.* « *La religion est l'opium du peuple* », expression tirée de la « Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel », de Karl Marx.

Par ext. Système de croyances et de pratiques spirituelles propres à une communauté dont les membres partagent la même foi. *Embrasser, adopter, professer, pratiquer une religion. Abjurer, renier sa religion. Les croyants, les fidèles d'une religion. Les ministres d'une religion. L'histoire des religions. Le Proche-Orient est considéré comme un carrefour de religions.*

Religion monothéiste, polythéiste. Religion animiste, fétichiste. La religion des anciens Égyptiens, des Grecs, des Romains, des Celtes. Religions à mystères, voir Mystère. La religion des Incas, des Mayas.

La religion chrétienne, du Christ ou de Jésus-Christ. La religion juive, judaïque, israélite, la religion de Moïse. La religion musulmane, islamique, la religion de Mahomet. La religion védique, brahmanique, hindoue.

Au sein du christianisme. *Les religions catholique, orthodoxe, protestante. La religion anglicane. La religion réformée*, désigne, à partir du XVI^e siècle, le protestantisme et en particulier le calvinisme (on a dit aussi péjorativement, au XVII^e siècle, *la religion prétendue réformée* ou, par abréviation, *la R.P.R.*). *Religion luthérienne ou de Luther, calviniste ou de Calvin.*

Loc. *Religion révélée*, dont les dogmes sont fondés sur la manifestation directe de la pensée et de la volonté de Dieu. *Religions du Livre*, désigne, dans la langue courante, les religions fondées sur des textes sacrés contenant une révélation. *Le judaïsme, le christianisme et l'islam sont dites religions du Livre. Religion d'État*, reconnue comme officielle par un État qui lui confère un statut privilégié, voire exclusif.

Par ext. Piété, dévotion. *Avoir de la religion. C'est un homme sans religion, qui a beaucoup de religion.*

Titre célèbre : *Les Deux Sources de la morale et de la religion*, d'Henri Bergson (1932).

2. Absolt. Désignait naguère le catholicisme, la foi catholique, par opposition aux croyances de ceux qui, ne reconnaissant pas la foi de l'Église, étaient jugés hérétiques, infidèles, ou par opposition à l'athéisme, ou au libertinage au sens classique du terme. *Ce prince fut le rempart de la religion. Les serviteurs de la religion, de la vraie religion. S'écarter de la religion. Il a été élevé dans la religion. Les secours de la religion, les sacrements. Il est mort privé des secours de la religion.*

Avec une majuscule, a parfois désigné le protestantisme. *Être de la Religion.* HIST. *Les guerres de Religion*, les luttes armées qui opposèrent catholiques et protestants dans la seconde moitié du XVI^e siècle en France.

S'emploie encore aujourd'hui pour désigner l'état des religieux qui ont fait vœu de consacrer leur vie à Dieu en suivant une règle approuvée par l'Église. *Entrer en religion. Vœux de religion*, vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance que prononce le novice qui entre dans une communauté religieuse. *Nom de religion*, que les religieux et religieuses prennent ou reçoivent en entrant dans certains ordres. *Edith Stein prit comme nom de religion celui de sœur Thérèse Bénédicte de la Croix.* Par méton. Très vieilli. Maison religieuse, monastère, couvent. *Prêcher dans des religions.* A aussi désigné l'ordre de Malte. *Ce chevalier avait servi longtemps la religion. Les galères de la religion.*

3. Par anal. Système spéculatif construit autour de la notion d'Être suprême. *Religion naturelle*, expression employée au XVIII^e siècle pour désigner, par opposition aux religions établies, une doctrine selon laquelle, par le libre exercice de sa raison et indépendamment de toute révélation, l'homme postule nécessairement l'existence d'un Dieu créateur et providentiel, l'immortalité de l'âme, le caractère infaillible de la conscience morale. *La croyance en la loi naturelle est un des fondements de la religion naturelle. La religion positiviste ou religion de l'Humanité*, au XIX^e siècle, système d'Auguste Comte et de ses disciples instaurant une religion universelle qui accueillerait tous ceux qui contribuent au progrès et rendrait un culte au « Grand-Être », terme désignant l'ensemble de la société humaine. *Au XX^e siècle, on a employé l'expression « religion séculière » pour désigner certaines idéologies politiques.*

4. Fig. Sentiment de respect, d'obligation scrupuleuse envers ce à quoi on confère une valeur suprême, un caractère presque sacré. *Avoir la religion du travail, de l'amitié. Il observe avec religion toutes vos prescriptions.* Expr. *Se faire une religion de quelque chose ou, vieilli, faire, se faire un point de religion de quelque chose*, s'en faire un devoir rigoureux. *Il tient au secret, il en fait un point de religion.*

Par ext. Avis, opinion. *Ma religion est faite sur ce point. Éclairer la religion du tribunal*, lui apporter les éclaircissements qui permettent de juger en connaissance de cause. *Ce nouveau témoignage a ébranlé la religion des juges.*

RELIGIONNAIRE n. XVI^e siècle. Dérivé de *religion*.

Nom donné au XVI^e siècle à celui ou celle qui professait la religion réformée. *Un zélé religionnaire.* En composition. *Coreligionnaire*, voir ce mot.

RELIGIOSITÉ n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *religiositas*, « piété scrupuleuse ».

Disposition religieuse, attrait pour la religion. *La religiosité des sociétés du Moyen Âge.*

Désigne le plus souvent, avec une valeur dépréciative, un sentiment religieux diffus fondé sur la sensibilité et l'attachement aux rites, aux symboles, plus que sur une conviction solidement appuyée sur des articles de foi. *Il y a dans son livre plus de religiosité que de religion.*

RELIQUAIRE n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *relique*.

Boîte ou coffret précieux où l'on conserve des reliques pour les proposer à la vénération des fidèles. *Reliquaire d'or, de vermeil, de cristal. Les reliquaires sont souvent richement ornements. Un reliquaire en forme de chapelle, de couronne, de croix. Certains petits reliquaires étaient portés en bijoux ou incrustés dans le pommeau d'une épée. Quand le reliquaire contient le corps entier d'un saint, on parle plutôt de châsse.* En composition. *Chef-reliquaire, bras-reliquaire, pied-reliquaire*, qui contient une partie de la tête, du bras, du pied d'un saint et en imite la forme. En apposition. *La statue reliquaire de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques.*

RELIQUAT n. m. XIV^e siècle, *reliqua*. Emprunté du latin *reliqua*, neutre pluriel de *reliquus*, « restant ». Refait au XV^e siècle en *reliquat*, emprunté du latin *reliquatum*, supin de *reliquare*, « redevoir sur un compte ».

COMPT. Ce qui reste dû après la clôture et l'arrêté d'un compte. *Le reliquat d'un compte de tutelle. Le reliquat s'élève à quelques euros.*

Par ext. Ce qui subsiste de quelque chose. *Les reliquats d'une kermesse.*

RELIQUATAIRE n. XVI^e siècle. Dérivé de *reliquat*.

COMPT. Personne qui, après avoir rendu ses comptes, est encore redevable d'un reliquat. *La tutrice se trouve reliquataire envers ses pupilles. Ce comptable est reliquataire de dix mille euros.*

RELIQUE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *reliquiae*, « restes », lui-même dérivé de *relinquere*, « laisser ».

1. Ce qui, aux yeux d'un croyant, constitue le témoignage sensible de l'existence d'un saint, d'un être divin, manifeste leur présence transcendante, et fait l'objet d'une vénération ; désigne notamment le corps ou une partie du corps d'un saint, ou bien un objet qui fut à son usage. *Des reliques conservées dans un mausolée, dans une châsse, dans un reliquaire. Le culte des reliques. Une relique miraculeuse. Une fausse relique. L'exposition, l'ostension des reliques. Porter des reliques en procession. Turin conserve la relique du saint suaire, qui a fait l'objet de débats et de controverses. Le commerce des reliques dans l'Europe médiévale. Des reliques de saint Yves, de sainte Marie-Madeleine. Les chiites viennent en pèlerinage à Karbala pour vénérer les reliques de l'imam Hussein. En Afrique du Nord, les marabouts ou koubbas contiennent les reliques de personnages vénérés. Le temple de la Dent, au Sri-Lanka, abrite une relique du Bouddha.*

Spécialt. RELIG. CATHOL. *Relique insigne*, qui est constituée du corps ou d'un membre entier d'un saint, par opposition à *relique notable*, formée d'une partie importante d'un membre ou du corps, et à *relique minime*, constituée d'une petite partie du corps. En parlant des instruments de la passion du Christ ou du supplice des martyrs. *Saint Louis fit édifier la Sainte-Chapelle pour abriter notamment la relique de la couronne d'épines.*

Expr. *Garder comme une relique*, avec un soin extrême, un respect quasi religieux. *Un baudet, un âne chargé de reliques*, se dit, par allusion à la fable de La Fontaine « L'âne portant des reliques », d'un sot qui tire vanité d'attributs liés à son état, à sa fonction.

2. Par anal. Ce qui a appartenu à un personnage célèbre auquel certains vouent une admiration proche d'un culte. *Des reliques napoléoniennes.*

Par ext. Objet que l'on conserve par révérence envers une personne disparue ou en souvenir d'une époque, d'un évènement important. *Une malle qui renferme des reliques familiales. Une relique du passé, de l'enfance.*

Fig. Au pluriel. Trace, témoignage. *Les reliques d'une ancienne splendeur.*

3. BIOL. Espèce qui reste la seule représentante vivante d'un groupe autrefois important. *Le limule, le cœlacanthe, le ginkgo sont des reliques.*

RELIRE v. tr. (se conjugue comme *Lire*). XII^e siècle. Dérivé de *lire*.

Lire de nouveau. *Lire et relire les auteurs classiques. Une lettre d'amour cent fois relue.*

Spécialt. Lire un manuscrit, un document imprimé pour vérifier ce qui a été écrit, contrôler l'orthographe, la ponctuation. *Relire les épreuves d'un roman. Un correcteur de presse relit les articles avant leur publication.* Par méton. *Je vous ai relu attentivement.* Pron. *Il ne peut se relire tant il écrit mal.*

RELIRE n. f. XVI^e siècle, *reliure*, au sens de « couverture d'un livre relié ». Dérivé de *relier*.

Action de relier un livre ; art, métier du relieur. *Apprendre la reliure. Donner un livre à la reliure. Un atelier de reliure. Reliure manuelle, artisanale, industrielle.*

Par méton. Couverture, souvent rigide, à laquelle sont fixés les cahiers reliés d'un livre et qui déborde ceux-ci. *Les plats, le dos, les coins, les nerfs, les mors d'une reliure. Reliure de veau, reliure en maroquin. Reliure pleine*, dont les plats et le dos sont entièrement couverts de peau ou de toile, par opposition à *Demi-reliure. Reliure à la Bradel, à la grecque*, voir ces mots. *Reliure aux petits fers. Reliure armoriée. Reliure à la fanfare, à la cathédrale*, voir ces mots. *Reliure à la dentelle*, dont les plats sont ornés sur leur pourtour d'un décor dessinant des festons. *Reliure mosaïquée*, reliure de cuir dont le décor est obtenu par l'incrustation de peaux de teintes différentes. *Reliure janséniste*, voir *Janséniste*. Désigne aussi un ouvrage relié. *Acquérir une reliure ancienne.*

RELOCATION n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *location*.

DROIT. Acte par lequel on loue de nouveau un bien. *La relocation d'un appartement.*

***RELOGEMENT** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *reloger*.

Action de reloger ; le fait d'être relogé. *Le relogement des sinistrés.*

***RELOGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XII^e siècle. Composé de *re-* et de *loger*.

Installer dans un autre logement. *Reloger des familles expulsées. Les habitants des immeubles insalubres seront relogés par la municipalité.*

RELOUER v. tr. XIII^e siècle. Dérivé de *louer*.

1. Mettre ou prendre de nouveau en location. *Le propriétaire ne souhaite pas relouer l'appartement. Nous avons reloué la même villa que l'an dernier.*

2. Vieilli. Sous-louer. *Relouer une partie de son appartement.*

***RÉLUCTANCE** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *reluctance*, « lutte, résistance », lui-même tiré du latin *reluctari*, « lutter contre ».

PHYS. Résistance que le noyau ferromagnétique d'une bobine offre à la pénétration du flux d'induction créé par le champ magnétique du circuit qui l'entoure, lorsque celui-ci est parcouru par un courant électrique.

RELUIRE v. intr. (se conjugue comme *Luire*). XI^e siècle. Issu du latin *relucere*, « renvoyer la lumière », lui-même composé du préfixe *re-* et de *lucere*, « luire, éclairer ».

Briller en réfléchissant la lumière, jeter des reflets. *Les armes, les armures reluisaient à la lueur des torches. Faire reluire des cuivres. Tout reluit de propreté dans cette maison, tout y est nettoyé à la perfection. Une brosse à reluire*, employée pour donner du brillant aux chaussures.

Expr. fig. et fam. *Manier, passer la brosse à reluire*, flatter quelqu'un jusqu'à l'obséquiosité.

RELUISANT, -ANTE adj. XII^e siècle. Participe présent de *reluire*.

Qui reluit, reflète la lumière. *Des chromes reluisants. Parquet reluisant.*

Surtout fig. et fam, dans des phrases à valeur négative ou restrictive. *La situation économique n'est guère reluisante. Sa réputation n'est pas des plus reluisantes. Une victoire peu reluisante.*

RELUQUER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *luquier*, « regarder », lui-même emprunté du moyen néerlandais *loeken*, « regarder, épier ».

Fam. Regarder avec insistance, indiscretion et convoitise. *Reluquer la montre en or de son voisin. Reluquer une femme*. Fig. *Reluquer une maison, une propriété, un héritage*, avoir des vues sur eux.

***REM** (se prononce *rème*) n. m. XX^e siècle. Acronyme de l'anglais *Röntgen Equivalent Man*, désignant l'équivalent chez l'homme des effets des radiations d'un röntgen de rayons X.

PHYS. Ancienne unité de mesure employée pour évaluer les divers effets biologiques causés sur les tissus vivants par les rayonnements ionisants. *Un rem équivaut à un centième de sievert, unité conventionnelle du Système international*.

REMÂCHER v. tr. XVI^e siècle, *remascher*. Dérivé de *mâcher*.

Mâcher une nouvelle fois. *Les vaches remâchent l'herbe pendant la rumination*.

Fig. et fam. Repasser plusieurs fois dans son esprit, ressasser. *Il remâche les mêmes griefs. Remâcher sa rancœur*.

***I. REMAILLAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *remailler I*.

PEAUSSERIE. BÂT. Action de remailler ; résultat de cette action. *Le remailage des peaux chamoisées. Le remailage des fissures d'un mur*.

***II. REMAILLAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *remailler II*.

Action de reprendre les mailles d'un tricot, d'un bas ou d'un filet de pêche (on dit aussi parfois *Remmailage*).

***I. REMAILLER** v. tr. XVIII^e siècle. Altération de l'ancien verbe *ramailer*, de même sens, lui-même d'origine incertaine.

1. PEAUSSERIE. Enlever, sur des peaux chamoisées, ce qui subsiste de la fleur après le tannage.

2. BÂT. Boucher, combler avec du mortier les fissures, les crevasses, les cavités d'un mur.

***II. REMAILLER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *maille I*.

Reprendre, quand elles ont cédé, les mailles d'un tricot, d'un bas, ou d'un filet de pêche (on dit aussi parfois *Remmailler*).

***REMAKE** (se prononce *rimèk*) n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *remake*, de même sens, lui-même forme substantivée de *to remake*, « refaire ».

Film qui reprend le scénario d'une œuvre cinématographique antérieure, généralement célèbre. *Tourner le remake d'un film des années trente. « La Rue rouge » (1945), de Fritz Lang, est un remake de « La Chienne » (1931), de Jean Renoir*.

L'emploi de ce terme doit être limité au seul domaine du cinéma.

***RÉMANENCE** n. f. XII^e siècle, « demeure, résidence » ; XX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *remanent*, avec influence du latin médiéval *remanentia*, « reste, restant ».

sc. Persistance d'un phénomène, d'un état après la disparition de ce qui l'a provoqué. *La rémanence des effets d'une substance herbicide. Le temps de rémanence d'une image sur la rétine est d'environ 1/20 de seconde. Rémanence de l'aimantation*, persistance de l'aimantation quand le champ magnétisant a cessé d'agir, aussi appelée « hystérésis magnétique ».

Fig. Fait qu'une chose subsiste, se maintienne. *La rémanence d'une tradition*.

***RÉMANENT, -ENTE** n. et adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *remanens*, participe présent de *remanere*, « demeurer, rester », lui-même dérivé de *manere*, « rester ».

1. N. m. SYLVIC. Le plus souvent au pluriel. Ce qui reste sur le sol après une coupe dans une parcelle forestière. *Les petites branches, les rameaux, les cimes sont des rémanents*.

2. Adj. sc. Qui est dû à la rémanence (on dit aussi *Résiduel, -elle*). *Aimantation rémanente. Déformation rémanente*, qui se conserve une fois que la contrainte qui l'a engendrée a cessé. *Image rémanente*, qui persiste lorsque l'image rétinienne a disparu (on dit aussi *Image consécutive*).

***REMANIABLE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *remanier*.

Qui peut faire l'objet d'un remaniement. *Un plan, un projet aisément remaniable*.

REMANIEMENT n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *remanier*.

1. Action de remanier ; résultat de cette action. Dans des emplois spécialisés. BÂT. *Le remaniement d'un pavage, d'un carrelage*. – ARCHIT. *Cet édifice a subi d'importants remaniements*. – TYPOGR. *Le remaniement d'une page*.

Surtout fig. *Le remaniement d'une équipe dirigeante*. POLIT. *Remaniement ministériel*, modification partielle de la composition d'un gouvernement. *En France, selon la Constitution, le remaniement ministériel est décidé par le président de la République sur proposition du Premier ministre*.

2. GÉNÉTIQUE. *Remaniement chromosomique*, modification de la structure d'un ou de plusieurs chromosomes entraînant des changements du génome, consécutive à une perte, un gain, un déplacement ou un échange de segments chromosomiques. *Les délétions, les translocations sont des remaniements chromosomiques*.

REMANIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII^e siècle. Dérivé de *manier*.

1. Rare. Palper, tâter ou manipuler de nouveau quelque chose. *Manier et remanier des étoffes pour en estimer la qualité*.

2. Modifier une chose par une nouvelle répartition, un nouvel arrangement des éléments dont elle est composée. Dans des emplois spécialisés. BÂT. Refaire un toit, un sol en déposant les éléments qui le recouvrent et en remettant en place ceux qui sont en bon état après la réfection de leur support. *Remanier une toiture en tuiles, en ardoises. Un parquet, un carrelage remanié*. – ARCHIT. Modifier l'ordonnance d'un édifice pour en changer l'aspect ou la destination. *Le Louvre a été remanié plusieurs fois*. – TYPOGR. Reprendre une composition pour en modifier la justification, la mise en page. *Remanier une feuille d'impression*.

Surtout fig. Retravailler un ouvrage ou une production de l'esprit, y apporter des changements importants, notamment en en modifiant la structure ou la composition. *Remanier un discours. Cet essai a été profondément remanié. Remanier l'organisation d'un service*. Par méton. *Le gouvernement sera bientôt remanié*.

***REMAQUILLER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *maquiller*.

Maquiller de nouveau ; retoucher un maquillage. *Remaquiller un acteur entre deux prises de vue*. Pron. *Se remaquiller*.

REMARIAGE n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *remarier*.

Union conjugale contractée par quelqu'un qui a déjà été marié.

REMARIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XII^e siècle, « marier à son tour » ; XIII^e siècle, à la forme pronominale. Dérivé de *marier*.

Marier une nouvelle fois. Surtout à la forme pronominale. *Il songe à se remarier*. Au participe passé, adjt. *Une veuve remariée, un divorcé remarié*.

REMARQUABLE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *remarquer*.

Qui mérite d'être signalé, qui attire l'attention par ses qualités ou ses défauts ; digne de considération, d'admiration. *Une décision remarquable. Un arbre remarquable par sa taille. Une laideur, une duplicité remarquable*. Impers. *Il est remarquable de voir des cigognes en cette saison. Il est remarquable que*, suivi du subjonctif *ou*, plus rarement, de l'indicatif. *Il est remarquable qu'il soit resté si longtemps au pouvoir*.

Une personne remarquable. Un élève remarquable. La conclusion de cet ouvrage est remarquable. Cela n'a rien de remarquable.

Spécialt. ALG. *Identités remarquables*, voir *Identité*. – MARINE. *Point remarquable*, accident de terrain, monument ou vestige situé sur une côte, et pouvant servir d'amer.

REMARQUABLEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *remarquable*.

D'une manière notable ; particulièrement. *Un enfant remarquablement précoce. Il a l'air remarquablement revêché*.

REMARQUE n. f. XVI^e siècle. Déverbal de *remarquer*.

1. Action de remarquer, d'attirer l'attention de quelqu'un sur un sujet, sur un fait. *Elle m'a semblé fatiguée, je lui en ai fait la remarque. Il s'en fit la remarque trop tard. Être digne de remarque*, d'attention, de considération.

2. Observation orale ou écrite, commentaire portant sur un point particulier. *Formuler une remarque préliminaire. Une remarque judicieuse, pertinente. Une remarque désobligeante*. En mauvaise part. Jugement critique ou malveillant. *Faire des remarques sur la conduite de quelqu'un. Épargnez-nous vos remarques*.

Spécialt. Observation écrite d'ordre didactique. *Des remarques philologiques, historiques*. Souvent au pluriel. Entre dans le titre de certains recueils de réflexions consacrées à un sujet donné. *Les « Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire », de Vaugelas, furent publiées en 1647, rééditées en 1687 avec les notes de Thomas Corneille, puis en 1704 enrichies des observations de l'Académie française*.

3. GRAV. Petit croquis ou motif tracé dans la marge d'une planche, qui sert d'essai pour la gravure ou d'ornement singularisant des épreuves, et que l'on supprime avant le tirage définitif de l'estampe. *Les épreuves de remarque ou avec remarque sont très recherchées. Les remarques ont connu un essor important au XIX^e siècle*.

REMARQUER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *marquer*.

1. Marquer une nouvelle fois. *Remarquer du bétail. Remarquer du linge. Faire remarquer de l'argenterie à son chiffre*.

2. Constater quelque chose, s'en aviser. *Remarquez la beauté de cet édifice. N'avez-vous rien remarqué ? J'ai remarqué qu'il était en retard. Il est à remarquer que...* En incise. *Vous n'avez guère changé, remarqua-t-elle*. Pron. Avec une valeur passive. *Sa fatigue se remarque aussitôt*.

Dans une conversation, une argumentation, s'emploie, souvent à la forme impérative, pour attirer l'attention de son interlocuteur. *Remarquez bien que...* *Vous remarquerez que...* Parfois avec une intention polémique. *Je vous ferai remarquer que cela n'est pas possible*. Pour exprimer une concession, une réserve. *Je peux me tromper, remarquez*.

3. Distinguer, parmi plusieurs autres, un être, une chose qui attire le regard, qui s'impose à l'attention ou un fait qui éveille l'intérêt. *Remarquer une jeune fille dans la foule, un acteur dans une pièce. Remarquer une phrase, une formule dans un discours. J'ai surtout remarqué ce petit Canaletto. Sa sortie fut remarquée de tous et abondamment commentée*. Au participe passé, adjt. *Une déclaration très remarquée. Une entrée remarquée*.

Loc. *Faire remarquer*, signaler à l'attention, à l'admiration ou à la réprobation de tous. *Ses talents l'ont fait remarquer. Se faire remarquer par sa bravoure, par son excentricité, par sa mauvaise éducation*. Employé sans complément et souvent en mauvaise part. *Chercher à se faire remarquer par tous les moyens*.

***REMBALLAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remballer*.

Action de remballer des objets, des marchandises. *Un remballage soigné*.

(On trouve parfois *Réemballage*.)

REMBALLER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *emballer*, lui-même dérivé de *balle II*.

Emballer de nouveau ; remettre en place les marchandises, les objets qui ont été débarrassés. *Remballons nos affaires et partons d'ici au plus vite*. Absolt. *C'est la fin du marché, les commerçants remballent*. (On trouve parfois *Réemballer*.)

Expr. fig. et fam. *Remballer sa marchandise*, renoncer à poursuivre une entreprise qu'on a soi-même proposée, à convaincre quelqu'un d'y prendre part. *Remballer ses compliments*, ne pas les prononcer de peur qu'ils soient mal reçus. Pop. *Remballer quelqu'un*, lui faire mauvais accueil, le repousser sans aménité. *Se faire remballer*.

REMBARQUEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rebarquer*.

Action de rebarquer ou de se rebarquer. *Le rebarquement des conteneurs sur un cargo. On n'a aucune nouvelle de lui depuis son rebarquement pour les Antilles*.

HIST. *Le rebarquement de Dunkerque*, en juin 1940, l'évacuation du corps expéditionnaire britannique puis de troupes françaises, sous la pression de l'encerclement allemand.

(On trouve aussi *Réembarquement*.)

REMBARQUER v. tr., intr. ou pron. XVI^e siècle. Dérivé de *embarquer*.

1. V. tr. Embarquer de nouveau quelque chose ou quelqu'un. *Rebarquer une cargaison, des passagers. On rebarqua les troupes qu'on avait débarquées*.

2. V. intr. ou pron. Embarquer, s'embarquer de nouveau. *Il rebarquera sur le même navire. Dans sa correspondance, Flaubert, traversant l'Algérie, raconte qu'il s'est rebarqué à Philippeville*.

Fig. et fam. *Se rembarquer dans une affaire*, s'y engager de nouveau alors qu'elle risque de durer ou qu'elle présente des difficultés. *Il s'est remarqué dans une interminable procédure.*

(On trouve aussi *Réembarquer.*)

REMBARRER v. tr. xv^e siècle. Dérivé d'*embarrer*, lui-même tiré de *Barre*.

Repousser quelqu'un brutalement (rare). *Les gardes du corps ont rembarré les curieux.*

Fig. et fam. Éconduire sans ménagement un importun, lui signifier un refus définitif. *S'il lui fait des avances, il sera rembarré. Se faire sans cesse rembarrer.*

REMBLAI n. m. xvii^e siècle. Déverbal de *remblayer*.

1. Action de remblayer ; résultat de cette action. *Procéder au remblai d'un terrain, d'une excavation.* (On dit aussi *Remblayage* ou *Remblaiement.*)

2. Par méton. Grand volume de terre rapportée, de gravats qu'on tasse avec des engins afin de niveler un sol, de combler une cavité, de créer une élévation, ou de renforcer le pied d'une construction. *Transporter du remblai. Un talus, une terrasse constitués de remblais.* MINES. *Exploitation par remblais*, méthode d'extraction consistant à attaquer le filon de bas en haut et à combler les vides au fur et à mesure pour éviter les affaissements.

Désigne aussi l'ouvrage ainsi formé et, en particulier, l'élévation, la levée construite pour permettre le passage d'une voie de circulation. *Les remblais des fortifications. Les remblais d'une route, d'une voie ferrée.* Par ext. Chaussée formant esplanade sur une digue. *Le remblai de La Baule.*

Loc. *En remblai*, en élévation, par opposition à *En déblai*. *La voie est en remblai sur plusieurs kilomètres. Une chaussée en remblai.*

***REMBLAIEMENT** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *remblayer*.

1. GÉOMORPHOLOGIE. Accumulation de matériaux, de sédiments transportés dans une dépression par un agent naturel, notamment par l'eau. *Le remblaiement du lit d'un torrent par des alluvions.*

2. Syn. de *Remblayage*.

***REMBLAYAGE** n. m. xix^e siècle. Dérivé de *remblayer*.

Action de remblayer ; résultat de cette action. *Travaux de remblayage. Une digue construite par remblayage.* (On dit aussi *Remblai* ou *Remblaiement.*)

REMBLAYER v. tr. (se conjugue comme *Balayer*). xiii^e siècle. Dérivé de l'ancien français *emblaer*, « semer de blé » (voir *Emblaver*), puis « fournir, garnir ».

Comblé une cavité, exhausser ou niveler un terrain, renforcer le pied d'un mur en apportant de la terre, des gravats que l'on tasse pour former des couches successives. *Remblayer un fossé. Remblayer une route, une voie de chemin de fer. Remblayer des murailles par des terrasses.* Absolt. *Il faudra remblayer.*

***REMBLAYEUR, -EUSE** n. xviii^e siècle. Dérivé de *remblayer*.

1. N. m. MINES. Ouvrier chargé de combler les vides qui résultent de l'exploitation, lorsque la veine est attaquée par le bas.

2. N. f. Dans les mines et les chantiers, machine, engin servant à remblayer.

***REMBOBINAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *rembobiner*.

Action de rembobiner. *Mécanisme de rembobinage.* (On trouve aussi *Rebobinage.*)

***REMBOBINER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé d'*embobiner*.

Enrouler de nouveau sur une bobine. *Rembobiner un filin, des câbles. Rembobiner un film.* Pron. *Dans les anciens appareils photographiques, la pellicule se rembobinait manuellement.*

(On trouve aussi *Rebobiner.*)

REMOÛTAGE ◇ n. m. xix^e siècle. Dérivé de *remboîter*.

RELIURE. Opération qui consiste à replacer les cahiers et les gardes dans une nouvelle reliure ou dans la reliure d'origine que l'on a restaurée (on dit aussi, plus rarement, *Remboîtement*).

REMOÛTEMENT ◇ n. m. xvii^e siècle. Dérivé de *remboîter*.

Action de remboîter ou fait de se remboîter. *Le remboîtement de tuyaux. Le remboîtement d'une articulation luxée.*

Spécialt. RELIURE. Syn. rare de *Remboîtage*.

REMOÛTER ◇ v. tr. xiv^e siècle, au sens de « mettre dans un lieu couvert ». Dérivé d'*emboîter*.

1. Remettre à sa place, faire rentrer en place ce qui est déboîté. *Remboîter un assemblage à tenons et mortaises.* Pron. *L'os s'est remboîté de lui-même.*

2. RELIURE. Procéder au remboîtage d'un livre. *Un volume remboîté dans une reliure d'époque.*

REMBOURRAGE n. m. xv^e siècle. Dérivé de *rembourrer*.

1. Action de rembourrer ; résultat de cette action. *Procéder au rembourrage d'un bât, d'un siège, d'un coussin.*

2. Matière dont on se sert pour rembourrer. *La garniture de ce canapé est crevée et laisse voir le rembourrage.* (On dit aussi *Rembourrure.*)

REMBOURRER v. tr. xiii^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *embourrer*, « emplir de bourre ».

Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. *Rembourrer une selle. Rembourrer un fauteuil, un matelas. Une poupée rembourrée de mousse. Un manteau rembourré aux épaules.*

Expr. fig. et fam. *Un siège, un matelas rembourré avec des noyaux de pêche*, très dur et inconfortable. Pop. *Être bien rembourré*, se dit plaisamment de quelqu'un qui a de l'embonpoint.

***REMBOURRURE** n. f. xv^e siècle. Dérivé de *rembourrer*.

Matière dont on se sert pour rembourrer (on dit aussi *Rembourrage*).

***REMBOURS** n. m. xx^e siècle. Déverbal de *rembourser*.

COMMERCE. Remboursement par l'administration des droits payés sur des marchandises étrangères, effectué lorsque ces marchandises sont réexportées soit en l'état, soit après transformation.

Doit être préféré à l'anglais Drawback.

REMBOURSABLE adj. xv^e siècle. Dérivé de *rembourser*.

Qui doit être remboursé ou est susceptible de l'être. *Une avance remboursable. Cet emprunt est remboursable en dix ans. Titre remboursable à court terme, à long terme.*

REMBOURSEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *rembourser*.

Action de rembourser, de restituer à quelqu'un la somme d'argent qu'il a payée ou prêtée ; résultat de cette action. *Remboursement par l'administration fiscale d'un trop-perçu. Le remboursement de la dette publique, de la dette extérieure. Remboursement de frais professionnels. Le remboursement d'un crédit par mensualités.* COMMERCE. *Envoi, expédition contre remboursement, mode d'exécution d'une vente selon lequel le paiement se fait au moment de la remise de la marchandise à l'acheteur par le transporteur.* – BOURSE. *Prime de remboursement, voir Prime II.*

Par méton. Somme versée à cette fin. *Anticiper un remboursement. Le montant des remboursements.*

REMBOURSER v. tr. xiii^e siècle, au sens de « remettre dans une bourse » ; xiv^e siècle, au sens de « rendre de l'argent emprunté ». Dérivé de l'ancien français *embourser*, « mettre dans une bourse ».

Rendre à quelqu'un une somme qu'il a payée, ou prêtée, avancée ; compenser une dépense, une perte d'argent. *Rembourser une dette à un ami. Rembourser les intérêts et le capital. Les compagnies d'assurances ont remboursé le montant des dégâts ou, ellipt., ont remboursé les dégâts.* Spécialt. *Rembourser une rente, la racheter moyennant le versement du capital. Se faire rembourser un titre, une obligation, s'en faire payer la valeur.*

Par méton. Indemniser une personne des dépenses qu'elle a faites, lui restituer l'argent qui lui est dû. *Rembourser un créancier. On l'a remboursé de ses frais.* Pron. *Vous vous rembourserez intégralement sur cette somme des prêts que vous m'avez consentis.*

Expr. fig. *Remboursez !* lors d'un spectacle, cri par lequel le public exprime son mécontentement.

REMBRUNIR v. tr. xvii^e siècle. Dérivé d'*embrunir*.

Vieilli. Rendre plus brun, plus sombre. *Le fond de ce tableau est trop clair, il faut le rembrunir.* Pron. S'assombrir. *Les teintes de cette tapisserie se sont rembrunies avec le temps.*

S'emploie surtout aujourd'hui au figuré et à la forme pronominale. Paraître soudain soucieux, mécontent. *Il se rembrunit en me voyant.*

***REMBRUNISSEMENT** n. m. xvii^e siècle. Dérivé de *rembrunir*.

Le fait de rembrunir ou de se rembrunir. *Le rembrunissement d'une toile.*

REMBUCHEMENT n. m. xvi^e siècle. Dérivé de *rembucher*.

VÈN. Rentrée de l'animal dans l'épaisseur du bois, dans son enceinte ou dans son fort. *Les chiens ont suivi la voie du cerf jusqu'à son rembuchement.*

REMBUCHER v. tr. et pron. xiii^e siècle, *remboschier*, « rentrer dans le bois ». Dérivé d'*embûcher*.

VÈN. 1. V. tr. Suivre la voie de l'animal de chasse jusqu'à l'endroit du bois où il s'est réfugié. *Rembucher un chevreuil.*

2. V. pron. En parlant de l'animal poursuivi, regarder l'épaisseur du bois, rentrer dans son enceinte ou son fort. *Les chiens s'employaient à débucher le cerf qui s'était rembuché.*

REMEDE n. m. xii^e siècle. Emprunté du latin *remedium*, de même sens, lui-même dérivé de *mederi*, « soigner ».

1. Tout moyen employé pour prévenir ou guérir une maladie, une affection, pour soulager la souffrance ; désigne plus particulièrement la substance médicamenteuse qu'on administre à cet effet. *Un remède éprouvé. Il n'y a pas dans ce cas d'autre remède que l'opération. Prescrire, prendre un remède. Remède pharmaceutique. L'ellébore était considéré au Moyen Âge comme un remède universel. Remède drastique. Remède héroïque, voir Héroïque. Un remède contre la migraine, à la migraine.* Ancienn. *Remèdes fondants, voir Fondant.* Spécialt. S'est dit, par euphémisme, pour *Lavement*.

Loc. et expr. *Remède de cheval* (fam.), très énergique mais brutal pour l'organisme. *Remède de bonne femme* (fam.), de confection simple et auquel la tradition populaire prête des vertus curatives. *Un remède à tous maux* (vieilli et iron.), dont on fait peu de cas, dont l'efficacité n'est pas démontrée. *Le remède est pire que le mal, il est dangereux ; s'emploie surtout figurément lorsqu'on aggrave les choses en croyant bien faire.*

2. Fig. Ce qu'on emploie pour combattre ou guérir les souffrances du cœur, de l'esprit. *Chercher un remède contre l'ennui, contre la mélancolie. Il a trouvé dans le travail un remède à ses soucis.* Loc. fam. *Un remède à l'amour ou contre l'amour, se dit plaisamment d'une personne qui rebute par son aspect, par sa mine.*

Par ext. Tout ce qui sert à combattre ou à faire cesser quelque malheur ou inconfort, à surmonter une situation pénible ou à y mettre fin. *Voyons s'il n'y a pas quelque remède à vos embarras. Chercher des remèdes contre le chômage. Le mal est fait, il n'y a plus de remède. Sa bêtise est sans remède.* Loc. *Porter, trouver remède à quelque chose.*

Prov. *Il y a remède à tout. Aux grands maux les grands remèdes,* les situations graves exigent des mesures exceptionnelles.

3. NUMISM. ORFÈVR. Ancienn. Écart autorisé entre le titre et le poids légaux et le titre et le poids réels du métal employé dans la fabrication des monnaies ou des ouvrages d'orfèvrerie (on dit aujourd'hui *Tolérance*). *Grains de remède, points gravés de chaque côté du poinçon pour indiquer cet écart.*

REMÉDIABLE adj. xiv^e siècle. Emprunté du latin *remediabilis*, « guérissable », lui-même dérivé de *remediare*, « guérir ».

À quoi l'on peut remédier. *C'est un mal remédiable. Le dommage subi par la « Danaé » de Rembrandt au musée de l'Ermitage n'est pas remédiable.*

REMÉDIER v. intr. (se conjugue comme *Crier*). xiii^e siècle, au sens de « porter remède ». Emprunté du latin *remediare*, de même sens, lui-même dérivé de *remedium*, « remède ».

Trouver un remède à un mal. *Porter un corset pour remédier à une scoliose.*

Surtout fig. *Nous avons commis une erreur, il faut y remédier. Remédier à un inconfort, à des abus. Je souhaite remédier à cet état de choses.*

REMÊLER v. tr. xv^e siècle. Dérivé de *mêler*.

Mêler de nouveau. *Remêler les cartes.*

REMEMBRANCE n. f. XI^e siècle, au sens de « conscience, état d'éveil » ; XII^e siècle, au sens de « souvenir ». Dérivé de l'ancien français *soi remembrer*, « se rappeler », lui-même issu du latin chrétien *rememomari*, « se resouvenir », ou *rememorare*, « rappeler ».

Vieilli. Souvenir. S'emploie aujourd'hui par archaïsme. *J'en ai quelque remembrance*. « *Les Remembrances du vieillard idiot* », titre d'un poème d'Arthur Rimbaud.

REMEMBREMENT n. m. XX^e siècle. Dérivé de *membre*, sur le modèle de *démembrement*.

Ensemble d'opérations foncières permettant, par voie d'échange ou d'achat, de réunir différentes parcelles afin de créer des domaines agricoles d'un seul tenant ou, dans les villes, de favoriser l'application des règles d'urbanisme. *Remembrement rural, remembrement urbain. Le remembrement des terres d'une commune. Les effets nocifs du remembrement sur les régions de bocage. Un plan de remembrement a été adopté pour permettre la rénovation du quartier.*

***REMEMBRER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *membre*, sur le modèle de *démembrer*.

Procéder à un remembrement. *Remembrer des terres agricoles.*

***REMÉMORATION** n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *rememoratio*, « rappel, souvenir, commémoration ».

Action de remémorer ou de se remémorer. *La remémoration d'une victoire militaire.*

REMÉMORER v. tr. XIV^e siècle, *rememoirer* ; XV^e siècle, *ramemorier*. Emprunté du latin chrétien *rememorari*, « se resouvenir », ou *rememorare*, « rappeler ».

Remettre en mémoire, en évoquant ou en faisant surgir des souvenirs. *Je vais vous remémorer toutes les circonstances de cette affaire. Remémorer les jours heureux.* Surtout pron. *Je me remémore les termes de notre conversation. Nous devons nous remémorer le climat politique d'alors.*

***REMENÉE** n. f. XVII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *remener*.

ARCHIT. Syn. d'*Arrière-voussure*.

REMENER v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XII^e siècle. Dérivé de *mener*.

Mener, conduire de nouveau ; reconduire une personne ou un animal au lieu où ils étaient auparavant. *Remener des bêtes à la pâture.*

(On dit plus souvent *Ramener* ou *Remmener*.)

REMERCIEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *remercier*.

Action de remercier ; parole par laquelle on exprime à quelqu'un sa gratitude, sa reconnaissance. *En remerciement de vos soins, en guise de remerciement pour votre hospitalité... Ce butor est parti sans un mot de remerciement. Formule, lettre, discours de remerciement. Adresser, renouveler, réitérer ses remerciements. Recevez, agréez nos remerciements. Se confondre en remerciements.*

Spécialt. Désigne particulièrement le discours de réception d'un nouveau membre à l'Académie française. *Olivier Patru fut le premier académicien qui prononça un remerciement lors de son entrée dans la Compagnie, en 1640. Sous l'Ancien Régime, le remerciement commençait par l'éloge du cardinal de Richelieu.*

(On a écrit aussi *Remercîment*.)

REMERCIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII^e siècle, au sens de « rendre grâce ». Dérivé de l'ancien français *mercier*, « exprimer sa gratitude », lui-même dérivé de *merci*.

1. Dire merci à quelqu'un, lui témoigner sa reconnaissance par des paroles ou des actes. *Je vous remercie de votre lettre. Remercier quelqu'un de son obligeance, pour son obligeance. Remercier du bout des lèvres. Il l'a remercié de la part du gouvernement, au nom du gouvernement. Remercier quelqu'un d'un signe, avec un sourire. Comment vous remerciez ? Il a été mal remercié de ses soins, ceux qu'il avait obligés se sont montrés ingrats envers lui.*

Loc. fig. *Remercier le ciel de quelque chose*, pour signifier qu'une personne a eu beaucoup de chance. *Il peut remercier le ciel de n'avoir pas été blessé.*

Se dit aussi, par civilité, pour accompagner l'acceptation ou le refus. *Oui, je vous remercie. Non, je vous remercie.* De manière elliptique, peut exprimer un refus courtois. « *Avez-vous besoin d'aide ? – Je vous remercie.* »

Iron., pour marquer quelque irritation. *Je vous remercie, mais je me passerai de votre avis.*

2. Par euphémisme. Signifier son congé à quelqu'un, le licencier. *Remercier un employé.*

RÉMÉRÉ n. m. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval *remere*, du latin classique *redimere*, « racheter ».

1. DROIT. Opération par laquelle la personne qui a vendu un bien le rachète à l'acquéreur selon des modalités prévues par le contrat de vente ; convention permettant cette opération. *Clause de réméré. Vente à réméré, avec faculté de réméré.*

2. FINANCES. BOURSE. Opération de placement à court terme consistant à vendre des titres, moyennant des liquidités rapidement mobilisables, à un acquéreur qui s'engage à les restituer à une échéance et à un prix déterminés. *Contrat, placement à réméré.*

***REMETTAGE** n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *remettre*.

TEXTILE. Opération de préparation au tissage, consistant à passer les fils de chaîne un par un dans les mailles des lisses selon un ordre déterminé, en fonction de l'armure que l'on souhaite obtenir (on dit aussi *Rentrage*).

***REMETTANT** n. m. XX^e siècle. Participe présent substantivé de *remettre*.

BANQUE. Personne qui remet à un établissement bancaire une somme d'argent ou une valeur qu'elle fait porter au crédit d'un compte, notamment d'un compte courant. *Pour être encaissé, un chèque doit porter la signature du remettant.*

REMETTRE v. tr. (se conjugue comme *Mettre*). XII^e siècle. Dérivé de *mettre* ; pour le sens III. 3, issu du latin *remittere*, « renvoyer ; relâcher ; pardonner ».

Remettre emprunte la plupart des sens du verbe *Mettre*, en y adjoignant une valeur itérative. Dans ces emplois comme dans ceux qui lui sont propres, il entre dans nombre de locutions et d'expressions qui, dans la plupart des cas, sont expliquées au mot principal.

1. Mettre de nouveau en un endroit. 1. Déposer, placer une chose là où elle se trouvait auparavant. *Remettre un livre dans la bibliothèque. Remettre l'épée au fourreau. Remettre un plat sur le feu. Remettre le chandail qu'on avait ôté. Remettre son bavoir à un nourrisson.*

Par anal. *Remettre un malade dans son lit, au lit. Remettre des bêtes au pré, un poisson à l'eau.*

Expr. fig. *Remettre un ouvrage sur le métier*, par allusion à un vers de Boileau dans *L'Art poétique*, remanier, perfectionner une œuvre de l'esprit. *Remettre une affaire*

sur les rails, sur ses rails, voir Rail. Remettre quelqu'un en selle, l'aider à prendre un nouveau départ. Remettre la main sur quelque chose, sur quelqu'un (fam.), le retrouver. Ne pas remettre les pieds quelque part (fam.), ne pas y retourner. Remettre quelqu'un sur un sujet, l'inciter à en reparler. Remettre une affaire, une question sur le tapis, inviter à ce qu'on en débâte de nouveau. Remettre une chose devant les yeux, sous les yeux de quelqu'un, la lui représenter, la lui faire prendre de nouveau en compte. Se remettre quelque chose dans l'esprit, dans la tête ou en tête, dans la mémoire ou en mémoire, s'en souvenir. Ellipt. Je ne puis me remettre son nom, son visage. Remettre quelqu'un, se dit parfois pour Reconnaître. J'ai peine à vous remettre.

2. Ajouter, déposer, disposer en un endroit déterminé ce qui est nécessaire et fait défaut. Remettre de l'eau dans un vase. Remettre des bûches dans la cheminée. Remettre des fonds dans une affaire. Remettre de l'argent au pot (fam.). Remettre une corde à un violon. Pron. Se remettre du rouge à lèvres.

Expr. fam. Remettre les gaz, redonner de la vitesse à un avion, à une motocyclette, etc. Fig. et pop. En remettre, exagérer. En remettre une couche, insister lourdement.

Pop. Se dit, dans un café, un bar, pour demander le renouvellement des consommations. Patron, remettez-nous ça !

3. CHASSE. Pron. En parlant d'un oiseau qu'on a levé, notamment de la perdrix, s'abattre dans un couvert pour s'y cacher ou s'y reposer (on dit aussi *Se remiser*).

II. Mettre de nouveau dans une position, dans une situation déterminée. 1. Rétablir dans la bonne position ; placer dans le même état qu'antérieurement. Remettre droit, remettre d'aplomb. Remettre à l'heure, en ordre, en état. Remettre un meuble en place. Remettre en place un os démis ou, simplement, remettre un os démis. Remettre à neuf. Remettre en usage, à la mode. Remettre les choses dans l'état où elles étaient. Remettre en cause, en question, examiner, considérer une nouvelle fois et de manière critique. Pron. Se remettre en cause, en question. Fam. Se remettre ensemble, renouer une relation amoureuse, reprendre une vie de couple.

Dans des locutions figurées indiquant le retour à un état jugé souhaitable. Remettre quelqu'un en place, à sa place, lui dire son fait ; le rappeler aux convenances. Remettre quelqu'un au pas, le rappeler à son devoir, à ses obligations. Remettre les pendules à l'heure (fam.), voir Pendule II. Remettre une personne, une affaire à flot, voir Flot.

Spécialt. Faire retrouver la santé, la sérénité. C'est son séjour à la montagne qui l'a remis. Surtout pron. Se remettre d'une chute. Se remettre d'un échec. Remettez-vous, se dit pour engager quelqu'un à surmonter son émotion. Au participe passé, adjt. Il est tout juste remis de sa frayeur.

2. Rétablir dans son action, son fonctionnement antérieurs. Remettre en service une ligne de tramway. Remettre de l'eau à chauffer. Ellipt. et fam. Remettre la radio. Remettre le courant, le son. Pron. Le train s'est remis en marche, se remet à rouler. Impers. Il se remet à faire beau.

Par ext. Remettre quelqu'un au travail. Pron. Remettons-nous en route. Se remettre à l'ouvrage. Se remettre à parler. Se remettre à peindre, à la peinture. Se remettre au grec. Parfois suivi d'une simple indication de lieu. Se remettre à table. Se remettre au volant, aux commandes.

Spécialt. JEUX. Remettre son gain en jeu, le risquer de nouveau. – JEUX DE BALLON. Remettre le ballon en jeu, le réintroduire sur le terrain après qu'il en est sorti. – TENNIS. TENNIS DE TABLE. Remettre une balle, se dit

lorsque l'arbitre décide qu'un point doit être rejoué parce que la balle de service a touché le filet ou qu'il ne peut pas juger de la validité de ce point.

Loc. pop. Remettre ça, recommencer une même action. Il avait déjà fait une grosse bêtise, il a remis ça.

3. TEXTILE. Remettre la chaîne, accomplir l'opération de remettage.

III. Placer en la possession d'une personne, sous sa responsabilité. 1. Donner à quelqu'un ce qui lui appartient, lui revient, lui est destiné. Remettre une lettre, un colis en mains propres. Remettre un rapport aux autorités. Le notaire lui a remis l'acte de propriété de son appartement. Remettre un prix, une récompense, une décoration. Remettre une lettre de démission et, par méton., remettre sa démission. Spécialt. Remettre une charge, un bénéfice, les restituer à celui qui les confère. Il remit son office, son gouvernement au roi.

2. Confier quelqu'un ou quelque chose aux soins d'une personne, d'une institution. Remettre un enfant à une famille adoptive. Remettre des otages à la Croix-Rouge. Remettre un criminel entre les mains de la justice. Il lui a remis la gestion de ses affaires. Je remets tous mes intérêts entre vos mains. Remettre le pouvoir à son successeur. Remettre sa cause à un avocat. Par ext. Je remets cela à votre discrétion. Remettre sa destinée au hasard. Spécialt. Remettre son âme à Dieu, se préparer à mourir chrétiennement.

Pron. Il s'est remis entre les mains de son médecin. Se remettre entre les mains de Dieu. Se remettre de quelque chose à quelqu'un ou, plus souvent, s'en remettre à quelqu'un, s'en rapporter à lui, lui faire confiance. Je me remets à vous du soin de trouver la solution. Pour ces détails, il s'en remet à moi. Par ext. Je m'en remets à votre jugement, à votre intelligence. S'en remettre au hasard.

3. Spécialt. Faire grâce à une personne de ce qu'on est en droit d'exiger d'elle ; décharger quelqu'un de tout ou partie de son obligation. Remettre à un condamné une partie de sa peine. On lui a remis le tiers de sa dette.

THÉOL. CHRÉTIENNE. Pardonner, effacer les offenses, les péchés. Le Christ conféra aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés. Remettez, et il vous sera remis.

IV. Renvoyer à plus tard, différer. Remettre une tâche au lendemain. Remettre un jugement à huitaine. La réunion est remise à une date ultérieure.

Loc. et expr. fig. C'est partie remise, ce n'est que partie remise, nous reprendrons plus tard notre projet, notre dessein. Remettre aux calendes grecques, à un temps qui ne viendra jamais (on dit plus souvent Renvoyer aux calendes grecques).

Expr. proverbiale. Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même.

REMEUBLER v. tr. XIII^e siècle, au sens de « pourvoir de nouveau » ; XVI^e siècle, au sens de « regarnir de meubles ». Dérivé de meubler.

Regarnir de meubles, le plus souvent de meubles diffèrents. Remeubler un salon. Les appartements royaux ont été restaurés et remeublés avec du mobilier d'époque.

Pron. Il dut se remeubler après le dégât des eaux, faire l'acquisition de nouveaux meubles.

RÉMIGE n. f. XVIII^e siècle, employé comme adjectif dans l'expression plume rémige ; XIX^e siècle, comme substantif. Emprunté du latin *remex, remigis*, « rameur ».

ZOOL. Chacune des grandes plumes rigides de l'aile des oiseaux, qui leur servent à se soutenir dans l'air. Adj. Plume rémige.

***REMILITARISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *remilitariser*.

Action de remilitariser ou de se remilitariser ; résultat de cette action. *Hitler décida la remilitarisation de la rive gauche du Rhin en 1936.*

***REMILITARISER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *militariser*.

Militariser de nouveau un pays, une région. Pron. *Cet État s'est remilitarisé.*

RÉMINISCENCE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *reminiscentia*, lui-même dérivé de *reminisci*, « rappeler à son souvenir ».

Retour à l'esprit, souvent de manière fortuite ou spontanée, de faits, d'images, de sensations ou d'émotions appartenant au passé, que la mémoire ne situe pas avec précision et qu'elle peut même ne pas reconnaître. *Des réminiscences d'une époque lointaine. Dans « À la recherche du temps perdu », le goût d'une madeleine trempée dans du thé provoque chez le narrateur la réminiscence de quelques impressions de son enfance à Combray.*

Spécialt. Pensée, expression, motif apparus dans une œuvre d'art, une œuvre de l'esprit, et dont le souvenir, s'offrant à la mémoire d'un auteur ou d'un artiste, nourrit son inspiration. *Les réminiscences rimbaldiennes de la poésie de Claudel. Franz Liszt a baptisé « Réminiscences » les transcriptions libres de divers opéras que lui ont inspirées ses impressions de concert.*

PHIL. Dans la philosophie de Platon, remémoration des connaissances acquises par l'âme, avant la naissance, grâce à la contemplation des Idées.

Par ext. Souvenir incertain, imprécis ou incomplet. *Des réminiscences de lectures.*

REMISAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remiser*.

Action de remiser. *Le remisage des machines agricoles.*

REMISE n. f. XIII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *remettre*.

I. Action de remettre ; résultat de cette action. **1.** Le fait de remettre une chose en un lieu, une position, une situation donnés. S'emploie surtout dans des locutions. *La remise en ordre d'une pièce. La remise à neuf d'un logement. Remise en cause, en question.* Par anal. *Remise aux arrêts d'un soldat.*

Pour exprimer la reprise, le recommencement. *Remise en chantier, en exploitation. Remise en marche, en service d'une machine.* Spécialt. JEUX DE BALLON. *Remise en jeu*, reprise de la partie après la sortie du ballon hors du terrain. – ESCR. Action offensive qui fait suite à une attaque ou à une parade. – BOXE. Riposte rapide à un coup porté par l'adversaire. – JEUX. *Remise en jeu d'un gain*, action de l'engager de nouveau.

2. Le fait de donner quelque chose à quelqu'un, de lui en confier la responsabilité ; dépôt. *La remise d'un paquet à son destinataire. La remise d'un dossier de candidature. La remise des clés à l'acquéreur d'un logement. La remise d'une pièce à conviction au greffé d'un tribunal. Remise de chèques à un établissement bancaire.*

Spécialt. Cérémonie où l'on délivre solennellement une récompense, les marques d'une distinction honorifique. *La remise des prix aux lauréats, de la coupe au vainqueur. La cérémonie de remise de l'épée d'un académicien. Remise d'une décoration, des insignes d'un ordre.*

En parlant d'une personne. *La remise d'un prisonnier aux autorités, des otages aux négociateurs.*

3. Renoncement à ce qu'on est en droit d'exiger de quelqu'un. *Remise des intérêts à un débiteur. Remise de dette. Remise gracieuse*, qui dépend du bon vouloir d'une autorité. DROIT. *Remise de peine*, mesure de clémence dispensant un condamné de tout ou partie de sa peine.

Par ext. COMMERCE. Rabais, réduction de prix. *Obtenir, consentir dix pour cent de remise sur le prix de vente. Accorder des remises aux collectivités.* Désignait aussi la somme concédée à un commissionnaire, à un mandataire pour prix de sa rémunération (on dit plutôt aujourd'hui *Commission*). Spécialt. BOURSE. Pourcentage qu'un agent de change accorde sur les tarifs de courtage à un intermédiaire appelé *remisier*.

4. Ajournement, report à une date ultérieure. *La remise de cette réunion compromet les négociations.* DROIT. *Remise de cause* ou, simplement, *remise*, report des débats à une audience ultérieure (on dit aussi *Renvoi*). *Le juge a accordé la remise demandée par l'avocat de la défense.*

II. Lieu servant d'abri, de couvert. **1.** Lieu où l'on met des voitures à couvert. *Mettre un carrosse, une charrette sous la remise.*

Loc. *Une voiture de remise*, désignait autrefois une voiture de louage d'une certaine élégance qui, à la différence des fiacres, ne portait pas de numéro et stationnait à couvert (on disait aussi, elliptiquement, *une remise* et, parfois, *un remise*) ; désigne encore parfois aujourd'hui un véhicule d'une société de transport qui, à la différence des taxis, ne peut ni stationner dans l'attente de clients, ni marauder. *Voiture de petite remise*, véhicule quelconque, ne dépassant pas huit places. *Voiture de grande remise*, véhicule luxueux, pouvant accueillir jusqu'à neuf passagers.

Par ext. et plus couramment aujourd'hui. Lieu où l'on range, où l'on dépose des objets divers, notamment du matériel de jardinage, de bricolage. *Ranger ses outils dans la remise. Une remise à vélos.*

2. CHASSE. Endroit que des animaux isolés ou en groupe choisissent pour se reposer, se réfugier. *La remise des cerfs. Tirer des perdrix à la remise dans un chaume. On prévoit parfois, en vue de la chasse, des plantations destinées à servir de remises aux animaux.*

Titre célèbre : *Remise de chevreuils au ruisseau de Plaisir-Fontaine*, tableau de Gustave Courbet (1866).

REMISER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *remise*.

1. Mettre quelque chose, notamment un véhicule, à l'abri sous une remise, dans un garage, etc. *Il faut remiser cette voiture, cette carriole. Des wagons de chemin de fer remisés au dépôt.* Absolt. Vieilli. *Ce chauffeur de taxi a fini sa journée, il va remiser.*

2. Mettre de côté, placer à l'écart ce dont on n'a pas ou plus l'usage. *Remiser de vieux vêtements. Des malles remisées au grenier.*

Par anal. Fam. *On l'a remisé dans un petit bureau.*

3. CHASSE. Pron. Se dit d'un animal, d'un groupe d'animaux qui se dissimule dans un couvert pour se reposer ou trouver refuge. *Ce faisan, ce brocard se remise.* (En parlant des oiseaux, on dit aussi *Se remettre*.)

4. ESCR. BOXE. Intransit. Effectuer une remise.

REMISIER n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remise*.

BOURSE. Intermédiaire qui, moyennant un pourcentage sur les tarifs de courtage, apporte à un agent de change des ordres d'achat et de vente pour le compte d'un tiers. *La chambre syndicale des remisiers.*

RÉMISSIBLE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *remissibilis*, « pardonnable », lui-même dérivé de *remittere*, « renvoyer, relâcher, pardonner ».

Rare. Se dit de ce qui est pardonnable, digne de rémission. *Une faute rémissible.*

RÉMISSION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *remissio*, « action de renvoyer, de relâcher ; pardon », lui-même dérivé de *remittere*, « renvoyer, relâcher ; pardonner ».

1. THÉOL. CHRÉTIENNE. Acte par lequel Dieu remet ses péchés à un pénitent, pardon. *Obtenir de Dieu la rémission de ses fautes. La rémission des péchés, par l'entremise du prêtre, dans le sacrement de réconciliation.*

2. HIST. Sous l'Ancien Régime, grâce que le souverain accordait à un condamné. *Lettres de rémission*, lettres patentes expédiées en chancellerie et adressées aux juges, par lesquelles le roi accordait sa grâce pour un crime commis dans des circonstances qui le rendaient excusable, par opposition aux *lettres d'abolition*, accordant le pardon pour un crime qui, de sa nature, n'était pas rémissible. *Obtenir des lettres de rémission. On a scellé ses lettres de rémission* ou, ellipt., *sa rémission.*

3. Indulgence dont peut user une personne qui a droit, autorité ou avantage sur une autre, en supprimant tout ou partie d'une obligation. *N'attendez aucune rémission de votre créancier.* Par ext. *Sa haine ne connaît pas de rémission.*

Loc. *Sans rémission*, sans qu'aucun adoucissement, aucun délai ne soit toléré. *Il fut condamné sans rémission. Ce paiement devra être effectué le dernier jour du mois, sans rémission.* Par ext. Sans arrêt, sans relâche. *Travailler sans rémission.*

4. MÉD. Atténuation ou suspension temporaire des symptômes d'une maladie ; par méton., période caractérisée par la diminution des manifestations pathologiques (on dit aussi *Rémittance*). *Rémission de la fièvre, de la douleur. Son cancer est en rémission.*

RÉMISSIONNAIRE n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rémission*.

HIST. Sous l'Ancien Régime, personne qui avait obtenu du roi des lettres de rémission.

***RÉMITTENCE** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *rémittent*.

MÉD. Syn. de *Rémission*.

RÉMITTENT, -ENTE adj. XVIII^e siècle. Emprunté du latin *remittens*, participe présent de *remittere*, « renvoyer, relâcher ; pardonner » et, en parlant d'un mal, « se calmer ».

MÉD. Se dit d'une maladie, d'une affection qui présente des rémissions, dont les symptômes disparaissent ou s'atténuent par moments. *Une sclérose en plaques rémittente. Fièvre rémittente*, dont les accès sont séparés par des périodes où elle perd de son intensité sans disparaître.

***RÉMIZ** (z se fait entendre) n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du polonais *remiz*, de même sens.

Petit passereau au bec fin, semblable à la mésange, vivant dans les régions humides et boisées d'Europe, qui construit sur des rameaux flexibles un nid en forme de bourse, à ouverture latérale.

Souvent en opposition. *Une mésange rémiz* ou parfois, ellipt., *une rémiz. Le plumage de la mésange rémiz présente un masque noir autour des yeux.*

REMAILLAGE (*rem* se prononce *ran*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remmailer*.

1. Action de remmailer un tricot, un bas, un filet de pêche. *Cette couturière fait des travaux de stoppage et de remmailage. Le remmailage des filets.* (On dit plus souvent *Remaillage*.)

2. TEXTILE. Opération permettant de coudre bord à bord deux éléments de tricot en reprenant chaque maille à la main ou à la machine. *Le remmailage à la machine sert à fermer le pied des chaussettes et des bas.*

REMAILLER (*rem* se prononce *ran*) v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*emmailler*, « prendre dans des mailles ».

1. Reprendre, quand elles ont cédé, les mailles d'un tricot, d'un bas, ou celles d'un filet de pêche (on dit plus souvent *Remailler*.)

2. TEXTILE. Pratiquer l'opération de remmailage.

***REMAILLEUR, -EUSE** (*rem* se prononce *ran*) n. XX^e siècle. Dérivé de *remmailer*.

1. Personne qui effectue le remmailage. *Des remmailleurs de filets.*

2. Au féminin. TEXTILE. Machine effectuant l'assemblage maille par maille de deux pièces de tricot.

REMAILLOTER (*rem* se prononce *ran*) v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*emmailloter*.

Emmailoter de nouveau. *Remmailoter un bébé.*

REMANCHER (*rem* se prononce *ran*) v. tr. XV^e siècle. Dérivé d'*emmancher*.

Emmancher de nouveau. *Remmancher une cognée.*

REMMENER (*rem* se prononce *ran*) v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XIV^e siècle. Dérivé d'*emmener*.

Emmener une nouvelle fois ; conduire une personne, un animal au lieu d'où ils ont été amenés, d'où ils sont venus. *Remmener un enfant au cinéma. Remmenez cet homme en prison. Vous pouvez remmener le malade dans sa chambre. Il a remmené le chien à son maître.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Ramener* et, moins souvent, *Remener*.)

***REMMOULAGE** (*rem* se prononce *ran*) n. m. XX^e siècle. Dérivé de *remmouler*.

TECHN. Action de remmouler.

***REMMOULER** (*rem* se prononce *ran*) v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *mouler*.

TECHN. Assembler les parties d'un moule de fonderie autour des noyaux avant de procéder à la coulée du métal.

***REMNOGRAPHIE** n. f. XX^e siècle. Composé à partir du sigle *R.M.N.* (*résonance magnétique nucléaire*) et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire ».

MÉD. Technique qui utilise la résonance magnétique nucléaire pour obtenir des images anatomiques permettant l'exploration d'un organe ou d'une partie du corps.

(On dit plus souvent *Imagerie par résonance magnétique nucléaire* ou, par abréviation, *I.R.M.*)

***REMODELAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remodeler*.

Action de remodeler ; résultat de cette action. *Le remodelage d'une ébauche. Un remodelage habile.* Par anal. *Le remodelage de la face par la chirurgie réparatrice.*

Fig. *Le remodelage d'un quartier ancien.*

***REMODELER** v. tr. (se conjugue comme *Celer*). XIX^e siècle. Dérivé de *modeler*.

Façonner de nouveau une matière, un ouvrage, pour en modifier ou en corriger l'aspect. *Remodeler la terre, la glaise. Remodeler une statuette.* Par anal. *Au cours de l'ère quaternaire, les reliefs ont été remodelés par l'avancée et le recul des glaciers.*

Fig. Donner à quelque chose une forme, une organisation différente, pour l'adapter à des conditions ou des besoins nouveaux. *Remodeler le plan d'une ville pour faciliter ou limiter la circulation automobile. Remodeler un service administratif.*

REMONTAGE n. m. XVI^e siècle, au sens d'« action d'armer un bateau » ; XVIII^e siècle, au sens d'« action de remonter ». Dérivé de *remonter*.

1. Action de remonter une horloge, une montre, ou tout mécanisme comportant un ressort que l'on tend. *Le remontage d'une pendule. Le remontage d'une boîte à musique. Montre à remontage automatique,* qui se remonte par le seul mouvement du poignet.

2. Remise en place des pièces, des éléments d'un ouvrage ou d'un assemblage après qu'il a été démonté. *Le remontage de cette armoire doit être fait par un ébéniste. Le remontage d'un moteur. Apprendre aux recrues le démontage et le remontage d'une arme à feu. Le remontage d'une paire de bottes (vieilli),* le fait d'y mettre une empeigne et des semelles neuves.

REMONTANT, -ANTE adj. XVII^e siècle, comme substantif, pour désigner une partie du baudrier ; XIX^e siècle, comme adjectif. Participe présent de *remonter*.

1. HORT. Qui donne des fleurs, des fruits plusieurs fois dans l'année. *Rosiers remontants, framboisiers remontants.* Par méton. *Des fraises remontantes* et, ellipt. et subst., *des remontantes.*

2. Qui redonne des forces, tonifie, réconforte. *Un remède, un aliment remontant* et, subst., *un remontant.* Par ext. Fam. *Boire un remontant, un petit remontant,* une boisson alcoolisée censée revigorer.

REMONTÉ n. f. XV^e siècle. Déverbal de *remonter*.

1. Action de se déplacer vers l'amont d'un cours d'eau (on dit aussi *Remontée*). *La remonte d'un fleuve par des péniches. La remonte des saumons, également appelée montaison, a lieu au moment du frai.*

2. Le fait de fournir des chevaux à une unité militaire, à un haras, etc. pour augmenter leur nombre ou pour remplacer ceux qui ne peuvent plus servir ; l'ensemble de ces chevaux. *Officier de remonte (anciennt.). Le Service général de la remonte de l'armée française fut créé en 1831. Un cheval de remonte. La remonte de la Garde républicaine.*

3. HIPPOL. Nouvelle saillie de l'étalon, après la première monte.

4. MINES. Vieilli. Retour à la surface des hommes et du matériel d'un puits. *Manœuvre de remonte. L'heure de la remonte.*

REMONTÉE n. f. XII^e siècle, au sens d'« après-midi », parce que l'on reprenait l'ouvrage après le repos de midi ; XIX^e siècle, au sens d'« action de se diriger de nouveau vers le haut ». Forme féminine substantivée du participe passé de *remonter*.

1. Le fait de monter de nouveau, de reprendre de la hauteur, ou de rejoindre un point, un niveau dont on était descendu. *Une soudaine remontée des eaux, des*

températures. La remontée des troupeaux vers l'alpage. La remontée des mineurs. La remontée d'un sous-marin. La remontée d'un taux, d'un cours.

Par anal. *La remontée des soldats vers la ligne de front. La remontée d'un coureur en tête de peloton.*

Par méton. Partie d'un chemin, d'une route qui, après une descente, ramène à un point plus élevé. *Une brusque remontée vers le village.*

Fig. SPORTS. *La remontée d'un joueur, d'une équipe à la marque, au classement,* le fait qu'ils regagnent des points, qu'ils comblent leur retard.

2. Mouvement d'un liquide, d'un fluide vers le haut, s'accomplissant sans qu'il y ait eu de descente préalable. *Remontée d'eau dans un siphon. Remontée d'humidité dans un mur.*

3. Le fait d'aller vers l'amont d'un cours d'eau, d'avancer dans la direction contraire au courant (on dit aussi *Remonte*). *La remontée du cours de la Seine* ou, simplement, *la remontée de la Seine. La remontée des fleuves se faisait autrefois grâce au halage.*

Fig. *Une remontée dans le temps, dans les souvenirs.*

4. Action de faire monter ce qui se trouve plus bas, de faire parvenir à la surface ce qui est dans un creux, dans un fond, sous la terre, sous les eaux. *Procéder à la remontée d'une épave. La remontée du seau d'un puits.*

Spécialt. *Remontée mécanique,* dispositif installé en montagne pour transporter les skieurs, les promeneurs vers les sommets, en haut des pentes.

***REMONTÉ-PENTE** n. m. (pl. *Remonte-pentes*). XX^e siècle. Composé de *remonte*, forme conjuguée de *remonter*, et de *pente*.

Système utilisant un câble sans fin sur lequel sont fixées des perches qui permettent de tracter les skieurs au sommet des pistes de ski. (On dit aussi *Téléski* et, fam., *Tire-fesses*.)

REMONTER v. intr. et tr. XII^e siècle. Dérivé de *monter*.

I. V. intr. (se conjugue le plus souvent avec l'auxiliaire *Être*). 1. En parlant d'êtres animés. Monter de nouveau en un lieu, reprendre place dans un véhicule ou sur une monture dont on était descendu ; rejoindre un point, un niveau dont on était descendu. *Il est remonté dans sa chambre chercher un manteau. Remonter dans sa voiture, à bord d'un navire. Remonter à bicyclette. Remonter sur son cheval. Les plongeurs remontent par paliers vers la surface, à la surface.*

Par anal. S'avancer de nouveau vers une position que l'on avait quittée. *Les soldats remontent au front, en première ligne. Ce coureur est remonté en tête du peloton.* Fam. Se dit d'un déplacement du sud vers le nord, le nord figurant habituellement en haut des cartes. *Nous sommes descendus dans le Midi avant de remonter en Bourgogne.*

Loc. *Remonter sur le trône,* en parlant d'un monarque, restaurer son autorité. *En revenant de l'île d'Elbe, Napoléon est remonté sur le trône. Remonter sur scène, sur les planches,* reprendre son métier d'acteur. Fig. et vieilli. *Remonter sur sa bête,* regagner ce qu'on avait perdu, retrouver un emploi, un avantage ou reprendre de l'assurance, de la confiance.

Fig. Progresser dans une hiérarchie pour retrouver la place qu'on y occupait auparavant ou gagner une position plus favorable. *Remonter dans un classement, au classement. Cette équipe est remontée en première division. Ce candidat ne remonte pas dans les sondages. Il est remonté dans son estime.*

2. En parlant de choses. Regagner tout ou partie de la hauteur perdue. *L'avion est remonté ou a remonté après avoir perdu de l'altitude. L'eau, le fleuve remonte. Il a fait*

remonter l'ascenseur. Le mercure remonte et, par méton., *le baromètre remonte*, se dit lorsque la pression atmosphérique augmente, entraînant une élévation de la colonne de mercure. *La marée remonte*. Par anal. *Le chemin remonte en lacets vers le plateau*.

Par ext. Regagner de l'intensité, de la valeur ; revenir à un niveau supérieur. *La fièvre remonte. Les cours de cette denrée, de cette action ont remonté en flèche. Les notes de cet élève ont bien remonté, sont bien remontées ce trimestre*. Expr. fig. et fam. *Sa cote, ses actions remontent*, se dit d'une personne qui retrouve sa popularité, son crédit.

S'emploie aussi comme augmentatif de *Monter*, en parlant de ce qui va du bas vers le haut, de ce qui s'élève sans qu'il y ait eu de descente préalable. *Des impuretés remontent à la surface du métal en fusion. L'eau, grâce à la pression, remonte dans les canalisations*.

3. Aller dans la direction contraire au courant, en direction de la source. *Le mascaret de la Seine remonte jusqu'à Rouen*. Poét. Pour parler de ce qui ne peut arriver. *Les fleuves remonteront vers leur source avant que...*

Fig. Revenir par le raisonnement vers l'origine de quelque chose. *Remonter aux principes d'un phénomène. Remonter de l'effet à la cause*.

Dans un sens temporel. *Remonter dans le passé, dans ses souvenirs. Sans remonter plus loin que le début du siècle*. Par ext. Dater, venir de telle ou telle époque. *Notre rencontre remonte à quelques années. L'arbre généalogique de cette maison remonte aux Croisades. Ce mot remonte au latin*. Loc. *Remonter au déluge*, voir *Déluge*.

4. Spécialt. MARINE. *Remonter au vent, dans le vent*, naviguer au plus près du vent (on dit aussi *Serrer le vent*). *Les vents remontent*, se dit dans l'hémisphère Nord lorsqu'ils tournent du sud vers le nord dans le sens des aiguilles d'une montre. – HORT. Fleurir ou fructifier une nouvelle fois, en parlant de plantes qui ont déjà donné des fleurs ou des fruits dans l'année.

II. V. tr. (se conjugue toujours avec l'auxiliaire *Avoir*).

1. Monter de nouveau, gravir ce que l'on a descendu ; suivre une voie, un parcours qui s'élèvent. *Il a dû remonter l'escalier plusieurs fois. Ils ont remonté l'avenue*, ils l'ont parcourue dans le sens où elle s'élève. Expr. fig. *Remonter la pente*, rétablir une situation compromise, se ressaisir après une épreuve.

Par anal. *Ce cycliste est parvenu à remonter le peloton*, à en rejoindre la tête. HIPPISE. *Remonter son handicap*, se dit d'un cheval qui parvient à compenser le désavantage qui lui avait été attribué lors du départ et, par ext. et fam., d'une personne qui, dans une compétition, revient sur ses concurrents malgré son infériorité initiale.

Titre célèbre : *En remontant les Champs-Élysées*, film de Sacha Guity (1938).

2. Prendre un cours d'eau dans le sens contraire au courant, en se dirigeant vers la source. *Remonter le cours d'un fleuve. Le saumon, l'esturgeon remontent les rivières pour frayer*. Se dit aussi lorsque l'on progresse par voie terrestre. *Vous atteindrez le sommet en remontant le torrent*. Exp. fig. *Remonter le courant*, surmonter une série d'obstacles, d'épreuves.

Par anal. *Remonter le flot de la circulation, le flot des passants. Le joueur a remonté le terrain*, s'est rapproché du but adverse. *Remonter une rue*, la parcourir dans l'ordre inverse de celui des numéros, ou en repartant dans la direction inverse de celle qu'on suivait.

Fig. *Remonter la chaîne des causes. Remonter le cours du temps, des ans. La machine à remonter le temps est le rêve de cet inventeur*. Spécialt. *Remonter une filière*, parvenir jusqu'aux chefs d'un trafic en démasquant un à un leurs intermédiaires.

3. Faire revenir une personne, remettre une chose en un lieu d'où elle était ou avait été descendue ; placer une nouvelle fois une chose en un point plus élevé. *La cage a remonté les mineurs du puits de la mine. Remonter des filets de pêche, remonter l'ancre. Remonter une malle au grenier*.

Par ext. Placer, disposer quelque chose plus haut qu'auparavant. *Remonter un tableau accroché trop bas. Remonter un store*. Expr. pop. *Remonter les bretelles à quelqu'un*, l'admonester. *Il s'est fait remonter les bretelles*.

Spécialt. *Remonter les poids d'une horloge* et, par méton., *remonter une horloge*, enrrouler de nouveau les cordes ou les chaînes auxquels sont suspendus les poids, afin de la faire fonctionner. Par anal. *Remonter le ressort d'une montre, d'un réveil* et, par méton., *remonter une montre, un réveil*. Se dit par extension d'autres dispositifs qui comportent un ressort que l'on tend. *Remonter un jouet mécanique*. Pron. à valeur passive. *Les gramophones se remontaient à la manivelle*.

Expr. fig. et fam. *Remonter quelqu'un*, le reconforter, lui redonner des forces. *Prenez ce verre de vodka, cela vous remontera. Remonter le courage, le moral de quelqu'un*, lui redonner courage, le rendre plus confiant. *Être remonté contre quelqu'un*, fâché contre lui, hostile à son égard (on dit aussi *Monté*). Pop. *Être remonté à bloc*, empli d'ardeur, d'énergie.

4. Accroître de nouveau l'intensité de quelque chose. *Remonter le son d'un poste de radio. Remonter l'éclairage*.

Spécialt. PEINT. *Remonter une couleur*, la rendre plus vive, plus soutenue en y ajoutant du pigment.

5. Reconstituer un tout en en rassemblant de nouveau les éléments ; remettre en place dans un ensemble une pièce qui en avait été retirée. *Remonter un meuble, une pendule. Démontez et remonter une roue. Remonter les cordes d'un violon. Faire remonter une émeraude, un diamant. Remonter des bottes (vieilli)*, y mettre une empeigne et des semelles neuves.

Par anal. *Remonter un film*, en refaire le montage. *Remonter une pièce de théâtre, un opéra*, en donner une nouvelle mise en scène.

6. Pourvoir de nouveau quelque chose ou quelqu'un de ce qui est nécessaire. *Remonter sa garde-robe. Remonter une écurie*, acheter de nouveaux chevaux. *Remonter une exploitation agricole. Remonter un cavalier*, lui fournir un nouveau cheval, un nouvel équipement. *Remonter un escadron de la Garde républicaine*.

Pron. *Se remonter en linge, en vaisselle*.

REMONTAIRE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *remonter*.

TECHN. Instrument, dispositif servant à remonter un mécanisme et, particulièrement, celui d'une horloge, d'une montre. *Remontoir à tige, à clef*. En apposition. *Boîtier, coffret remontoir*, où l'on place une montre à remontage automatique que l'on ne porte pas mais dont on ne veut pas interrompre le mouvement.

REMONTANCE n. f. XIV^e siècle, au sens d'« exposition, discours » ; XV^e siècle, au sens d'« admonestation, doléance ». Dérivé de *remontret*.

1. Class. Discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. *Sa remontrance fut écoutée, fut bien accueillie*.

HIST. Nom donné, à partir du XIV^e siècle, aux observations et critiques qu'une cour souveraine, un parlement, et particulièrement celui de Paris, adressait au roi au sujet d'un acte, d'un édit, d'une loi fiscale, etc. dont on leur demandait l'enregistrement. *Droit de remontrance. Dans le cas de remontrances itératives d'un parlement, le roi pouvait forcer l'enregistrement d'un acte en lui adressant*

des lettres de jussion ou en tenant un lit de justice. Malesherbes, président de la Cour des aides, rédigea en 1771 des remontrances pour protester contre la suppression des parlements.

2. Souvent au pluriel. Critique, propos par lesquels on reproche à quelqu'un les défauts de sa conduite, ou on lui enjoint de se corriger. *Remontrance paternelle. Adresser de vives remontrances à un élève.*

REMONTRER v. tr. XII^e siècle, au sens d'« exposer, faire connaître » ; XIV^e siècle, au sens d'« exposer des reproches ». Dérivé de *montrer*.

1. Montrer, faire voir de nouveau. *Remontrez-moi ce modèle. Il m'a remontre le fonctionnement de la machine.* Pron. *Comment ose-t-il se remonter après ce qu'il a fait ?*

2. Faire paraître, faire connaître à quelqu'un ses torts, lui donner un avertissement concernant sa conduite. *Remonter à quelqu'un ses fautes, ses erreurs. Remonter à quelqu'un son devoir.* S'emploie le plus souvent aujourd'hui avec une proposition complétive. *Il leur remontra qu'ils n'avaient pas tenu leurs engagements. Vous me permettez de vous remonter que...*

Absolt. Vieilli. Adresser des remontrances au roi. *Le Parlement a voulu remonter.*

3. Intrans. *En remonter à quelqu'un*, se montrer plus instruit, plus savant que lui ; manifester sa supériorité en quelque domaine. *Sur ce point, personne ne peut lui en remonter. En matière de probité, il pourrait en remonter à beaucoup. C'est un homme à qui l'on n'en remontre pas, que rien n'impressionne, à qui l'on n'en fait pas accroire.*

Expr. fig. et fam. *Vouloir en remonter à son évêque*, prétendre faire la leçon à qui est plus savant que soi. *C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé.*

Spécialt. VÈN. Donner connaissance d'une voie que l'on a découverte ou retrouvée. *Le veneur a revu la voie et en remontre aux autres chasseurs. Ce chien en remontre.*

RÉMORA n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *remora*, « retard, obstacle », parce que les anciens attribuaient au poisson ainsi nommé le pouvoir d'arrêter les bateaux.

Poisson téléostéen au corps élancé qu'on rencontre surtout dans les mers tropicales, dont la première nageoire dorsale forme, sur sa tête, une sorte de disque adhésif, ce qui lui permet de se fixer sur de grands poissons, des cétagés, des tortues ou même sur la coque des navires. *Les rémoras débarrassent de leurs parasites les animaux auxquels ils se collent.*

Fig. et vieilli. Ce qui fait obstacle, retarde. *L'affaire était près de se terminer quand il est survenu un rémora.*

REMORDRE v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XI^e siècle, au sens de « causer du remords » ; XVI^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *mordre*.

Mordre de nouveau. *Ce chien a remordu le facteur.* Intrans. *Remordre dans un morceau de pain.* Fig. et fam. *Remordre à quelque chose*, se remettre à une activité.

Vieilli. En parlant de souffrances morales, de reproches que l'on se fait. *Le regret de sa faute le remord, remord sa conscience.*

Spécialt. GRAV. Soumettre une nouvelle fois une planche métallique gravée à l'action de l'eau-forte pour la retoucher, pour accentuer certains traits ou en tracer de nouveaux. *Il faut remordre toute cette partie d'ombres.*

REMORDS n. m. XIII^e siècle *remors*. Forme masculine de l'ancien participe passé substantivé de *remordre*.

Sentiment douloureux de honte et de regret que fait naître la conscience d'avoir mal agi. *Éprouver un remords cuisant, des remords lancinants. Judas, dévoré par le remords, alla se pendre. Il a du remords d'avoir trahi. Être bourrelé, dévoré de remords. Être la proie du remords, en proie aux remords. Étouffer ses remords. Le poids du remords.*

REMORQUAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remorquer*.

Action de remorquer ou fait d'être remorqué. *Le remorquage d'un navire en mer, dans un port. Remorquage fluvial. Dans les eaux territoriales françaises, le remorquage est un monopole du pavillon. Le remorquage d'un camion, d'un planeur.*

REMORQUE n. f. XVII^e siècle. Déverbal de *remorquer*.

1. Action de remorquer un bateau ou, par ext., tout autre véhicule. S'emploie surtout dans des locutions. *Conduire, prendre, traîner un navire à la remorque. Prendre en remorque une voiture qui est en panne.*

Un câble de remorque ou, ellipt., *une remorque*, câble tendu d'un navire à l'autre, d'un véhicule à l'autre, pour permettre cette manœuvre. *Filet, larguer la remorque. Arceau, croc, crochet de remorque*, auquel on amarre ce câble.

Expr. fam. *Être à la remorque*, rester en arrière. Fig. *Être, se mettre à la remorque de quelqu'un*, se laisser mener par lui ou l'imiter pour profiter de son succès.

Titre célèbre : *Remorques*, roman de Roger Vercelet (1935) et film de Jean Grémillon (1941).

2. Le bateau, le véhicule tracté. *Perdre sa remorque.* Désigne notamment un véhicule dépourvu de force motrice, que l'on accroche derrière une automotrice, un camion, une voiture, un tracteur, etc. *Ce tracteur tire une remorque de foin. Remorque à deux, à quatre roues. Un camion à remorque.* En composition. *Semi-remorque*, voir ce mot.

REMORQUER v. tr. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *rimorchiare*, du latin *remulcare*, de même sens, lui-même emprunté du grec *rhumoulkein*, « tirer avec un câble ».

MARINE. Tirer, traîner un bateau derrière soi. *De la rive, les chevaux de halage remorquaient les chalands sur les voies d'eau. Remorquer une péniche dans un chenal. Se faire remorquer jusqu'au port. Remorquer un navire en flèche ou en arbalète*, se dit lorsque le navire est dans le sillage du remorqueur. *Remorquer à couple*, les deux bâtiments étant amarrés bord à bord. *Remorquer en pointe*, l'avant du remorqueur étant maintenu par une amarre courte contre l'avant du bâtiment remorqué, de façon à pouvoir le haler ou le pousser.

Par ext. *Des wagons de chemin de fer remorqués par une motrice. Une machine agricole remorquée par un tracteur. La dépanneuse a remorqué jusqu'au garage la voiture endommagée. Remorquer un planeur.*

Par anal. Traîner à sa suite un dispositif quelconque. *Remorquer un filet, un chalut, des lignes.*

REMORQUEUR n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *remorquer*.

MARINE. Bâtiment aux machines très puissantes, conçu pour déplacer des bateaux en les halant. *Remorqueur de port, de haute mer. Coupler des remorqueurs pour déséchouer un cargo. Remorqueur d'intervention, de sauvetage. Remorqueur de rivière*, qui remorque un convoi de chalands. *Un pilote de remorqueur.*

En apposition. *Bâtiment remorqueur*. Par ext. *Avion remorqueur*, qui, à l'aide d'un câble, fait décoller un planeur qu'il largue ensuite en vol.

REMOUILLER v. tr. XII^e siècle. Dérivé de *mouiller*.

Mouiller de nouveau. *Il faut remouiller ce linge*.

MARINE. *Remouiller l'ancre* ou, absolt., *remouiller*, jeter de nouveau l'ancre pour fixer le navire ailleurs.

RÉMOULADE n. f. XVIII^e siècle. Probablement emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *ramolaccio*, « raifort sauvage », du latin *armoracea*, de même sens.

CUIS. Sauce froide faite d'une mayonnaise relevée de moutarde et d'autres condiments, dont on assaisonne notamment des salades et des crudités. *Céleri râpé à la rémoulade* ou, en apposition, à la sauce *rémoulade*. Ellipt. *Céleri rémoulade*.

RÉMOULEUR n. m. XIV^e siècle, *ermouleur* ; XVI^e siècle, *remolleur*. Dérivé de l'ancien français *rémoudre*, « aiguiser », lui-même dérivé d'*émoudre*.

Artisan qui aiguisse à la meule les lames des instruments tranchants. *Rémouleur ambulant*. *Un des santons de la crèche provençale représente un rémouleur*. (On a dit aussi *Émouleur* ; on dit aussi *Repasseur*.)

REMOUS n. m. XVII^e siècle. Déverbal de l'ancien français *rémoudre*, « aiguiser », parce que les tourbillons de l'eau évoquent la rotation de la meule.

Mouvement tourbillonnant créé, à l'arrière d'un navire en marche, par le retour de l'eau sur elle-même ; par ext., tournoiement qui se produit à l'endroit où l'eau courante rencontre un obstacle ou dans des passages resserrés. *Les remous causés par un hors-bord*. *Il y a du remous, des remous autour de ces rochers, près des piles de ce pont*. *Les courants de marée provoquent de violents remous dans le goulet de Port-Navalo*. *Les zones de remous sont souvent poissonneuses*.

Spécialt. Contre-courant qui se forme le long des rives d'un cours d'eau.

Par anal. Mouvement en sens divers, agitation. *Les remous de l'air soulèvent le sable*. *Ils furent séparés par les remous de la foule*. Fig. *Cette élection a provoqué des remous dans le monde politique*.

REMPAILLAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *rempailler*.

Action de rempailler ; résultat de cette action. *Le rempaillage d'une chaise*.

REMPAILLER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé d'*empailler*.

Empailler de nouveau un siège, en refaire la garniture de paille. *Des fauteuils rempaillés*.

REMPAILLEUR, -EUSE n. XVIII^e siècle. Dérivé de *rempailler*.

Artisan qui regarnit les sièges de paille. *Une rempailleuse de chaises*. *La mère de Péguy était rempailleuse*. (On dit parfois *Empailler*.)

Titre célèbre : *La Rempailleuse*, nouvelle de Guy de Maupassant (1882).

REMPARER v. tr. et pron. XIV^e siècle. Dérivé d'*emparer* I.

Vieilli. 1. V. tr. Munir d'un rempart, de fortifications. *Remparer une cité*. *Remparer un mur*, le renforcer de l'intérieur par une levée de terre. Au participe passé. *Une place remparée de murailles*. (On disait aussi *Emparer*.)

2. V. pron. S'abriter derrière un rempart, une enceinte, etc. *La population s'est remparée dans la citadelle*. *Ils se remparèrent avec tout ce qu'ils purent trouver*.

REMPART n. m. XIV^e siècle. Déverbal de *remparer*.

FORTIFICATIONS. Enceinte formée d'une levée de terre retenue par un ouvrage de bois ou un mur de soutènement, qu'on édifiait pour défendre une place. *Un rempart entouré de fossés*. *Élever, abattre des remparts*. *Le parapet, les bastions, les courtines, les poternes d'un rempart*. *L'artillerie ouvrit une brèche dans le rempart*.

Par ext. Épaisse muraille fortifiée protégeant une ville. *Les remparts gallo-romains du Mans*. *Les remparts de Provins, de Lucques, de Dubrovnik*. *La promenade des remparts de Saint-Malo*. Par méton. La partie de la ville que borde cette muraille, ou l'espace que celle-ci occupait. *Il habite dans le quartier des remparts*. *Les jardins des remparts*.

Par anal. Ce qui constitue une protection efficace contre une menace, un danger, etc. *La ligne Maginot, construite dans l'entre-deux-guerres, était censée former un rempart contre les invasions allemandes*. Fig. *Cette loi sera un rempart contre les abus*.

Expr. *Faire à quelqu'un un rempart de son corps*, se placer devant lui pour le protéger.

***REMPIÈTEMENT** n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rempiéter*.

BÂT. Reprise en sous-œuvre d'un édifice, d'un mur. (On écrit aussi *Rempiètement*.)

***REMPIÉTER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Formé à partir de *r(e)-*, d'*en* et de *pié*, forme ancienne de *pied*.

BÂT. Reprendre en sous-œuvre un édifice, un mur.

***REMPILER** v. tr. et intr. XIV^e siècle. Dérivé d'*empiler*.

1. V. tr. Empiler de nouveau. *Rempiler des soucoupes, des chaises*.

2. V. intr. Argot militaire. Contracter un nouvel engagement. *Il a rempilé pour deux ans*. *Rempiler dans la Légion*. Au participe passé, subst. *Un rempilé*.

Par anal. Pop. S'engager de nouveau dans une entreprise déjà tentée ou accomplie. *Il rempile après avoir dit qu'il ne se représenterait plus*.

***REMPLAÇABLE** adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *remplacer*.

Que l'on peut remplacer ; qui peut être changé. *Un employé difficilement remplaçable*. *Les plaquettes de frein, les essuie-glaces sont remplaçables*.

REMPLAÇANT, -ANTE n. XVIII^e siècle. Participe présent substantivé de *remplacer*.

Personne qui en remplace une autre à un poste, dans une occupation. *Je m'absente quelque temps, adressez-vous à mon remplaçant*. *On lui a trouvé une remplaçante*. En apposition. *Professeur remplaçant*. *Infirmière remplaçante*.

Spécialt. POLIT. *Le remplaçant d'un élu*, son suppléant. – SPORTS. Dans un sport d'équipe, joueur susceptible de remplacer un équipier titulaire en cours de partie. *Le banc des remplaçants*.

HIST. Au masculin. Au temps où la conscription se faisait par tirage au sort, celui qui, moyennant une somme d'argent, remplaçait un jeune homme appelé au service militaire. *Fournir, acheter un remplaçant*.

REMPLACEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *remplacer*.

1. Action de remplacer une personne par une autre ; le fait de remplir les fonctions, le rôle d'une autre personne. *Remplacement temporaire, définitif. Procéder au remplacement d'un employé, d'un commis. Cette cantatrice a assuré le remplacement de la diva.* Loc. *Faire un remplacement, des remplacements*, assumer temporairement la fonction d'une autre personne.

HIST. Procédure par laquelle un conscrit pouvait se faire remplacer par quelqu'un d'autre moyennant rétribution, lorsque la conscription se faisait par tirage au sort. *Le remplacement fut définitivement aboli en 1872.* – DÉMOGR. *Taux, seuil de remplacement des générations*, nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour qu'une génération puisse en engendrer une autre de même effectif (on dit aussi *Taux, seuil de renouvellement des générations*).

2. Action de mettre une chose à la place d'une autre. *Le remplacement de tuiles cassées, d'un pare-brise fissuré. Planter de jeunes arbres en remplacement de ceux qui sont morts.* Loc. adj. *De remplacement*, se dit de ce qui est destiné à prendre, provisoirement ou définitivement, la place d'une autre chose. *Un véhicule de remplacement fourni par le garagiste. Une solution de remplacement.*

REMPACER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). xv^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *emplacier*, « mettre en place ».

1. Prendre, tenir la place, le rôle d'une autre personne, de manière provisoire ou définitive. *Pendant son absence, la directrice sera remplacée par son adjointe. Ce comédien a été remplacé au pied levé par sa doublure. Remplacer un joueur blessé. Si vous le souhaitez, je peux vous remplacer au chevet du malade. Dans cet atelier, les ouvriers ont été remplacés par des machines.*

HIST. Du temps de la conscription par tirage au sort, accomplir à la place d'un autre, moyennant le versement d'une somme d'argent, son temps de service militaire. *Il avait tiré un mauvais numéro, il s'est fait remplacer.*

Par ext. *Le joule a remplacé la calorie dans le Système international d'unités. L'autorité de la loi a remplacé l'arbitraire du dictateur.*

Pron. à valeur réciproque. *Se remplacer*, prendre la place l'un de l'autre. *Les deux conducteurs se sont remplacés au volant. Ces deux verbes peuvent se remplacer l'un l'autre.*

Fig. Avoir la même valeur, la même importance que quelqu'un, que quelque chose. *Une marâtre ne saurait remplacer une mère. Rien ne remplace pour moi le plaisir de la lecture.*

2. Substituer, définitivement ou provisoirement, une personne à une autre dans son rôle, son emploi, ses fonctions. *Le ministre a remplacé son chef de cabinet. Si elle venait à manquer, il ne serait pas facile de la remplacer.*

Par ext. *Remplacer un carreau cassé. Remplacer un point par un point-virgule, un mot par son synonyme. Une loi remplacera ces divers règlements.*

Pron. à valeur passive. *Un collaborateur aussi dévoué ne se remplace pas aisément. Cette pièce de mobilier ne peut se remplacer.*

REMPLAGE n. m. xiv^e siècle, au sens d'« état de plénitude » ; xv^e siècle, au sens 1 ; xx^e siècle, au sens 2. Dérivé de *remplir*.

1. BÂT. Ce dont on remplit les espaces vides entre deux parements d'un mur de pierre, d'une ossature de bois, de métal, etc. (on dit plus souvent *Remplissage*). *Remplage de moellons, de briques. Remplage de torchis, de bois.*

Spécialt. *Poteau de remplage*, en charpenterie, une des poutres verticales intermédiaires d'un pan de bois (on dit aussi *Poteau de remplissage*).

2. ARCHIT. Ensemble des montants et des nervures formant l'armature de pierre qui divise l'ouverture d'une baie (s'emploie notamment à propos du style gothique). *Les meneaux sont des éléments de remplage. Le remplage d'une rosace.*

I. REMPLI n. m. xvii^e siècle. Déverbal de *remplir*.

1. COUT. Pli que l'on fait au bord d'une étoffe, d'une tapisserie, pour en réduire les dimensions sans la couper. *Le rempli d'une tenture. Faire un rempli à un rideau afin de l'ourler.* Désigne aussi la longueur d'étoffe qu'on laisse au-delà des dimensions lors de la coupe, et qui sert aux coutures.

2. RELIURE. La partie du papier, de la toile ou de la peau servant à couvrir un livre, que l'on replie et que l'on colle sur l'envers des plats.

***II. REMPLI** n. m. xix^e siècle. Participe passé substantivé de *remplir*.

COUT. BRODERIE. Travail par lequel la dentellière remplit du point (on dit aussi *Remplissage*).

REMPLIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). xv^e siècle. Dérivé de *pli I*.

Faire un rempli. *Cette tapisserie est trop haute pour ce panneau, il faut la remplier. Un volume à la couverture rempliée.*

REMPLIR v. tr. xii^e siècle. Dérivé de *emplir*.

I. Emplir de nouveau. *Remplir les verres pour porter un nouveau toast. Remplir une pièce de vin à mesure que le niveau baisse.*

II. Emplir entièrement. 1. Faire en sorte que quelque chose soit plein. *Remplir un verre à ras bord. Remplir d'eau une carafe. Remplir un fossé, des fondrières, les combler. Des coffres remplis d'or. Remplir un réfrigérateur de provisions. Une armoire remplie de linge. Un carnet de commandes bien rempli.*

Expr. fam. *Il n'y a pas de quoi remplir une dent creuse, il n'y a pas assez à manger. Se remplir le ventre, la panse, l'estomac, etc.*, manger abondamment. *Se remplir les poches, s'enrichir vite, souvent de façon indélicate.*

Fig. *Sarah Bernhardt remplissait les salles. César a rempli la terre du bruit de son nom. Remplir l'air de ses cris, de ses plaintes.* Pron. *Il s'est rempli la tête d'idées folles.*

2. Compléter un document, un ouvrage, etc. en comblant les blancs, les espaces laissés vides. *Remplir un questionnaire, une fiche, un dossier d'inscription. Remplir une grille de mots croisés.*

COUT. BRODERIE. *Remplir un canevas, une toile*, faire les points de broderie correspondant au dessin qui y est tracé. *Remplir du point, de la dentelle*, refaire à l'aiguille les ornements d'une dentelle qui sont rompus, ou leur ajouter de nouveaux motifs.

3. Être nombreux en un lieu, occuper la totalité ou la majeure partie d'un espace. *Les manifestants remplissent l'avenue. L'eau remplit le réservoir, les fossés. Avoir les yeux remplis de larmes. Ce fait divers a rempli les colonnes des journaux. Un devoir rempli de fautes.*

Pron. *La cale s'est remplie d'eau. Des poumons qui se remplissent d'air. Le stade commence à se remplir de spectateurs* ou, simplement, *à se remplir.*

Fig. Pour parler de sentiments, de pensées qui occupent l'être tout entier. *La rancune remplit son cœur. Ses succès l'ont rempli d'orgueil. Cette nouvelle nous remplit d'afflic-*

tion. Par ext. *Il est rempli, tout rempli de lui-même*, pénétré du sentiment de son importance. Pron. *Son âme s'est remplie de joie*.

4. Occuper un laps de temps, une durée. *Le travail a rempli toute sa vie. Une journée, une année bien remplie*.

En parlant d'une personne. *Il ne sait comment remplir ses loisirs. Il remplit son existence de petits riens*.

Au sens strict, Remplir signifie « rendre complètement plein, combler », mais, dans la langue courante, il tend à se substituer à Emplir.

III. Accomplir ce à quoi on est tenu, on s'est engagé ; s'acquitter d'une tâche, d'une charge, etc. *Remplir ses obligations, son contrat. Il a rempli sa mission de son mieux*. Par anal. *Le pronom peut remplir toutes les fonctions du nom*.

Par affaibl. Satisfaire, répondre à une attente. *Ce candidat ne remplit pas toutes les conditions requises*.

Expr. vieillie. *Il a rempli sa destinée*, il a accompli ce pour quoi il semblait fait.

REPLISSAGE n. m. xv^e siècle, au sens de « motif secondaire d'un vitrail » ; xvi^e siècle, au sens d'« action de remplir ». Dérivé de *emplir*.

1. Action de remplir ou de se remplir, notamment de liquide, de gaz ; résultat de cette action. *L'évacuation et le remplissage d'une écluse. Le niveau de remplissage d'une citerne. Sur cette chaîne de fabrication, le remplissage des bouteilles s'effectue automatiquement*.

Spécialt. TRANSPORTS. *Coefficient, taux de remplissage d'un avion, d'un train*, etc., le volume de fret qu'il transporte par rapport à sa capacité totale, ou le nombre de places occupées par des passagers par rapport au nombre total de places.

2. Action de combler un vide. Surtout dans des emplois spécialisés. BÂT. Le fait de remplir des espaces vides dans un bâti, une ossature de bois ou de métal ; ce qui garnit ces espaces (en ce sens, on dit aussi parfois *Remplage*). *Faire le remplissage d'un pan de bois à l'aide de torchis. Un remplissage de plâtras, de briques. Matériau de remplissage*. Spécialt. *Poteau de remplissage*, une des poutres verticales intermédiaires d'un pan de bois (on dit aussi *Poteau de remplage*). – MARINE. *Couples de remplissage*, qui s'intercalent entre les membrures principales. – COUT. BRODERIE. Syn. de *Rempli*. – MUS. Le fait d'écrire des notes intermédiaires pour compléter un accord dont seules la basse et le dessus sont donnés. *Lully chargeait ses secrétaires du remplissage de ses partitions*.

Fig. et péj. Partie d'un écrit, d'une œuvre artistique qui vise à en augmenter la longueur mais n'ajoute rien à son intérêt ou à sa qualité. *Il y a trop de scènes de remplissage dans cette pièce*.

REPLISSEUR, -EUSE n. xvii^e siècle. Dérivé de *emplir*.

1. N. f. Dentellière qui remplit de la dentelle à l'aiguille.

2. TECHN. Dispositif ou machine permettant le remplissage automatique d'un contenant. *Remplisseur de conteneurs. Remplisseuse de tubes, de bocaux*.

REMPLOI n. m. xv^e siècle. Déverbal de *employer*.

Le fait de remployer. Surtout dans des domaines spécialisés, où il est préféré à *Réemploi*. BÂT. Utilisation d'éléments, de matériaux provenant d'une construction précédente, qui sont remis en œuvre. *Pierres, tuiles de remploi. Le remploi d'un chapiteau, d'une colonne*. (En ce sens, on dit aussi *Réemploi*.) – DROIT. Acquisition d'un bien opérée grâce aux fonds provenant de la vente d'un autre bien ou d'une indemnité représentant sa valeur. *Vendre à charge de remploi. Les règles de remploi déter-*

minées par le législateur permettent d'assurer la protection des incapables, des mineurs, et de maintenir la spécificité des biens propres des époux mariés sous le régime de la communauté. – FINANCES. Toute affectation de ressources devenues disponibles. *Conditions de emploi, délais de emploi des plus-values de cession. Le emploi de trésorerie d'une banque*.

REMPLOYER v. tr. (se conjugue comme *Broyer*). xiv^e siècle. Dérivé d'*employer*.

Utiliser de nouveau ; employer une chose devenue disponible. Surtout dans des domaines spécialisés, où il est préféré à *Réemployer*. BÂT. *Remployer dans un appartement des boiseries anciennes. Remployer un linteau sculpté pour orner une façade*. (En ce sens, on dit aussi *Réemployer*.) – DROIT. FINANCES. *Remployer l'argent provenant de la vente d'un bien dotal. Remployer des fonds disponibles*.

REMPLOMER v. tr. xiii^e siècle. Dérivé d'*emplumer*.

Regarnir de plumes. Surtout pron. *Se remplumer*, se dit des oiseaux dont les plumes repoussent.

Fig. et fam. Faire reprendre du poids, de la force. *Ce régime l'a vite remplumé*. Pron. *Il avait beaucoup maigri, mais il s'est bien remplumé*. Par anal. Rétablir la prospérité de quelqu'un, d'une affaire, etc. Surtout pron. *Il a subi de lourdes pertes, il a grand besoin de se remplumer*.

REMPPOCHER v. tr. xviii^e siècle. Dérivé d'*empocher*.

Remettre dans sa poche. *Rempocher son argent*. Fig. *Rempocher ses conseils*.

***REMPPOISSONNEMENT** n. m. xvii^e siècle. Dérivé de *rempoissonner*.

Action de rempoissonner ; résultat de cette action. *Le rempoissonnement des rivières*.

REMPPOISSONNER v. tr. xiv^e siècle. Dérivé d'*empoissonner*.

Empoisonner de nouveau, repeupler un vivier, un étang, un cours d'eau. *Rempoissonner d'alevins un lac*.

REMPORTER v. tr. xiv^e siècle. Dérivé d'*emporter*.

1. Reprendre avec soi, en quittant un lieu, ce qu'on y avait apporté, ou emporter autre chose à sa place. *Le serveur remporta les plats. Ces navires apportent du bois et remportent des métaux*.

2. Gagner, obtenir quelque chose, soit en prenant l'avantage sur d'autres, soit en faisant reconnaître ses mérites, son talent. *Remporter la victoire sur l'ennemi. Remporter une épreuve sportive. Remporter la mise à un jeu de hasard. Ce film a remporté la palme d'or du festival de Cannes. Remporter une élection. Elle a remporté un vrai triomphe dans ce rôle*.

Expr. fig. et fam. *Remporter la cuiller de bois*, au rugby, se dit d'une équipe qui a perdu tous ses matchs lors du Tournoi des six nations.

REMPOTAGE n. m. xix^e siècle. Dérivé de *repoter*.

Action de repoter. *Le repotage d'une plante verte*.

REMPOTER v. tr. xix^e siècle. Dérivé d'*empoter*.

Changer une plante de pot, pour lui permettre de mieux se développer ou pour renouveler la terre. *Repoter un géranium*.

REMUAGE n. m. XIV^e siècle, au sens de « droit de mutation », puis d'« action de remuer ». Dérivé de *remuer*.

1. Action de remuer, de bouger quelque chose, de le changer de place, de position. Seulement dans des emplois spécialisés. AGRIC. Le fait d'éventer le grain, de le remuer pour l'empêcher de fermenter. – VITIC. Étape de la vinification du vin de Champagne, au cours de laquelle les bouteilles sont tournées quotidiennement de gauche à droite et placées dans une position de plus en plus inclinée, afin de faire tomber le dépôt sur le bouchon.

2. FISC. Vieilli. Transport du vin. *Droit de remuage*, impôt indirect dû autrefois par les particuliers pour le transport de pièces et de bouteilles de vin, d'alcool. *Billet ou congé de remuage*, document autorisant ce transport après paiement des taxes.

REMUANT, -ANTE adj. XII^e siècle, au sens de « changeant ». Participe présent de *remuer*.

Qui est sans cesse en mouvement, ne peut rester en repos. *Un enfant remuant. Ce chien est vif et remuant.*

Fig. *Un esprit remuant. Un peuple remuant*, facile à agiter, porté à l'insubordination.

***REMUE** n. f. XV^e siècle. Déverbal de *remuer*.

Nom donné dans les Alpes au déplacement saisonnier du bétail qui est mené successivement à différents étages des vallées avant d'être établi sur l'alpage. *La remue commence à la fonte des neiges.*

Par méton. Chacun des lieux où pâture provisoirement le bétail. Désigne aussi un abri bâti dans les hauts pâturages.

REMUE-MÉNAGE ◇ n. m. inv. XVI^e siècle, au sens de « déménagement ». Composé de *remue*, forme conjuguée de *remuer*, et de *ménage*.

Déplacement bruyant et souvent désordonné de meubles, d'objets divers que l'on transporte d'un endroit à un autre. *La préparation du spectacle annuel a été l'occasion d'un grand remue-ménage à l'école. Entendre du remue-ménage à l'étage supérieur.*

Par ext. Mouvement, agitation d'un grand nombre de personnes qui vont et viennent. *Le remue-ménage de la salle des pas perdus. L'alerte a entraîné beaucoup de remue-ménage.*

Fig. Trouble, confusion qui accompagnent des changements, notamment sociaux ou politiques. *Cette élection a provoqué un grand remue-ménage.*

***REMUE-MÉNINGES** ◇ n. m. inv. XX^e siècle. Mot forgé par Louis Armand (1905-1971), par analogie plaisante avec *remue-ménage*. Composé de *remue*, forme conjuguée de *remuer*, et de *méninge* au pluriel.

Méthode de travail en groupe selon laquelle chaque participant est encouragé à exprimer spontanément toutes les idées et suggestions qui lui viennent à l'esprit sur un sujet donné. *Organiser une séance de remue-ménages.*

Doit être préféré au mot anglais Brainstorming.

REMUEMENT n. m. XII^e siècle. Dérivé de *remuer*.

Action de remuer quelque chose ; mouvement de ce qui remue. *Le remuement des lèvres. Le remuement des eaux.*

Spécialt. Vieilli. *Remuement des terres*, transport d'une grande quantité de terre d'un lieu à un autre, lors de travaux de terrassement.

Fig. Litt. Agitation, désordre causés par un changement. *Il y a eu de grands remuements dans le pays.*

REMUER v. tr., intr. et pron. XI^e siècle, au sens de « changer » ; XII^e siècle, au sens de « mettre en mouvement ». Dérivé de *muer*, au sens de « transformer, modifier ».

I. V. tr. 1. Vieilli. Mouvoir, déplacer d'un endroit à un autre. *Remuer une caisse, un meuble. Remuer de la terre pour exécuter de grands travaux*, la transporter, la charrier. Loc. *Remuer ménage*, déménager.

2. Imprimer un mouvement à une chose, changer sa position ; faire bouger, agiter une chose en divers sens en la soulevant, en la tournant, en la mélangeant, etc. *Le vent remue les branches. Chuchoter en remuant à peine les lèvres. Un chien qui remue les oreilles, la queue. Remuer les braises avec un tisonnier, remuer un tisonnier dans les braises. Remuer un sol pour l'ameubler. Remuer la salade. Remuez la sauce jusqu'à ébullition* ou, absolt., *remuez jusqu'à ébullition.*

Expr. fig. *Ne pas remuer le petit doigt*, ne rien faire pour aider quelqu'un. *Remuer ciel et terre*, employer tous les intermédiaires, tous les moyens possibles pour parvenir à ses fins. *Il ne faut pas remuer les cendres des morts*, il faut éviter de fouiller dans leur passé. *Remuer le couteau, le fer dans la plaie*, raviver une douleur, une peine, un chagrin (on dit aussi *Retourner le couteau, le fer dans la plaie*). *Remuer la boue*, se complaire à évoquer des scandales, des faits sordides. Fam. *Ne remuer ni pied ni patte, ne pas remuer un cil*, être parfaitement immobile. *Remuer beaucoup d'argent, remuer des millions, remuer l'or à la pelle*, manipuler ou gagner de grosses sommes. *Remuer l'air*, s'agiter en vain, faire l'important.

Fig. *Remuer des souvenirs, des idées. Remuer le passé. À quoi bon remuer cette vieille affaire ?*

Très vieilli. *Remuer un enfant*, le bercer ; le nettoyer, le langer.

3. Fig. Émouvoir, exciter quelque sentiment, quelque mouvement dans l'âme. *Ces paroles remuèrent l'auditoire.* Par ext. *Remuer le cœur. Remuer les entrailles.*

Spécialt. Inciter quelqu'un à agir, le pousser à quelque entreprise. *Il a remué tous ses amis en faveur de ses protégés. Le tribun qui remua le peuple, les esprits.*

II. V. intr. Accomplir un mouvement, de soi-même ou sous l'effet de quelque force extérieure ; bouger. *Cet animal n'est pas mort, il remue encore. Un élève agité qui ne cesse de remuer. Entendre remuer dans le grenier. La mer remue beaucoup aujourd'hui.* Fig. *Sous sa férule, nul n'osait remuer.*

Titre célèbre : *La Nuit remue*, d'Henri Michaux (1935).

III. V. pron. Fam. Faire un effort physique ; se donner de la peine. *Remuez-vous un peu ! Elle s'est beaucoup remuée dans cette affaire.*

REMUEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, au sens d'« ouvrier qui remue le grain ». Dérivé de *remuer*.

1. VITIC. Personne chargée, dans les caves de Champagne, du remuage des bouteilles.

2. N. f. Ancienn. Femme, au service d'un grand seigneur, qui secondait la nourrice, berçait, lingeait les enfants.

***REMUGLE** n. m. XVI^e siècle. D'abord comme adjectif, au sens d'« humide, qui sent le moisi ». Tiré de l'ancien nordique *mygla*, « moisissure ».

Odeur de renfermé, de moisi et, par ext., toute odeur désagréable et tenace. *De puissants remugles de tabac froid. Sentir le remugle.*

Fig. *Les remugles de cette affaire empoisonnent le débat politique.*

RÉMUNÉRATEUR, -TRICE n. et adj. XIV^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Emprunté du latin chrétien *remunerator*, « celui qui récompense », pour le sens 1 ; dérivé de *remunérer*, pour le sens 2.

1. N. m. Class. Celui qui récompense. *Ce prince fut un juste rémunérateur de la vertu.* Adj. *Les dieux rémunérateurs et vengeurs de l'Antiquité.*

2. Adj. Qui procure un bénéfice suffisant. *Travail rémunérateur. Activité peu rémunératrice.* Souvent par euphémisme, pour désigner ce qui permet d'importants profits. *Un trafic rémunérateur.*

RÉMUNÉRATION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *remuneratio*, « récompense, reconnaissance ».

1. Class. Récompense qui vient rétribuer un mérite, un bienfait. *Il espère trouver au ciel la rémunération de ses bonnes œuvres.*

2. Versement d'un salaire à quelqu'un, en contrepartie d'un travail, d'un service ; ce salaire lui-même. *Rémunération d'un artiste au cachet. Rémunération en argent, en nature. Rémunération mensuelle, annuelle. À son salaire s'ajoutent diverses rémunérations, tels les pourboires. Recevoir, percevoir une rémunération.* Par anal. *Cette banque propose une rémunération de l'épargne à un taux de 3 %.* *Dépôt sans rémunération.*

Spécialt. DROIT MARITIME. *Rémunération d'assistance*, somme dédommageant le capitaine ou l'armateur d'un navire qui a dû s'écarter de sa route pour prêter assistance à un navire en péril.

RÉMUNÉRATOIRE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *remunérer*.

DROIT. Qui tient lieu de récompense ; qui sert à rémunérer. *Donation, legs rémunératoires.*

RÉMUNÉRER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *remuneri*, « donner en retour, récompenser », lui-même dérivé de *munus*, « don ».

1. Class. Récompenser un mérite, une bonne action. *Rémunérer la vertu et châtier le vice.*

2. Payer quelqu'un en contrepartie d'un travail, d'un service. *Rémunérer des journalistes, des employés. Un collaborateur bien, mal rémunéré.* Par méton. *Rémunérer une mission. Activité rémunérée.*

Par anal. *Rémunérer un capital*, le rendre productif d'intérêts.

***RENÂCLEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *renâcler*.

Reniflement bruyant d'un animal qui refuse d'obéir. *Le renâchement d'une mule.*

RENÂCLER v. intr. XIV^e siècle, *renaquer* ; XVIII^e siècle, *renâcler*, par analogie avec *renifler*. Dérivé de l'ancien français *naquier*, « flairer » et, en parlant d'un chien, « grogner, mordre », lui-même issu du latin *nasus*, « nez ».

En parlant d'un animal, renifler bruyamment en signe de colère, de refus. *Un cheval, un buffle qui renâcle.*

Fig. et fam. En parlant d'une personne, se montrer rétif à accomplir une tâche, à répondre à une obligation. *Il renâcle à cette besogne. Obéir sans renâcler. Renâcler devant un obstacle.*

RENAISSANCE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *renaître*, sur le modèle de *naissance*.

1. Seconde ou nouvelle naissance. *La renaissance du phénix.* Par anal. *La renaissance de la nature au printemps.*

Dans le langage de la spiritualité chrétienne, désigne la naissance à la vie divine, la régénération. *La renaissance de l'homme par le sacrement du baptême.*

Fig. *Une renaissance physique, morale.*

2. Le fait, pour une chose, de réapparaître, de reprendre vigueur après une période d'affaiblissement, de déclin ou d'oubli. *La renaissance d'une nation. Renaissance économique d'un pays. La renaissance d'une coutume.* En parlant d'un art, d'une science, d'un courant intellectuel ou artistique. *La renaissance de l'art du vitrail au XIX^e siècle, de la musique baroque au début du XX^e siècle. La renaissance du stoïcisme au XVI^e siècle.*

HIST. Avec une majuscule. *La Renaissance*, désigne, depuis le XIX^e siècle et les travaux de Michelet, le mouvement qui, du XIV^e siècle de Pétrarque au XVI^e siècle d'Érasme, en Italie puis dans le reste de l'Europe, permit, en se distinguant de la culture essentiellement monastique et théologique du Moyen Âge, d'étendre aux laïcs les études philosophiques, les lettres, les arts et les sciences, et de les renouveler par l'étude d'écrits grecs et latins redécouverts ou rétablis dans leur texte original, ou par l'imitation des chefs-d'œuvre exhumés de l'art antique. *L'esprit de la Renaissance. Les humanistes furent les artisans de la Renaissance. La Renaissance italienne du quattrocento trouva son principal foyer à Florence. La Renaissance romaine atteint son point culminant sous les papes Jules II et Léon X. La reconstruction du château de Fontainebleau, à laquelle participèrent de nombreux artistes italiens invités par François I^{er}, est à l'origine de la Renaissance française dans les beaux-arts. La Pléiade est la grande école poétique de la Renaissance en France.*

Par méton. Période s'étendant de la fin du Moyen Âge à la fin du XVI^e siècle, et inaugurant les Temps modernes. *Au Moyen Âge et à la Renaissance. Un bronze de la Renaissance.* En apposition. Inv. *Style Renaissance. Des meubles Renaissance. Les châteaux Renaissance de la vallée de la Loire.*

Par anal. *La renaissance carolingienne*, nom souvent attribué au renouveau littéraire latin qui eut lieu au IX^e siècle autour de Charlemagne. *La renaissance du XII^e siècle*, désigne le renouveau théologique, scientifique et artistique inauguré dans les jeunes universités par l'étude de traductions d'Aristote et de textes scientifiques grecs.

RENAISSANT, -ANTE adj. XVI^e siècle. Participe présent de *renaître*.

1. Qui naît une nouvelle fois, qui réapparaît. *Le jour renaissant. Surtout fig. Passion renaissante. Des plaisirs renaissants. Une autorité, une prospérité renaissante.*

2. Relatif à la Renaissance, à l'esprit, aux écrits, aux œuvres de cette période. *Les arts renaissants. L'humanisme renaissant.* Subst., au masculin. *Les Renaissants*, les artistes de la Renaissance.

RENAÎTRE ◇ v. intr. (se conjugue comme *Naître* ; le participe *rené*, *-ée* et les formes des temps composés sont sortis de l'usage). XII^e siècle. Dérivé de *naître*.

1. Naître de nouveau, revenir à la vie après être mort. *La croyance en la réincarnation suppose que les êtres renaissent sous des formes différentes.* Expr. fig. *Renaître de ses cendres*, par allusion à la légende du phénix chez les Anciens, retrouver vie après avoir péri ou presque entièrement disparu.

Dans le langage de la spiritualité chrétienne. *Naître à la vie divine par la grâce du baptême, qui efface le péché originel, ou retrouver l'état de grâce après un péché*

actuel. Mourir au péché pour renaître à la grâce. L'Évangile de saint Jean dit que nul homme, à moins de renaître, ne peut voir le royaume de Dieu.

Fig. Il a été gravement malade, mais aujourd'hui il renaît. Rendu à la liberté, il se sentit renaître. Loc. Renaître à, retrouver un sentiment, une émotion que l'on n'éprouvait plus. Renaître à l'espoir, à la passion. Renaître au bonheur, à la vie.

Par anal. Croître de nouveau, repousser. Au printemps, les feuilles renaissent. Les plantes vivaces renaissent chaque année. Selon la légende, les têtes de l'hydre de Lerne renaissent si elles n'étaient pas toutes tranchées d'un coup. Impers. On ne peut se débarrasser des fâcheux, il en renaît sans cesse.

2. En parlant d'une chose. Paraître, se montrer, être de nouveau. Cette rivière se perd sous la terre et renaît un peu plus loin. Au moment où la lumière renaît.

Fig. Ses craintes renaissent. Son discours fit renaître la confiance.

RÉNAL, -ALE adj. (pl. Rénaux, -ales). XIV^e siècle. Emprunté du latin *renalis*, de même sens, lui-même dérivé de *renes*, « les reins ».

ANAT. Qui appartient aux reins, relatif aux reins. Artères, veines rénales.

Loge rénale, ensemble de tissus formant un sac qui entoure le rein et la glande surrénale. Fonctions rénales. Insuffisance rénale, défaillance des fonctions du rein qui se manifeste, dans les cas de crise aiguë, par une anurie. Calculs rénaux. Lithiase rénale. Diabète rénal, voir Diabète. Transplantation rénale.

RENARD n. m. XIII^e siècle, *Renart*. Tiré du nom du héros du *Roman de Renart*, emprunté du patronyme francique *Reginhart*, lui-même composé de **ragin*, « conseil », et *hart*, « fort ».

1. Mammifère carnivore de la famille des Canidés, au museau pointu, aux oreilles dressées et à longue queue touffue, très commun en Europe où il vit dans les régions boisées, les taillis, les bocages, mais aussi à proximité des villes. Le renard était autrefois appelé « goupil ». Le renard glapit ou jappe. Redouté pour les dégâts qu'il commet dans les basses-cours, le renard est classé comme animal nuisible. En Europe, le renard est le principal vecteur de la rage. Renard roux ou renard commun, à la robe fauve. Renard charbonnier, dont le pelage tire sur le noir. Renard blanc, à la fourrure blanche en hiver et gris-bleu en été et qui habite les régions arctiques (on dit aussi *Isatis*). Le renard bleu, le renard argenté, le renard gris sont élevés pour leur fourrure. Renard des sables, petit renard du Sahara aux grandes oreilles, aussi appelé fennec. Le renard se chasse à courre ou à tir. Les fox-terriers et les teckels sont utilisés pour entrer dans les terriers des renards.

Par méton. La fourrure de cet animal. Une étole de renard. Elle porte un beau renard argenté.

Expr. fig. Se donner la discipline avec une queue de renard (vieilli), pratiquer une dévotion ostentatoire mais peu rigoureuse. Se confesser au renard (vieilli), découvrir son secret à qui il faudrait le cacher. Coudre la peau du renard à celle du lion, joindre la ruse à la force. Tirer au renard, par allusion à la position du chien de chasse s'efforçant de faire sortir un renard hors de son terrier, se dit en équitation d'un cheval qui s'arc-boute en tirant violemment sur sa longe. Expr. proverbiale. Un bon renard ne mange pas les poules de son voisin, un homme habile, pour commettre une action blâmable, s'éloigne des lieux où il est connu.

Fig. Par référence à l'intelligence et à la ruse que la tradition prête à cet animal, homme fin, adroit, rusé et cauteleux. Sous ses airs naïfs, c'est un vrai renard, un vieux

renard. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, on a donné le surnom de « Renard du désert » au général allemand Rommel, qui commandait l'Afrika Korps.

Titres célèbres : *Roman de Renart*, recueil collectif en octosyllabes des XII^e et XIII^e siècles ; *Le Corbeau et le Renard*, *Le Renard et la Cigogne*, *Le Renard et les Raisins*, *Le Renard et le Bouc*, fables de Jean de La Fontaine (1668).

2. Par anal. ZOOL. Renard de mer, nom usuel d'un grand requin, à longue nageoire caudale, qu'on rencontre le long des côtes d'Europe. Renard volant, nom donné à de grandes chauves-souris au museau allongé que l'on trouve en Afrique, en Inde, en Australie et en Malaisie. – BOT. Queue-de-renard, voir ce mot. Raisin-de-renard, autre nom de la parisette. – TECHN. Fissure, petit orifice par lesquels se perdent les eaux d'un réservoir, d'une cuve, et qu'il est difficile de découvrir. – ARCHIT. Trompe-l'œil servant de clôture ou de séparation, constitué d'un mur aveugle qui reproduit l'aspect du mur opposé en imitant notamment la disposition des baies.

RENARDE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *renard*.

Femelle du renard. *Hermeline est la renarde du « Roman de Renart »*.

Titre célèbre : *La Petite Renarde rusée*, opéra de Leos Janacek (1923).

RENARDEAU n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *renard*.

Le petit du renard. *La renarde et ses renardeaux*.

RENARDIER n. m. XV^e siècle. Dérivé de *renard*.

Très vieilli. Celui qui avait la charge d'éliminer les renards.

RENARDIÈRE n. f. XV^e siècle, au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *renard*.

1. Tanière du renard. *Les renardières ont plusieurs entrées*.

2. Au Canada, établissement où l'on élève des renards pour leur fourrure.

***RENAUDER** v. intr. XIX^e siècle. Dérivé d'une forme ancienne *regnaut*, « cri du renard ».

Fam. Manifester de la mauvaise humeur ; récriminer, protester bruyamment. *Les spectateurs de l'opéra ont renaudé en assistant à cette mise en scène de « Carmen »*. Cessez de renauder.

RENCAISSAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rencaisser*.

HORT. Action de rencaisser une plante ; résultat de cette action.

RENCAISSEMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rencaisser*.

FINANCES. Action de faire entrer en caisse une somme recouvrée.

RENCAISSER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé d'*encaisser*.

1. HORT. Mettre une plante dans une nouvelle caisse, généralement plus grande, pour favoriser son développement. *Rencaisser des oranges*.

2. FINANCES. Faire entrer en caisse une somme recouvrée. *Rencaisser des valeurs, des fonds*.

RENCHÉRIR v. tr. et intr. XIII^e siècle. Dérivé d'*enchérir*.

I. V. tr. Rendre plus cher. *La spéculation renchérit le prix des denrées*.

II. V. intr. 1. Devenir plus cher. *Les grands crus ont renchéri. Tout renchérit.*

2. Dans une vente par adjudication, faire une enchère supérieure, proposer une somme plus élevée. *Renchérir sur un acheteur.* Par méton. *Renchérir sur une offre.*

3. Fig. Aller plus loin en paroles, en actions. *Il a renchéri sur mes propositions.* S'emploie particulièrement en incise dans des propos rapportés. *Moi aussi, renchérit-il, j'ai appris que...*

Au participe passé, adjt. Vieilli. *Une personne renchérie,* qui se croit supérieure et fait la difficile.

(On dit aussi *Enchérier.*)

RENCHÉRISSEMENT n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *renchérir.*

Hausse des prix. *Le renchérissement des loyers, de l'énergie, du blé.* (On dit aussi *Enchérissement.*)

RENCOGNER v. tr. XVI^e siècle, *rencoigner.* Dérivé d'*encoigner.*

Pousser, serrer quelqu'un dans un coin. *Je l'ai rencogné dans une embrasure pour lui dire ce que j'avais sur le cœur.*

Surtout pron. Se retirer dans un coin, se renfermer chez soi ; se blottir, se pelotonner. *Il s'est rencogné dans son bureau. Se rencogner dans son fauteuil.*

RENCONTRE n. f. XIII^e siècle. Déverbal de *rencontrer.*

1. Litt. Hasard, occasion qui fait trouver fortuitement une personne, une chose ; conjoncture, situation. *Une heureuse rencontre lui fit retrouver les siens. Je vous servirai en toute rencontre. Que pouvait-il faire d'autre en pareille rencontre ?*

Loc. adj. *De rencontre,* trouvé fortuitement. *Se servir d'un outil de rencontre. Marchandise de rencontre,* qu'on achète au gré de ses trouvailles, souvent d'occasion et bon marché. *Des amours de rencontre,* offertes par le hasard. Loc. adv. *Par rencontre,* de manière fortuite ; sans ordre. *Une relation nouée par rencontre. Tout ici se fait par rencontre et à l'aventure.*

Par méton. En parlant du langage, des productions de l'esprit. *Il y a chez cet écrivain de belles rencontres,* des formules ingénieuses, des trouvailles.

2. Le fait, pour des personnes, de se trouver en présence soit par hasard, soit de manière concertée ; situation qui en résulte. *Une rencontre inopinée. Chercher, éviter les rencontres. Leur rencontre fut amicale, orageuse. Ménager, arranger une rencontre entre des adversaires. Rencontre privée, rencontre officielle entre deux chefs d'État. Des rencontres interprofessionnelles. Les rencontres internationales de la photographie d'Arles. Faire une rencontre amoureuse ou, simplement, une rencontre. Rencontre clandestine. Des lieux de rencontre. Un site de rencontre sur l'internet.*

Loc. *Faire une mauvaise rencontre,* se trouver en présence d'une personne mal intentionnée. *À la rencontre de, au-devant de. Il est venu à ma rencontre. Partir, se porter à la rencontre de quelqu'un. Point de rencontre,* endroit où l'on se donne rendez-vous.

Par méton. *La rencontre de deux esprits, de deux talents,* leur convergence. *Rencontre d'idées, de sentiments.*

Spécialt. Affrontement, combat le plus souvent imprévu. *Une sanglante rencontre. La rencontre des avant-gardes précéda celle des deux armées. Les édits de Richelieu contre les duels ne s'appliquaient pas aux rencontres qui n'étaient pas préméditées.* Par anal. Épreuve, compétition où s'affrontent des sportifs. *Une rencontre de rugby, d'athlétisme. La rencontre de deux champions. Rencontre amicale,* qui n'entre pas dans le cadre d'une compétition officielle.

Par ext. *La rencontre avec le serpent lui fut fatale. La rencontre de plusieurs obstacles a ralenti leur progression.*

Titre célèbre : *Brève rencontre,* film de David Lean (1945).

3. Le fait, pour deux ou plusieurs choses, de se rejoindre ou d'être mises en contact ; l'endroit où se fait une telle jonction. *Au point de rencontre de la voûte et du mur. Le point de rencontre de deux droites. Un oxymore est la rencontre de deux mots qui sont de sens contraire et s'excluent ordinairement. La rencontre dans l'espace d'une navette spatiale et de la station orbitale. Selon l'atomisme des Anciens, le monde aurait été formé par la rencontre aléatoire des corpuscules en mouvement.*

Par ext. *La rencontre de l'Orient et de l'Occident. Le peintre David illustre la rencontre du goût français et de l'inspiration antique.*

BILLARD. Choc de billes. S'emploie notamment lorsqu'une bille, mise en mouvement par une autre, en frappe une troisième.

4. HÉRALD. Au masculin. Tête d'animal représentée de face. *Un rencontre de cerf, de taureau.*

RENCONTRER v. tr. XII^e siècle, au sens de « combattre ». Dérivé de l'ancien français *encontrer*, « rencontrer », lui-même dérivé de *contre I.*

I. Se trouver en présence d'une ou de plusieurs personnes. **1.** Croiser quelqu'un fortuitement, à l'improviste, être au même endroit que lui sans l'avoir cherché. *Je l'ai rencontré à propos, j'avais à lui parler.* Expr. *Il n'a pas rencontré âme qui vive ou, fam., il n'a pas rencontré un chat, il n'a vu personne. Je n'aimerais pas le rencontrer au coin d'un bois,* formule dont on use pour dire de quelqu'un qu'il inspire la méfiance, la crainte.

Par méton. *Rencontrer les yeux, le regard d'une personne.*

Pron. *Ils se sont rencontrés sur le quai de la gare.* Fig. Se dit de personnes qui éprouvent les mêmes sentiments, se découvrent les mêmes pensées sur un sujet. *Vous avez dit précisément ce que je pense, nous nous sommes rencontrés.* Expr. *Les grands esprits se rencontrent,* formule utilisée, souvent plaisamment, quand plusieurs personnes expriment la même idée.

2. Faire la connaissance de quelqu'un, être mis en relation avec lui. *Il souhaite rencontrer votre famille.*

Pron. *Nous avons accepté de nous rencontrer à la demande de nos proches. Faire se rencontrer les protagonistes d'une affaire,* leur ménager une entrevue, une réunion. Fig. *Ils étaient faits pour se rencontrer,* pour s'entendre, pour s'aimer.

3. Rejoindre, retrouver quelqu'un de manière concertée. *Le ministre accepte de rencontrer une délégation de syndicalistes. Les acteurs rencontreront le public à l'issue de la représentation.* Pron. *François I^{er} et Henri VIII se rencontrèrent au Camp du Drap d'or en 1520.*

Spécialt. Affronter un ennemi, un adversaire, s'opposer à lui. *La patrouille d'éclaireurs a rencontré un bataillon. L'équipe de France rencontrera l'équipe d'Angleterre ou, ellipt., la France rencontrera l'Angleterre.* Pron. *Les duellistes se rencontreront sur le pré.*

4. Intrans. Vieilli. Être bien ou mal servi par les événements ; deviner juste ou, au contraire, se tromper dans ses conjectures. *Il a bien rencontré en se mariant. Il a rencontré juste, il a mal rencontré dans ses prédictions.*

II. Se trouver devant quelque chose. **1.** Découvrir sur son passage, sur son chemin. *En creusant, ils ont rencontré des vestiges archéologiques. Les navigateurs rencontrèrent de forts courants.* CHASSE. *Les chiens ont rencontré le gibier ou, absolt., ont rencontré,* ils ont repéré la voie.

Fig. *Nous n'avons rencontré aucun obstacle. Je n'ai jamais rencontré une telle mauvaise foi. Rencontrer l'amour, la mort.* Par ext. *Le projet de réforme a rencontré une vive résistance.*

2. En parlant de ce qui est ou semble en mouvement. Entrer en contact, toucher, heurter. *Une météorite qui rencontre la Terre. L'étrave du navire a rencontré un iceberg. Le torrent a emporté tout ce qu'il rencontrait.* Pron. *Tous les diamètres d'un cercle se rencontrent en son centre.*

Prov. *Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas, voir Montagne.*

3. Constater la présence, l'existence de. *À cette altitude, on rencontre des vents violents. On rencontre pareil génie une fois par siècle.*

Pron. à valeur passive. *Ces plantes se rencontrent sous les climats chauds. Des adjectifs comme « faux », « droit » se rencontrent dans des emplois adverbiaux. Ce type de comportement se rencontre malheureusement de plus en plus.* Impers. *Il se rencontre, il existe, il se trouve. Il se rencontre peu de gens qui ont l'oreille absolue. Il s'est alors rencontré un homme pour incarner la nation.*

III. MARINE. *Rencontrer la barre* ou, absolt., *rencontrer*, manœuvrer la barre à l'inverse de ce que l'on vient de faire, pour annuler ou corriger le mouvement précédemment imposé à l'embarcation.

RENDANT, -ANTE n. XVI^e siècle. Participe présent substantivé de *rendre*.

DROIT. Ne se rencontre guère que dans l'expression *Le rendant compte*, désignant la personne qui, lors d'une reddition de compte, présente les éléments de sa gestion à l'oyant compte.

RENDEMENT n. m. XII^e siècle, au sens de « reddition ». Dérivé de *rendre*.

1. Ce que produit, rapporte un bien, une exploitation, une entreprise au regard d'une norme donnée, d'une unité prise comme référence ; rapport entre la production et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir (en ce sens, on emploie parfois *Productivité*). *Le rendement d'une terre. Augmenter le rendement d'une usine. Calculer le rendement d'une surface cultivée en quintaux à l'hectare. Le travail à la chaîne a permis d'améliorer le rendement dans cet atelier. Verser une prime de rendement.*

Spécialt. FINANCES. Rapport entre le bénéfice financier que l'on tire en un temps donné de capitaux investis ou placés et ces capitaux eux-mêmes. *Un bien immobilier d'un bon rendement, d'un rendement médiocre. Un placement d'un rendement de 4 %. Taux de rendement brut, net.* (On dit aussi *Rentabilité*.) – FISC. *Rendement d'un impôt*, ce qu'il rapporte après déduction des frais de collecte (on dit aussi *Productivité* ou *Produit de l'impôt*).

2. Par anal. PHYS. Rapport entre la quantité d'énergie ou de travail qu'un système ou un appareil restitue sous forme utilisable et la quantité qui lui a été fournie. *Rendement d'un transformateur, d'un accumulateur, d'un moteur, d'une chaudière. Le rendement thermodynamique d'une machine à vapeur, d'une turbine.* – CHIM. *Rendement d'une réaction*, rapport entre la quantité de produit réellement obtenue à la fin d'une réaction et la quantité qu'on obtiendrait si la réaction était complète et sans aucune perte.

3. HIPPISE. Avantage en distance, en temps, en poids, en points, etc. concédé à un concurrent qui doit affronter des adversaires de plus grande force, par opposition à *Handicap*. *Un rendement de distance.*

RENDETTER (SE) v. pron. XVII^e siècle. Dérivé d'*endetter*. S'endetter de nouveau.

RENDEZ-VOUS n. m. inv. XVI^e siècle. Impératif substantivé de *se rendre*, à la deuxième personne du pluriel.

1. Rencontre entre deux ou plusieurs personnes qui se sont engagées à se retrouver en un lieu convenu, à un jour et à une heure déterminés. *Proposer, fixer un rendez-vous. Décider d'un rendez-vous. Donner un rendez-vous, donner rendez-vous à quelqu'un. Prendre un rendez-vous, prendre rendez-vous avec quelqu'un. Manquer un rendez-vous. Être exact au rendez-vous. Le point de rendez-vous. Ce médecin reçoit sur rendez-vous. Rendez-vous de chantier*, rencontre sur un chantier entre l'architecte, le maître d'œuvre et les différents corps de métier pour constater l'avancement des travaux. *Rendez-vous amoureux. Maison de rendez-vous*, lieu de rencontre galante.

Par méton. Lieu fixé pour une rencontre. *Il n'y avait personne au rendez-vous. Le rendez-vous d'une escadre*, le point où elle doit se rassembler si elle vient à être dispersée. *Un rendez-vous de chasse*, le lieu où se retrouvent les chasseurs, les veneurs, les équipages ; la construction édifée pour ces rencontres. *François I^{er} fit transformer l'ancien château médiéval de Chambord en rendez-vous de chasse.*

Par anal. *Ces étangs sont à la saison le rendez-vous des oiseaux migrateurs.*

Titre célèbre : *Rendez-vous de juillet*, film de Jacques Becker (1949).

2. Par ext. Réunion, à intervalles réguliers, de personnes ayant une même activité, de mêmes intérêts ; le lieu où elles ont coutume de se retrouver. *Le rendez-vous annuel des philatélistes. Ce Salon est le rendez-vous des plus grands antiquaires. Sa maison était le rendez-vous de nombreux artistes.* Dans l'intitulé de manifestations, de colloques. *Les Rendez-vous de l'histoire, à Blois.*

RENDORMIR v. tr. (se conjugue comme *Dormir*). XII^e siècle. Dérivé d'*endormir*.

Endormir de nouveau quelqu'un qui s'était réveillé. *Rendormir un enfant en le berçant. Il a fallu rendormir le patient pour poursuivre l'opération.*

Pron. Se remettre à dormir. *Elle ne s'est pas rendormie avant le petit matin.*

RENDRE v. tr. et pron. (se conjugue comme *Attendre*). X^e siècle. Issu du latin populaire **rendere*, altération du latin classique *reddere*, « donner en retour, s'acquitter », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière, et de *dare*, « donner ».

Rendre s'emploie dans nombre de locutions et expressions qui, dans la plupart des cas, sont expliquées au mot principal.

I. V. tr. A. Donner, restituer quelque chose à quelqu'un. 1. Remettre à une personne une chose qui lui appartient ou lui revient. *Rendre à un ami le livre, l'argent qu'on lui a emprunté. Rendre la monnaie. Rendre son devoir au professeur.* Fig. *Je lui ai rendu ma confiance.*

Loc. et expr. fig. *Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, lui retourner ses mauvais procédés. *Rendre à quelqu'un sa parole*, le dégager de sa promesse. *Rendre son tablier*, quitter sa place, démissionner. *Rendre son âme à Dieu*, mourir. MARINE. *Rendre le quart*, se dit de l'officier qui confie le service de quart à celui qui le prend. – RADIOPH. TÉLÉV. *Rendre l'antenne*, clore une intervention ou une émission pour laisser place à une autre.

Expression tirée de l'Évangile et devenue proverbiale. *Il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*, il faut attribuer à chacun ce qui lui est dû.

Par ext. Se dit aussi à propos de personnes. *Rendre un enfant disparu à sa famille. Je vous rends à vos amis, à votre interlocuteur*, se dit à une personne qu'on a un temps soustrait à une conversation.

Vieilli. Faire parvenir ou faire porter à. *Il m'a rendu des marchandises et doit me les rendre à Marseille.*

2. Faire recouvrer à une personne, à un animal, à une chose ce qu'ils ont perdu. *Rendre la santé, la vue. Rendre l'appétit. Ce régime lui a rendu des forces. Rendre la liberté à un oiseau. Cette nouvelle lui a rendu l'espoir, lui a rendu courage. Ce jugement lui a rendu son honneur. La restauration de ce tableau lui a rendu son éclat.* Par exag. *Vous me rendez la vie.*

Par méton. *Rendre un soldat à la vie civile. Rendre une église au culte.*

3. Donner en retour quelque chose d'équivalent à ce qu'on a reçu. *Rendre coup pour coup. Rendre un baiser, un salut, une invitation. Rendre à quelqu'un sa visite*, aller le voir après l'avoir reçu. Par affaibl. *Rendre visite à quelqu'un*, lui faire une visite, même si on ne l'a pas reçu auparavant.

Par ext. *Elle le déteste et il le lui rend bien. Dieu vous le rende, Dieu vous le rendra au centuple*, formules de piété exprimant la gratitude.

Loc. *Rendre le bien pour le mal*, répondre par la douceur à un mauvais procédé. *Rendre la pareille, rendre la politesse à quelqu'un*, lui faire subir le même traitement que celui dont il vous a gratifié, user du même procédé à son égard. *Le rendre tout chaud* (vieilli), se venger promptement ou faire une répartie vive. *Rendre avec usure*, au-delà de ce qu'on a reçu (le plus souvent en mauvaise part).

4. S'acquitter d'un devoir, d'une obligation qu'imposent la civilité, les usages ou la loi (surtout dans des locutions). *Rendre un culte à un dieu. Rendre gloire à Dieu. Rendre grâce au ciel. Rendre ses respects à quelqu'un. Il lui rend des soins empressés. Rendre les derniers devoirs à un ami*, assister à ses funérailles. *Rendre honneur à une personne*, reconnaître publiquement son mérite. *Rendre les honneurs à un chef d'État*, l'honorer par le cérémonial convenant à son rang. *Rendre service à un voisin. Être décoré pour services rendus à la patrie. Rendre des comptes à quelqu'un*, se justifier. *Rendre à quelqu'un de bons offices, de mauvais offices*, le servir ou le desservir par ses actions ou par ses propos.

5. Livrer, céder quelque chose à un ennemi, à un adversaire. *Les vivres venant à s'épuiser, le gouverneur a rendu la place à l'ennemi.* Loc. *Rendre son épée*, s'avouer vaincu et se constituer prisonnier. *Rendre les armes*, capituler et, fig., cesser de débattre, de discuter. ÉQUIT. *Rendre la bride, rendre la main à un cheval*, détendre les rênes. Ellipt. *Rendre et reprendre. Arrêter et rendre*, voir *Arrêter*.

Spécialt. JEUX. SPORTS. Consentir un avantage à un adversaire jugé plus faible. *Rendre des points à un adversaire.* Au jeu d'échecs. *Rendre une tour, un fou*, s'en priver volontairement pour équilibrer les chances de la partie. Dans les courses hippiques. *Ce cheval rend quinze livres, cinquante mètres*, on lui a imposé ce handicap de poids, de distance. Par anal. *Ce boxeur rend six kilos à son adversaire*, il pèse six kilos de moins. Fig. *Rendre des points à quelqu'un*, être ou se croire plus fort que lui.

B. Produire quelque chose. 1. Fournir, donner ; rapporter. *Ces arbres fruitiers n'ont rien rendu cette année. Ce commerce rend à peine de quoi couvrir nos frais.* Intrans. *Cette affaire rend bien.*

Spécialt. *Rendre un son*, émettre un son. *Ces cloches rendent un son grave.* Absolt. En parlant de la façon dont un objet remplit sa fonction. *Les bandes de ce billard rendent ou ne rendent pas*, renvoient bien ou mal les boules. *Cette toile rendrait mieux dans un autre éclairage*,

produirait un plus bel effet. *Un cordage qui rend*, se dit, en termes de marine, d'un cordage qui s'étire lorsqu'il est fortement tendu. Par anal. ÉQUIT. *Ce cheval rend à la main*, obéit au mouvement de la main.

2. Rejeter, expulser quelque substance. *Ces oranges rendent beaucoup de jus. Faire dégorgé des concombres pour qu'ils rendent leur eau.*

En parlant d'un être vivant. *Rendre du sang par le nez. Rendre de la bile. Rendre un aliment, un remède*, le vomir. Ellipt. et fam. *Le malade a rendu plusieurs fois.*

Expr. fig. *Rendre tripes et boyaux* (pop.), être pris de vomissements violents. *Rendre gorge*, voir *Gorge*. *Rendre l'esprit, l'âme, rendre un dernier soupir, rendre son dernier souffle*, mourir. Par anal. *Le moteur a rendu l'âme.*

3. Émettre, prononcer. *Rendre un avis. L'expert a rendu ses conclusions. Un arrêt rendu par le Conseil d'État. Rendre un jugement, une sentence. Rendre des oracles.*

Loc. *Rendre la justice, rendre justice*, voir *Justice*. *Rendre raison*, voir *Raison*. *Rendre compte de quelque chose*, en faire le rapport. Pron. *Se rendre compte de quelque chose*, s'en apercevoir. *Elles se sont rendu compte de votre départ ou, moins bien, que vous étiez parti.*

4. Exprimer, traduire. *Rendre clairement, nettement sa pensée. Ce mot rend mal mon idée.* Pron. à valeur passive. *Les idiotismes ne peuvent se rendre dans d'autres langues.*

Par ext. Reproduire, représenter ce qui est dans sa spécificité, dans ses nuances. *Ce portrait rend parfaitement l'expression du modèle. Rendre par la peinture les jeux et les effets de la lumière. Le film « Hôtel du Nord », de Marcel Carné, rend bien l'atmosphère du Paris populaire de l'entre-deux-guerres.*

C. Avec un complément d'objet direct accompagné d'un attribut. Faire devenir tel ; être cause qu'une personne, une chose passe d'un état à un autre. *Ce mistral le rend fou. Cette action le rendra illustre. L'expérience les a rendues plus prudentes. Un rien le rend heureux.* Avec ellipse du complément d'objet quand il a une valeur générale. *L'usage immodéré des baladeurs peut rendre sourd. De telles rumeurs rendent soupçonneux.*

Des congères rendent la route impraticable. La promulgation des lois les rend exécutoires. La nouvelle n'a pas encore été rendue publique.

II. V. pron. 1. Se soumettre, céder. *Les assiégés furent contraints de se rendre à l'ennemi, de se rendre. Ils se sont rendus sans coup férir. La Garde meurt et ne se rend pas*, mot attribué au général Cambronne s'adressant aux Anglais qui demandaient sa reddition, à Waterloo.

Fig. *Se rendre à la raison, à l'évidence. Se rendre aux prières, aux arguments de quelqu'un. Je n'arriverai pas à la convaincre, je me rends, j'y renonce. C'est un opiniâtre, il ne se rend jamais.*

Spécialt. VÈN. En parlant de l'animal épuisé par une poursuite, renoncer à lutter.

2. Aller en quelque lieu. *Il se rendra à Lyon. Je me suis rendu à son chevet. Se rendre à une fête, à une invitation.*

Loc. *Se rendre aux ordres d'un chef*, venir prendre auprès de lui ses instructions. *Se rendre à son devoir*, aller au lieu où le devoir appelle et, fig., se conformer à ses obligations.

3. Suivi d'un attribut. Passer d'un état à un autre de son propre fait. *À force d'excès, elles se sont rendues malades. Il veut se rendre intéressant. Se rendre ridicule. Se rendre utile. Se rendre complice d'un vol.*

Expr. *Se rendre maître de*, voir *Maître*.

*RENDU, -UE adj. et n. XIII^e siècle. Participe passé de *rendre*.

I. Adj. 1. Qui est remis à son destinataire, transporté jusqu'à sa destination (vieilli). *Une marchandise rendue à domicile.*

Se dit aussi aujourd'hui d'une personne, dans des emplois familiers ou régionaux. *Par ce chemin, nous serons plus vite rendus, plus vite arrivés. À peine rendu, il fut informé de la situation.*

2. Vieilli. Qui est recru de fatigue, harassé. *Leur attelage était rendu. Je suis rendu, je ne saurais faire un pas de plus.*

3. En composition. *Compte rendu*, voir ce mot.

II. N. m. 1. Ce qu'on donne en retour. Seulement dans la locution figurée *Un prêté pour un rendu*, un mauvais tour par lequel on se venge (on a dit aussi *Un prêté rendu*).

2. COMMERCE. Marchandise que l'acheteur retourne au vendeur parce qu'il n'en est pas satisfait, et qui donne lieu à un échange ou à un remboursement (on dit aussi *Retour*).

3. BX-ARTS. Effet de réalité, qualité d'exécution atteints par un artiste dans la représentation de son modèle. *Le rendu d'un dessin, d'un portrait, d'une sculpture. Admirer le rendu des draperies. Un beau rendu.* Par anal. *Soigner le rendu d'une photographie en retravaillant les contrastes.*

RENDURCIR v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*endurcir*.

Rendre plus dur ce qui l'était déjà. *La trempe rendurcit le fer.*

***RENDZINE** (*en* se prononce *in* ou *én'*) n. f. XX^e siècle. Mot polonais, de même sens.

PÉDOLOGIE. Sol peu épais et caillouteux formé, généralement en climat sec, sur des éboulis ou sur des roches calcaires qui se désagrègent facilement. *La garrigue des régions méditerranéennes se développe sur des rendzines.*

RÊNE n. f. XI^e siècle. Issu du latin populaire **retina*, de même sens, lui-même dérivé de *retinere*, « retenir ».

Chacune des lanières de cuir qui s'attachent aux anneaux du mors et que l'on tient en main pour placer son cheval, le diriger et en régler les allures. *Le plus souvent, les rênes sont cousues ensemble ou reliées entre elles par une boucle. Laisser flotter, raccourcir les rênes de son cheval. Rênes de bride, les deux rênes fixées au mors de bride, par opposition aux rênes de filet, les deux rênes fixées au mors de filet. Monter à quatre rênes. Monter à deux rênes, n'utiliser que les rênes de filet. Rêne du dedans, rêne du dehors, voir *Dedans, Dehors*. Effet de rênes, action de la main qui permet au cavalier de conduire son cheval. Il existe cinq principaux effets de rênes. Marcher rênes longues, laisser aller sa monture à sa guise.*

En parlant des chevaux attelés. *Tenir les rênes de son attelage.* (En ce sens, on dit plutôt *Guides*.)

Expr. *Prendre la cinquième rêne*, se rattraper aux crins du cheval pour ne pas tomber. Fig. *Prendre, tenir, abandonner*, etc. *les rênes de l'État, d'une entreprise*, la direction de l'État, d'une entreprise.

RENÉGAT, -ATE n. XV^e siècle. Emprunté de l'italien *rinnegato* ou de l'espagnol *renegado*, de même sens, participes passés de *rinnegare* ou *renegar*, l'un et l'autre issus du latin populaire *renegare*, « récuser ».

Personne qui a renié sa religion (s'est d'abord employé pour désigner ceux qui abjuraient la religion chrétienne pour embrasser une autre foi).

Fig. et pej. Celui, celle qui renie ses opinions, ses convictions, qui trahit son parti ou sa patrie. *On le traita de renégat après sa défection.*

***RENÉGOCIATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *négociation*.

Action de négocier de nouveau. *La renégociation d'un contrat.*

***RENÉGOCIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XX^e siècle. Dérivé de *négociier*.

Reprendre les clauses ou les termes d'un accord, d'une convention issus d'une négociation antérieure. *S'engager à renégocier un traité. Renégocier le taux d'intérêt de son crédit.*

RÉNETTE n. f. Voir *Rainette I*.

RÉNETTER v. tr. Voir *Raineter*.

RENFAÎTAGE ◇ n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *renfaîter*.

BÂT. Action de réparer la faite d'un toit ; résultat de cette action.

RENFAÎTER ◇ v. tr. XVI^e siècle, *renfester*. Dérivé d'*enfaîter*.

BÂT. Réparer la faite d'un toit. *Renfaîter une toiture.*

***RENFERMÉ, -ÉE** adj. et n. Attesté au XVII^e siècle. Participe passé de *renfermer*.

1. Adj. Se dit d'une personne qui exprime peu ses sentiments, ses émotions, ses pensées. *Un enfant renfermé.* Par ext. *Un caractère renfermé. Il est d'un naturel renfermé.*

2. N. m. Odeur désagréable qui s'installe dans un lieu où l'air n'entre pas, ne circule pas, et qui imprègne ce qui s'y trouve. *Une maison de campagne qui sent le renfermé.*

***RENFERMEMENT** n. m. Attesté au XIX^e siècle. Dérivé de *renfermer*.

Action de renfermer une personne, un animal (rare) ; le fait de se renfermer. *Le renfermement d'un prisonnier. Renfermement sur soi-même.*

RENFERMER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*enfermer*.

1. Enfermer de nouveau. *Cet animal s'était échappé, on l'a repris et renfermé.*

2. Enfermer étroitement (vieilli). *Renfermer des prisonniers dangereux dans un cachot. Renfermer des papiers dans un coffre.*

Fig. *L'exercice de ce droit fut renfermé dans d'étroites limites.* Surtout pron. *Se renfermer dans le mutisme. Se renfermer en soi-même, se recueillir. Se renfermer sur soi-même, fuir la compagnie d'autrui.*

Spécialt. ÉQUIT. *Renfermer un cheval*, bien le tenir de la main et des jambes (s'emploie le plus souvent péjorativement lorsque le cavalier abuse des aides).

En parlant d'une chose. Contenir. *Ce musée renferme des chefs-d'œuvre du quattrocento. Le sous-sol de cette région renferme des richesses minérales insoupçonnées.* Fig. *Cette phrase renferme un sens caché.*

RENFILER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*enfiler*.

Enfiler de nouveau. *Renfiler une aiguillée de coton. Renfiler des perles. Renfiler les passants d'un rideau sur une tringle. Renfiler un chandail.*

RENFLAMMER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*enflammer*.

Enflammer de nouveau. *Renflammer des brindilles.* Pron. *Les tisons qu'on croyait éteints se renflammèrent.*

Fig. *Renflammer l'imagination.* Pron. *Ses sens se renflammèrent.*

***RENFLÉ, -ÉE** adj. XVIII^e siècle. Participe passé de *renfler*.

Qui présente, en quelque endroit de sa hauteur ou de sa longueur, une augmentation de son volume, une partie plus ou moins bombée. *Le bourdon est un insecte à*

l'abdomen renflé. Le pied de l'amanite est renflé à la base. Le centre renflé d'un bouclier s'appelle l'ombon. ARCHIT. *Colonne renflée*, dont le fût est plus épais vers le tiers de sa hauteur.

RENFLEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *renfler*.

Le fait de devenir plus gros, plus volumineux. *Le renflement des voiles sous l'effet du vent.* Par anal. *Renflement du son, de la voix.*

Par méton. Partie renflée, bombée. *La tige de cette plante a plusieurs renflements.* ANAT. *Renflement cervical, renflement lombaire*, portion renflée de la région cervicale, lombaire de la moelle épinière.

RENFLER v. tr. XVI^e siècle, au sens de « souffler de nouveau ». Dérivé de *enfler*.

Rendre plus gros, plus volumineux. *Un oiseau qui renfle ses plumes. Le potier renfle la panse du vase.* Par anal. *Un chanteur qui renfle sa voix.*

Intrans. ou pron. *La rivière renfle, les eaux se renflent.*

RENFLOUAGE ou **RENFLOUEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *renflouer*.

MARINE. Action de renflouer un vaisseau ; résultat de cette action. *Le renflouage d'une épave.*

Fig. *Le renflouement d'une banque.*

RENFLOUER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé du normand *flouée*, « flot ».

MARINE. Remettre à flot un bâtiment qui a coulé ou s'est échoué. *La marée montante avait renfloué le navire.*

Fig. Rétablir une personne, une entreprise qui connaît des difficultés financières dans une situation favorable. *Son affaire est déficitaire, il a besoin d'être renfloué.* Pron. *Emprunter de l'argent pour se renflouer.*

RENFORCEMENT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *renfoncer*.

1. Action d'enfoncer de nouveau ou plus avant ; résultat de cette action. *Le renforcement d'un pieu, d'un clou.*

Fig. et litt. Blessure, piqûre d'amour-propre. *Subir un renforcement.*

2. Partie située en retrait dans l'épaisseur d'une paroi, d'un mur. *S'abriter dans le renforcement d'une porte cochère. Les renforcements formés par les caissons d'une voûte, d'un plafond.*

3. TYPOGR. Action de placer un blanc au début d'une ligne pour rompre l'alignement du texte ; ce blanc lui-même, par lequel commence la première ligne d'un paragraphe. *L'ajout de renforcements a rendu l'article plus lisible.*

RENFORCER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XIV^e siècle. Dérivé de *enfoncer*.

Enfoncer de nouveau ou plus avant. *Renforcer son chapeau sur sa tête. Renforcer le bouchon d'une bouteille. Renforcer un piquet, une cheville.* Fig. *Je lui renforcerais mensonges dans la gorge.*

Pron. *Se renforcer sous ses couvertures.* Fig. *Il s'est renforcé dans son chagrin.*

Au participe passé, adjt. *Avoir les yeux renforcés*, logés profondément sous l'arcade sourcilière.

Spécialt. TYPOGR. *Renforcer une ligne*, la faire commencer, en retrait de l'alignement du texte, par un ou plusieurs blancs pour marquer l'alinéa.

***RENFORÇATEUR, -TRICE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *renforcer*.

Qui rend plus fort, plus intense. Surtout dans des emplois techniques. PHOT. *Un bain renforçateur* ou, ellipt. et subst., *un renforçateur*, un bain servant à augmenter les contrastes d'un tirage noir et blanc. – INDUSTRIE ALIMENTAIRE. Subst., au masculin. Substance qu'on ajoute à certaines préparations pour leur donner plus de goût. – MÉD. *Écran renforçateur*, qui transforme les rayons X en lumière visible, bleue ou verte, à laquelle les émulsions photographiques sont plus sensibles. – PSYCHOL. Subst., au masculin. Stimulus qui, dans un processus de conditionnement, rend plus rapide, plus fréquente ou plus forte la réponse attendue. *La nourriture est un renforçateur très couramment utilisé pour le dressage des animaux.*

RENFORCEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *renforcer*.

1. Le fait de donner ou d'acquérir plus de solidité, de résistance ; l'état qui en résulte. *Le renforcement d'une poutre par des barres d'acier. Le renforcement d'une garnison*, l'augmentation de ses effectifs.

Fig. *Renforcement de l'autorité, des pouvoirs du Parlement. Le renforcement de l'exécutif. Un renforcement des contrôles.*

2. Le fait de donner ou de prendre plus de puissance, d'intensité ; l'état qui en résulte. *Renforcement de la voix, du son.* Spécialt. PHOT. *Renforcement d'un cliché*, accroissement des contrastes qui permet d'avoir un tirage de meilleure qualité, pour corriger les défauts de la prise de vue. – LINGUIST. Adjonction à un terme d'un autre terme, d'un autre élément qui lui donne plus de force. *Le renforcement en ancien français de la négation « ne » par les mots « pas », « point », « mie », « goutte ».* *L'adverbe français « assez » est issu du renforcement en latin populaire de l'adverbe « satis » par la préposition « ad ».* – PSYCHOL. Dans un processus de conditionnement, ajout ou retrait d'un stimulus qui amplifiera la réponse attendue. *Renforcement positif, renforcement négatif.*

RENFORCER v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). XII^e siècle, *renforcier*. Dérivé de l'ancien français *enforcier*, « rendre plus fort ».

1. Rendre plus solide, plus résistant. *Renforcer un mur, une voûte. Renforcer la quille d'un navire. Une porte renforcée par un blindage. Renforcer les coudes d'une veste avec des pièces de cuir. De la toile renforcée. Une reliure aux coins renforcés.* Pron. *Ses défenses immunitaires se renforcent de jour en jour.*

A propos d'un groupe humain dont on augmente l'effectif, auquel on attribue davantage de moyens. *Une division d'infanterie renforcée d'une formation d'hélicoptères. Le service d'ordre a été renforcé.* Pron. *La commission des Affaires étrangères s'est renforcée en nombre et en qualité.*

Fig. *Renforcer la discipline. Ce parti n'est pas sorti renforcé du scrutin. De tels arguments renforcent nos convictions* ou, par méton., *nous renforcent dans nos convictions.* Pron. *Cet usage s'est renforcé avec le temps.*

2. Donner plus d'intensité, d'éclat, de vigueur à quelque chose ; accentuer, accroître. *Dans cet adagio, les bois renforcent les cordes. Renforcer les ombres, les ors d'un tableau. Renforcer les contrastes d'un dessin.* Pron. *Le vent s'est soudainement renforcé.*

LINGUIST. « *Celui-ci* », « *celui-là* » sont des formes renforcées du pronom démonstratif « *celui* ». « *Avant* », renforcé par « *au* » et « *par* », a donné « *auparavant* ».

Fig. *Renforcer des soupçons. Cela n'a fait que renforcer son ambition. Son voyage à Rome a renforcé son goût pour le latin.* Pron. *Sa méfiance s'est renforcée.*

***RENFORMIR** v. tr. XVII^e siècle. Réfection de l'ancien verbe *renformer*, « remettre en état », avec influence de *crépir*.

BÂT. Réparer un mur de moellons en remplaçant les pierres manquantes et en appliquant une couche épaisse de mortier qu'on recouvre ensuite d'enduit.

***RENFORMIS** n. m. XVII^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *renformer*, « remettre en état ».

BÂT. Opération qui permet de renformir un mur ; mortier appliqué à cet effet.

RENFORT n. m. XIV^e siècle, au sens d'« enchère » ; XV^e siècle, au sens de « doublure ». Déverbal de *renforcer*.

1. MILIT. Augmentation des effectifs, des moyens mis à la disposition d'une force armée ; le personnel, le matériel employé à cet effet. *Un renfort d'infanterie. Renfort aérien. Envoyer des renforts* ou, au singulier avec une valeur collective, *du renfort. Les assiégés demandaient du renfort.* Par ext. *Les vigneron ont besoin de renfort pour les vendanges.*

Loc. adv. *En renfort. Des policiers, des médecins viendront en renfort.*

2. TECHN. Élément, pièce que l'on met en place pour en consolider d'autres, pour augmenter leur résistance. *Renfort de charpente, de tenon. Fixer une plaque de métal sur une poutre en bois pour servir de renfort. Doubler une voile par des renforts.*

3. Loc. adj. *De renfort*, qui vient en soutien. *Des troupes de renfort. Cordage de renfort. Pièce, latte de renfort. Cheval de renfort*, que l'on ajoutait à un attelage dans les passages difficiles.

Loc. prép. Fig. *À grand renfort de*, en recourant largement à. *Mener campagne à grand renfort de promesses.*

***RENFOURCHER** v. tr. XIV^e siècle. Dérivé d'*enfourcher*.

Enfourcher de nouveau. *Renfourcher sa monture, sa bicyclette.*

***RENFOURNER** v. tr. XIV^e siècle. Dérivé d'*enfourner*.

Remettre au four. *Renfourner du pain pour en achever la cuisson.*

RENFRAGMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *renfrogner*.

Le fait de se renfrogner ; mine mécontente que présente une personne. (On trouvait aussi *Refrognement*.)

RENFRONGER (SE) v. pron. XV^e siècle, *refrogner*. Dérivé de l'ancien français *frogner*, « froncer la bouche, renâcler », lui-même tiré du gaulois **frogna*, « narines, naseaux ».

Contracter son visage sous l'effet du mécontentement, en signe de mauvaise humeur. *En présence de certains visiteurs, il se renfrogne.* Par méton. *Ses traits se renfrognaient.* Au participe passé, adjt. *Afficher un air renfrogné.*

(On trouvait aussi (*se*) *Refrogner*.)

RENGAGEMENT n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *rengager*.

Action de rengager ou de se rengager. S'emploie surtout dans le domaine militaire. *Ce soldat a signé son rengagement dans le même corps.*

(On dit aussi *Réengagement*.)

RENGAGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XV^e siècle. Dérivé d'*engager*.

1. Mettre de nouveau en gage. *Rengager sa montre, ses meubles.* Fig. *Rengager sa responsabilité.*

2. Faire entrer, faire pénétrer de nouveau. *Rengager la clef dans la serrure. Rengager son pied dans l'étrier.*

Pron. *Le véhicule s'est rengagé sur l'autoroute.* Fig. *Ils se sont rengagés dans cette entreprise.*

3. Recommencer, reprendre. *Rengager des dépenses. Tenter de rengager la conversation. Rengager la partie après un arrêt de jeu.* Pron. *Le combat se rengagea à l'aube.*

4. Reprendre quelqu'un à son service, lui redonner un contrat. *Rengager un ancien employé. Cette comédienne a été rengagée dans la troupe.* Pron. *Pour bénéficier de ce tarif, il faut se rengager pour douze mois, il faut renouveler pour cette durée le contrat qu'on avait souscrit.*

MILIT. Intrans. ou pron. Signer un nouvel engagement à la fin de son contrat. *Ce soldat vient de rengager ou de se rengager. Engagez-vous, rengagez-vous ! Il s'est rengagé dans la Légion étrangère.* Au participe passé, adjt. *Un sous-officier rengagé.*

(On dit aussi *Réengager*.)

RENGAINE n. f. XVII^e siècle, au sens de « refus » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Déverbal de *rengainer*.

Fam. Propos répété à satiété, ressassé. *Il nous rebat les oreilles avec cette rengaine. Avec ce candidat, c'est toujours la même rengaine.*

Par ext. Chanson, air de musique très connus, devenus banals ou lassants. *La radio diffusait de vieilles rengaines.*

RENGAINER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*engainer*.

Remettre une arme dans sa gaine, son fourreau, son étui. *Rengainer un poignard, un pistolet, une épée* ou, absol., *rengainer. L'ordre fut donné à l'escadron de rengainer.*

Fig. et fam. Suspendre ou réprimer des paroles ; taire un avis qu'on juge préférable de garder pour soi. *Rengainer ses reproches. Rengainer un conseil.*

***RENGORGEMENT** n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *rengorger*.

Le fait de se rengorger ; attitude par laquelle une personne soucieuse de se faire valoir exprime sa fierté, son orgueil.

RENGORGER (SE) v. pron. (se conjugue comme *Bouger*). XV^e siècle. Dérivé d'*engorger*.

Avancer le buste en rejetant la tête en arrière pour faire valoir sa gorge, sa tournure (vieilli). *Voyez comme elle se rengorge quand on la regarde. Un prétentieux qui se rengorge.*

Par anal. *Le paon, le pigeon, le dindon se rengorgent.*

Par ext. Adopter des airs avantageux, une attitude suffisante marquant la haute opinion que l'on a de soi. *Il se rengorgea à l'énoncé de ses succès.*

RENGRAISSER v. tr. XII^e siècle, *rengresser*. Dérivé d'*engraisser*.

Engraisser de nouveau. *On a reengraissé ce cheval avec du son.* Intrans. *Depuis qu'il est au bon air, il a bien reengraissé.*

RENGRÈNEMENT n. m. XVI^e siècle, au sens de « remettre du grain » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *rengrener*.

Action de rengrener.

RENGRENER v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XVI^e siècle, au sens de « remettre du grain » ; XVII^e siècle, aux sens actuels. Dérivé d'*engrener II*.

1. MÉCAN. Engager de nouveau les crans, les dents d'un mécanisme les uns dans les autres. *Rengrener les pignons*.

2. MONNAIES. Remettre sous le balancier, pour une nouvelle frappe, les pièces, les médailles dont l'empreinte est mal venue, de façon que les reliefs obtenus rentrent exactement dans les creux des coins. Par ext. *Vérifier un poinçon en le faisant rengrener*, en s'assurant qu'il rentre précisément dans le creux de la matrice.

(On trouve aussi *Rengréner*.)

RENIEMENT n. m. XII^e siècle, *reneiement*. Dérivé de *renier*.

Action de renier. *Le reniement de saint Pierre a inspiré de nombreux peintres, comme Georges de La Tour, le Caravage ou Rembrandt. Le reniement d'une promesse. Son parti ne lui a pas pardonné ses reniements*.

RENIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). IX^e siècle. Emprunté du latin populaire **renegare*, « récuser », lui-même dérivé de *negare*, « nier ».

1. RELIG. CHRÉTIENNE. *Renier Dieu* ou, absolt. et vieilli, *renier*, abjurer sa religion. *Le juron « jarnidieu ! » est une altération de « je renie Dieu »*. *Il a subi le martyre plutôt que de renier*.

Par ext. Blasphémer.

2. Déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît pas une personne. *Saint Pierre renia Jésus par trois fois avant que le coq chantât*.

Par ext. Rompre les liens qui unissent à quelqu'un, le rejeter. *Renier ses parents. Dans « L'Avare » de Molière, un fils est renié par son père*. Vieilli. *Renier quelqu'un pour son ami*, ne plus le considérer comme tel.

Pron. *Se renier*, abandonner ses convictions, revenir sur ses déclarations.

3. Ne plus reconnaître quelque chose pour sien, le désavouer. *Renier ses origines. Renier ses opinions, ses engagements. Je ne renie rien de ce que j'ai dit. Renier une promesse*, ne pas l'honorer.

***RENIFLARD** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *renifler*.

1. TECHN. Soupape placée sur une conduite, qui, lorsque se crée une différence entre la pression interne et la pression atmosphérique, s'ouvre automatiquement pour laisser entrer l'air. *Poser un reniflard sur une canalisation d'évacuation des eaux usées*.

2. MÉCAN. Pièce montée sur le carter d'un moteur à explosion, qui évacue à l'extérieur les vapeurs d'huile de graissage. *Les reniflards sont aujourd'hui remplacés par des dispositifs de recyclage non polluants*.

RENIFLEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *renifler*.

Action de renifler ; bruit produit par une personne ou un animal qui renifle.

RENIFLER v. intr. et tr. XVI^e siècle. Dérivé de l'ancien français *nifler*, « renifler », lui-même tiré d'un radical onomatopéique **niff-*.

I. V. intr. Aspirer par le nez les mucosités qui l'encombrent. *Cet enfant est enrhumé, il renifle*.

Se dit aussi d'un animal qui aspire bruyamment l'air par les naseaux, en signe de peur, de défi, de colère. *Cheval, taureau qui renifle*.

Loc. fig. et vieilli. *Renifler sur une chose*, manifester de la répugnance pour elle. *Cet enfant renifle sur sa soupe*.

II. V. tr. I. Faire pénétrer dans le nez une substance, une drogue en l'aspirant. *Renifler une prise de tabac. Renifler de l'éther. Renifler de la cocaïne*.

2. Sentir pour déceler, pour reconnaître une odeur, flairer (surtout en parlant des animaux). *Les porcs truffiers reniflent le sol pour y trouver les champignons*. Pron. *Deux chiens qui se reniflent*.

Fig. et fam. Pressentir instinctivement, subodorer. *Il avait reniflé une bonne affaire*.

RENIFLERIE n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *renifler*.

Vieilli. Habitude de renifler. *Tout le monde s'écarte de lui à cause de sa reniflerie*.

RENIFLEUR, -EUSE n. et adj. XVI^e siècle. Dérivé de *renifler*.

1. N. Rare. Celui, celle qui renifle, qui a l'habitude de renifler.

2. Adj. Qui a la capacité, la propriété de détecter certaines odeurs. S'emploie surtout dans la locution *Chien renifleur*, dressé à déceler la présence de substances prohibées. *Les chiens renifleurs des services des douanes*.

***RÉNIFORME** adj. XVIII^e siècle. Composé de *réni-*, tiré du latin *renes*, « les reins », et de *forme*.

Qui a la forme d'un rein. *La graine du haricot est réniforme. Feuille réniforme*.

***RÉNINE** n. f. XX^e siècle. Issu du latin *renes*, « les reins ».

PHYSIOL. Enzyme protéolytique sécrétée par le rein, qui concourt à la formation d'une hormone hypertensive à partir d'une substance produite par le foie, et participe ainsi à la régulation de la pression artérielle.

RÉNITENCE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *rénitent*.

MÉD. Caractère de ce qui est rénitent. *La rénitence d'un abcès. Rénitence musculaire*.

RÉNITENT, -ENTE adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin *renitens*, participe présent de *reniti*, « résister, faire effort contre », lui-même dérivé de *niti*, « s'appuyer contre ; s'efforcer ».

MÉD. Qui offre une certaine résistance à la pression du doigt, tout en donnant une impression d'élasticité. *Tissus rénitents. Tumeur rénitente*.

RENNE n. m. XVI^e siècle, *reen*. Emprunté du suédois ou du norvégien *ren*, de même sens.

Mammifère ruminant de la famille des Cervidés, vivant à l'état sauvage ou domestique dans les régions froides de l'hémisphère Nord, et dont les bois, portés par la femelle comme par le mâle, sont aplatis et dentelés. *Le renne d'Amérique du Nord et de Sibérie est également appelé « caribou »*. *Dans l'imagerie populaire, le traîneau du père Noël est tiré par des rennes*.

RENOM n. m. XII^e siècle. Déverbal de *renommer*.

Avis, positif ou négatif, que le public a d'une personne ou d'une chose ; réputation. *Un avocat d'excellent renom, de médiocre renom. Ce restaurant a acquis un grand renom*.

S'emploie surtout absolument, dans un sens favorable. *Cela lui a donné quelque renom, n'a fait qu'accroître son renom. Ce musée a contribué au renom de la ville*. Loc. adj. *De renom, en renom*, de grande réputation. *Un chef d'orchestre, un historien de grand renom. Une villégiature en renom*.

***RENOMMÉ**, **-ÉE** adj. XI^e siècle, *renumé*. Participe passé de *renommer*.

Qui est connu pour ses actions, sa valeur ; qui jouit dans l'opinion d'une réputation élogieuse. *Un guerrier renommé pour ses faits d'armes. Un savant, un artiste renommé. La porcelaine et les émaux de Limoges sont très renommés. Lyon est renommé pour sa gastronomie.*

RENOMMÉE n. f. XII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *renommer*.

1. Réputation, bonne ou mauvaise, largement répandue dans l'opinion publique. *La renommée d'un médecin, d'un écrivain. Un personnage de sinistre renommée.*

DROIT. *Preuve par commune renommée*, qui résulte de déclarations fondées sur la notoriété publique, par opposition au témoignage reposant sur une connaissance personnelle des faits.

Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, l'estime publique est préférable à la richesse.

S'emploie surtout absolument, dans un sens favorable. *Se forger, se bâtir une renommée. Sa renommée grandit. Noircir, flétrir, ternir la renommée de quelqu'un. Rien ne*

put égaler la renommée qu'eut Pasteur en son temps. La renommée d'une entreprise, d'une école.

2. Opinion commune qui fait connaître les actes, les faits, les événements remarquables, répand l'éloge ou le blâme sur quelqu'un. *J'en ai été instruit par la renommée.*

Spécialt. Souvent avec une majuscule. Figure mythologique et allégorique incarnant cette opinion commune sous les traits d'une déesse ailée embouchant la trompette ; œuvre d'art représentant cette figure. *Selon les Anciens, la Renommée a cent yeux, cent bouches et cent oreilles. Peindre, graver une Renommée. « La Renommée montée sur Pégase » du sculpteur Coysevox. Dans le style oratoire et poétique. La renommée publie ses victoires. Sur les ailes de la renommée. Georges Brassens a chanté « Les Trompettes de la renommée ».*

RENOMMER v. tr. XI^e siècle, au sens de « nommer souvent et avec éloge ». Dérivé de *nommer*.

1. Vieilli. Célébrer, glorifier. *Un héros qu'on renomme en tous lieux.*

2. Nommer, élire de nouveau. *Il a été renommé conseiller. On l'a renommé à ce poste.*

ABONNEMENTS

NUMÉRO d'édition	TITRE	TARIF abonnement annuel France *
13	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS Un an	Euros 214,60

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination
* Arrêté du 17 décembre 2013 publié au *Journal officiel* du 19 décembre 2013

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
STANDARD : **01-40-58-75-00** – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : **01-40-15-70-10** – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : **01-40-15-72-75**

Le numéro : 6,70 €



10-31-2190 / PEFC recyclé / Ce produit est issu de sources recyclées et contrôlées / pefc-france.org



113140060-000814. - Imprimerie, 26, rue Desaix, 75015 Paris

Le Directeur de l'information légale et administrative : DIDIER FRANÇOIS.